

ANTEVENIO

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

Résultats semestriels 2021

Retour à la profitabilité

En millions d'euros	Consolidé		Pro forma ⁽¹⁾
	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020
Chiffre d'affaires consolidé	45,52	10,20	
Chiffre d'affaires net ⁽²⁾	45,24	10,05	34,7
Marge brute	20,2	5,74	18,3
<i>Taux de marge brute (% du CA net)</i>	45%	57%	53%
Frais de personnel	(14,60)	(4,75)	
Autres charges d'exploitation	(3,46)	(1,54)	
EBE ⁽³⁾	2,49	(0,53)	(0,8)
Dotation aux amortissements	(0,60)	(0,39)	
Provisions / Dépréciations	(0,38)	(0,09)	
Charges exceptionnelles		(0,33)	
Résultat d'Exploitation	1,52	(1,34)	(1,3)
<i>Taux de marge d'exploitation (% du CA net)</i>	3,36%	-13,3%	
Résultat financier	(0,34)	0,04	
Dépréciation d'actifs	-	(3,83)	
Résultat consolidé avant impôts	1,17	(5,13)	
Charges d'impôts	(0,04)	(0,01)	
Résultat net consolidé	1,13	(5,14)	

(1) Pro forma : en supposant un rapprochement Antevenio / Rebold au 1er janvier

(2) Chiffre d'affaires moins remises sur ventes publicitaires

(3) EBE : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux provisions et amortissements nets des reprises

Reprise confirmée au 1er semestre 2021

Dans la continuité du second semestre 2020, Antevenio a confirmé la reprise de ses activités avec un chiffre d'affaires consolidé de 45,5 M€ au 30 juin 2020, en hausse de 30% par rapport au CA pro forma du 1er semestre 2020. La progression du chiffre d'affaires est notamment portée par le dynamisme des filiales en Amérique Latine et aux USA et le développement des activités de Digital Media Trading (+40% en pro forma à 40,4 M€). Les deux autres pôles ont également bénéficié de la reprise et des synergies commerciales liées au rapprochement, avec +15% de croissance pro forma pour les activités Publishing (3,1 M€) et +8% (pro forma) pour les Technologies et Services Marketing (6,9 M€).

Retour à la profitabilité au 1^{er} semestre 2021

Antevenio affiche au 1^{er} semestre un taux de marge brute de 45%, en recul par rapport au 1^{er} semestre 2020 (53%) sous le double effet d'une augmentation de la part de la zone Amériques dans le chiffre d'affaires et d'une évolution de l'offre vers des prestations plus complètes (communication 360°) pour des clients de plus en plus importants. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à anticiper les tendances de marché et accroître la récurrence clients.

Les équipes sont structurées pour accompagner le déploiement de cette stratégie et les résultats du 1^{er} semestre sont par conséquent positifs, avec un EBE de 2,5 M€ et un résultat d'exploitation de 1,5 M€, à comparer à des pertes au 1^{er} semestre 2020 (respectivement -0,8 et -1,3 M€ en pro forma), fortement marqué par l'impact de la crise sanitaire.

Après frais financiers et une charge d'impôt quasi nulle, le résultat net consolidé du 1^{er} semestre 2021 est de 1,13 M€.

Situation financière

Au 30 juin 2021, la trésorerie disponible s'élève à 9,6 M€ contre 9,1 M€ au 31/12/2020. La dette financière (hors impact IFRS 16, pour 1,5M€) est de 13,2 M€, à comparer à 9,2 M€ au 31/12/2020. La dette nette passe donc de 0,1 M€ au 31/12 à 3,6 M€ au 30 juin variation essentiellement due à la saisonnalité.

Evènements post-clôture

Antevenio a acquis en septembre 2021 la société de technologie américaine Happyfication. Cette société basée à New York aide les spécialistes du marketing à utiliser l'intelligence des données et le marketing cognitif pour mieux comprendre les décisions de leurs clients dans le contexte actuel du marché. L'acquisition de Happyfication permet au Groupe d'enrichir son offre de services de marketing digital à 360° en proposant à ses clients de nouvelles façons de planifier et d'exécuter des expériences en ligne et hors ligne pour se connecter avec les consommateurs.

Perspectives

Dans un contexte de reprise économique confirmée, l'offre de marketing digital basé sur la data d'Antevenio trouve un accueil très favorable auprès des marques. Au vu de l'activité des 3 premiers mois du semestre et d'une saisonnalité favorable, le Groupe anticipe des résultats en amélioration au 2^e semestre.

**ANTEVENIO S.A. ET
SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

États financiers intermédiaires
consolidés au 30 juin 2021

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

États financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2021

États financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2021 :

État de la Situation financière consolidée au 30 juin 2021

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2021

État du résultat global consolidé au 30 juin 2021

État des changements sur le patrimoine net consolidé au 30 juin 2021

État des flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2021

Notes explicatives aux états financiers intermédiaires consolidés correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2021

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

États financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2021

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
AU 30 JUIN 2021
 (Libellé en euros)

ACTIF	Note	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Immobilisations corporelles	6	1 920 862	1 427 208	748 955
Fonds de commerce de consolidation intr. globale	5	6 437 533	6 437 533	7 386 564
Fonds de commerce	7	456 461	671 560	-
Immobilisations incorporelles	7	1 177 118	1 251 219	956 302
Actifs financiers non courants	9	108 436	93 180	68 630
Actifs financiers non courants entreprise du groupe		-	-	350 000
Impôts différés actifs	16	6 472 014	5 935 180	2 137 537
Actifs non courants		16 572 423	15 815 879	11 647 988
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	9	21 825 874	31 391 713	4 913 721
Clients entreprises du groupe	9 et 24	146 028	302 618	743 087
Autres actifs courants	9	264 327	254 017	260 958
Autres actifs courants société du groupe		-	-	1 099
Administrations publiques à encaisser	16	3 065 907	2 101 320	180 272
Actifs d'impôt courant		184 141	59 203	-
Dépenses anticipées		268 104	135 465	112 612
Espèces et moyens liquides	9 et 11	9 560 878	9 126 417	3 078 702
Actifs courants		35 315 258	43 370 753	9 290 452
Total actif		51 887 681	59 186 632	20 938 440

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
AU 30 JUIN 2021
 (Libellé en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Capital social		819 099	819 099	231 412
Prime d'émission		-	-	8 189 787
Actions propres		-	-	-
Réserve légale		46 282	46 282	46 282
Réserves dans les sociétés par intégration globale		(4 705 298)	(62 913)	4 874 238
Résultats négatifs d'exercices antérieurs		214 800	-	-
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	3	1 189 252	(3 930 458)	(5 127 213)
Autres instruments de capitaux propres	14	-	-	-
Partenaires externes		(355 613)	(430 760)	(44 096)
Écarts de conversion	13	170 625	3 563	(133 001)
Capital attribué à la société mère	12	(2 265 238)	(3 124 426)	8 081 505
Capital attribué à des partenaires externes		(355 613)	(430 760)	(44 096)
Capital propre net	12	(2 620 852)	(3 555 185)	8 037 409
Dettes envers des établissements de crédit long terme	10	10 317 893	8 417 261	1 283 377
Dettes envers des entreprises du groupe à long terme	10 et 25	8 328 124	8 147 961	-
Autres dettes à long terme	10	3 882 187	3 753 121	919 808
Autres passifs non courants	10 et 25	-	-	2 481 745
Provisions	10 et 18	279 127	283 309	222 468
Passif pour impôt différé	16	795 958	718 794	13 140
Passifs non courants		23 603 289	21 320 446	4 920 538
Dettes envers des établissements de crédit court terme	10	2 871 629	843 967	749 563
Autres dettes à court terme	10	812 646	913 167	459 415
Dettes envers des entreprises du groupe à court terme	10 et 24	914 139	609 732	367 229
Autres passifs financiers	10 et 12	-	-	-
Créances commerciales et autres comptes à payer	10	16 972 437	27 093 279	4 183 352
Fournisseurs, entreprises du groupe	10 et 24	1 858 847	1 974 255	328 488
Autres passifs financiers		-	-	-
Personnel à payer	10	2 200 479	3 566 254	540 309
Administrations publiques à payer	16	3 923 532	4 734 347	1 145 902
Passif pour impôt courant		66 017	140 015	-
Revenus anticipés		1 015 670	1 533 855	129 447
Autres passifs courants	10	269 848	12 500	76 788
Passifs courants		30 905 244	41 421 371	7 980 493
Total capitaux propres et passifs		51 887 681	59 186 632	20 938 440

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
COMPTE DE PERTES ET PROFITS CONSOLIDÉ

AU 30 JUIN 2021

(Libellé en euros)

PROFITS ET PERTES	Note	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Montant net du chiffre d'affaires	17 a	45 245 007	54 425 711	10 049 140
Autres revenus		226 277	25 350	-
Travaux réalisés par l'entreprise dans son actif		-	265 714	127 308
Imputation de subventions		46 325	199 151	24 757
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		45 517 609	54 915 926	10 201 205
Approvisionnements	17 a et 23	(25 296 177)	(29 199 626)	(4 457 488)
Frais de personnel	17 c	(14 606 087)	(18 254 554)	(4 748 549)
Salaires, rémunérations et assimilés		(12 253 061)	(15 067 134)	(4 011 999)
Charges sociales		(2 353 026)	(3 187 420)	(736 550)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(598 263)	(873 512)	(378 430)
Dotation aux immobilisations corporelles	6	(379 865)	(652 437)	(296 794)
Dotation aux immobilisations incorporelles	7	(218.398)	(221 075)	(81 636)
Autres frais d'exploitation		(3 463 562)	(6 934 033)	(1 977 518)
Services extérieurs	17 d	(3 086 936)	(5 675 924)	(1 868 686)
Pertes de valeur d'actifs courants	9	(376 626)	(1 258 109)	(108 832)
Autres résultats		(35 818)	(85 035)	20 171
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION		(43 999 907)	(55 346 760)	(11 541 814)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 517 700	(430 834)	(1 340 609)
Revenus financiers tiers	17 e	17 495	1 721 460	5 630
Revenus financiers groupe			-	1 099
Écarts de change positifs	11	20 285	173 719	97 792
TOTAL REVENUS FINANCIERS		37 780	1 895 179	104 521
Dépenses financières tiers	17 f	(233 803)	(231 583)	(32 978)
Frais financiers groupe		(61 906)	(52 244)	(647)
Écarts de change négatifs	11	(87 419)	(133 046)	(26 321)
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES		(383 128)	(416 872)	(59 946)
Détérioration et résultat pour aliénations d'instruments financiers		-	-	(3 830 000)
Détérioration des instruments financiers			(5 162 088)	
Détérioration et résultat à cause de la perte d'influence significative de parts			426 896	
RÉSULTAT FINANCIER		(345 348)	(3 256 887)	(3 785 425)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		1 172 354	(3 687 721)	(5 126 034)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		1 172 354	(3 687 721)	(5 126 034)
Impôt sur les Sociétés	16	(21 103)	(271 651)	(382)
Contributions et autres		(20 786)	(122 044)	(13 370)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		1 130 465	(4 081 416)	(5 139 786)
Résultat attribué à des partenaires à intérêts minoritaires		(58 787)	(150 958)	(12 573)
RÉSULTAT ATTRIBUÉ AUX PORTEURS D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		1 189 252	(3 930 458)	(5 127 213)
Bénéfice par action :				
Basique		0,08	(0,26)	(1,22)
Dilué		0,08	(0,26)	(1,22)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

AU 30 JUIN 2021

(Libellé en euros)

	Notes du mémoire	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES		1 130 465	(4 081 416)	(5 139 786)
Recettes et frais imputés directement au capital propre :				
Écarts de conversion		(167 063)	(37 585)	170 897
TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE		(167 063)	(37 585)	170 897
Virements au compte de pertes et profits :				
TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS		-	-	-
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS		963 403	(4 119 001)	(4 968 889)
Attribuables à la société mère		1 189 252	(3 930 458)	(4 955 063)
Attribuables aux intérêts minoritaires		(58 787)	(150 958)	(13 826)

États financiers intermédiaires consolidés d'Antevenio, S.A. et Sociétés dépendantes au 30 juin 2021

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserves et résultat de l'exercice	(Actions de la société mère)	Autres instruments de capitaux propres	Écarts de conversion	Partenaires Externes	Total
Solde au 31/12/2019	231 412	8 189 787	4 838 521	-	-	(34 022)	(31 523)	13 194 175
Ajustements pour erreurs 2019	-	-	33 709	-	-	-	-	33 709
Solde au 01/01/2020	231 412	8 189 787	4 872 230	-	-	(34 022)	(31 523)	13 227 885
Recettes et frais reconnus	-	-	(5 127 213)	-	-	(98 980)	(12 573)	(5 238 766)
Variation du taux de participation	-	-	48 290	-	-	-	-	48 290
Acquisition d'un taux de participation plus élevé	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30/06/2020	231 412	8 189 787	(206 693)	-	-	(133 002)	(44 096)	8 037 409
Recettes et frais reconnus	-	-	1 196 755	-	-	-	(386 664)	810 091
Autres opérations	-	(21 974 180)	(5 106 624)	-	-	136 565	-	(26 944 240)
Acquisition d'un taux de participation plus élevé	587 687	13 784 393	-	-	-	-	-	14 372 080
Variation du taux de participation	-	-	169 474	-	-	-	-	169 474
Opérations avec des actions de la Société dominante (Note 12.6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividende (note 12.5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	819 099	-	(3 947 088)	-	-	3 563	(430 760)	(3 555 185)
Recettes et frais reconnus	-	-	1 189 252	-	-	-	75 147	1 264 399
Autres opérations	-	-	(439 127)	-	-	167 063	-	(272 064)
Acquisition d'un taux de participation plus élevé	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du taux de participation	-	-	(58 000)	-	-	-	-	(58 000)
Opérations avec des actions de la Société dominante (Note 12.6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividende (note 12.5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30/06/2021	819 099	-	(3 254 963)	-	4 868	170 625	(355 613)	(2 620 852)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 30 JUIN 2021
 (Exprimé en euros)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	Note du mémoire	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (A)		1 136 213	2 459 729	(1 087 362)
Bénéfices avant impôts		1 172 354	(3 687 721)	(5 126 034)
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvements de trésorerie :				
+ Amortissements	6 et 7	598 263	873 512	378 430
+/- Corrections de valeur pour dépréciation		376 626	1 258 109	108 832
+/- Subventions transférées aux résultats		(46 325)	(199 151)	(24 757)
- Revenus financiers.	17	(17 495)	(1 721 460)	(5 630)
+ Charges financières	17	295 709	283 827	32 978
+/- Écarts de change	11	67 134	(40 671)	(71 471)
+/- Autres produits et charges		39 687	4 554 513	(127 308)
+/- Autres contributions		-	-	(13 370)
+/- Dépréciation du fonds de commerce		-	-	3 830 000
Ajustements des variations dans le capital circulant :				
Variation débiteurs		9 313 342	(25 285 804)	1 238 237
Variation du solde des créanciers		(10 236 250)	18 028 300	(1 083 714)
Variation d'autres actifs courants		(974 897)	(1 940 916)	67 574
Variation d'autres passifs non courants		-	-	228 920
Variation d'autres passifs courants		966 294	9 556 960	(882 785)
Autres actifs non courants		-	-	424 515
- Paiement de l'impôt sur les bénéfices		(140 015)	(657 400)	(34 429)
Paiement d'intérêts (-)		(295 709)	(283 827)	(32 978)
Encaissement d'intérêts (+)		17 495	1 721 460	5 630
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		(58 000)	(33 845)	(153 806)
Immobilisations incorporelles	7		(24 000)	(153 806)
Immobilisations corporelles	6		(9 845)	
Regroupement d'entreprises	25	(58 000)	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)		(810 815)	(624 000)	1 384 721
Variation d'autres passifs non courants		-	-	-
Variation de dettes envers d'autres entités		(810 815)	(624 000)	1 384 721
Subventions reçues		-	-	-
Rémunération d'autres instruments de capitaux propres (-)	14	-	-	-
EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE (D)		167 063	37 585	(98 980)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (E=A+B+C+D)		434 461	1 839 470	44 573
Trésorerie et équivalents au début de la période (F)		9 126 417	3 034 128	3 034 129
Ajouts provenant de regroupements d'entreprises à la date de la transaction			4 252 819	-
Trésorerie et équivalents au début de la période (G=E+F)		9 560 878	9 126 417	3 078 702

Index

NOTA 1.	SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES	11
NOTA 2.	BASES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS	15
NOTA 3.	BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION	22
NOTA 4.	PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES	24
NOTA 5.	FONDS DE COMMERCE DE CONSOLIDATION.....	43
NOTA 6.	IMMOBILISATION CORPORELLE	45
NOTA 7.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47
NOTA 8.	LOCATIONS SIMPLES	48
NOTA 9.	ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME	49
NOTA 10.	PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME.....	51
NOTA 11.	INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS 54	
NOTA 12.	CAPITAUX PROPRES	57
NOTA 13.	ÉCARTS DE CONVERSION	60
NOTA 14.	TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.....	61
NOTA 15.	REVENUS DIFFÉRÉS	61
NOTA 16.	SITUATION FISCALE	62
NOTA 17.	RECETTES ET DÉPENSES	66
NOTA 18.	PROVISIONS ET RISQUES	67
NOTA 19.	INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT.....	68
NOTA 20.	FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	68
NOTA 21.	RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE	68
NOTA 22.	AUTRES INFORMATIONS	69
NOTA 23.	INFORMATION SEGMENTÉE.....	70
NOTA 24.	OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	73
NOTA 25.	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	75

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CORRESPONDANTS À LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE AU 30 JUIN 2021

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

1.1) Société dominante; information générale et activité.

a) Constitution et domicile

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée la Société mère) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. », et est devenue une société anonyme au nom modifié en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires est convenue de modifier la dénomination sociale de la société en son nom actuel.

Son siège social était situé à C/ Marqués de Riscal, 11, planta 4^a, Madrid. Le 30 septembre 2020, le siège social est transféré C/Apolonio Morales 13C, Madrid.

La Société, dont les principaux actionnaires sont décrits sur la note 12, est contrôlée par ISP Digital, S.L.U., qui est la dernière Société mère du Groupe.

b) Information générale

Les États financiers intermédiaires consolidés du Groupe Antevenio ont été préparés et formulés par le Conseil d'administration de la Société.

Dans les États financiers intermédiaires consolidés, l'euro est utilisé comme monnaie de présentation. Les chiffres sont présentés en euros sauf indication contraire.

c) Activité

Son activité consiste à mettre en œuvre les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont le fait des agences de publicité générale. Elle peut réaliser des actes et des opérations, passer des contrats et, d'une manière générale, adopter toutes les mesures menant directement à, ou jugées nécessaires ou adéquates pour, l'accomplissement de l'objet social décrit. Les activités de son objet social pourront être mises en œuvre totalement ou en partie par la Société mère, soit directement, soit indirectement à travers sa participation dans d'autres sociétés dont d'objet est identique ou analogue.

Les actions d'Antevenio, S.A. figurent comme admises à la cotation sur le marché boursier alternatif français Euronext Growth. L'année de début de la cotation sur ce marché a été 2007.

d) Exercice économique

L'exercice de la Société mère couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de

chaque année.

1.2) Sociétés contrôlées

Le détail des sociétés contrôlées et comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant:

Société	Pourcentage de participation 30/06/2021	Pourcentage de participation 31/12/2020	Montant de la participation
Mamvo Performance, S.L.U.	100%	100%	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100%	100%	1 441 841
Antevenio S.R.L.	100%	100%	5 027 487
Antevenio ESP, S.L.U.	100%	100%	27 437
Antevenio France S.R.L.	100%	100%	2 000
Código Barras Networks S.L.U (**)	100%	100%	145 385
Antevenio Argentine S.R.L. (*)	100%	100%	341 447
Antevenio Mexique S.A de C.V	100%	100%	1 908
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	100%	100%	-
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	100%	100%	3 000
React2Media, L.L.C. (1)	60%	60%	-
Foreseen Media S.L. (1)	100%	70,4%	125 420
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. (1)	100%	100%	1 811 125
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%	100%	4 572 442
Acceso Mexico (2)	100%	100%	774 598
Acceso Colombia (2)	100%	100%	699 267
Digilant Colombia (2)	100%	100%	-
Digilant INC (2)	100%	100%	1
Digilant Perú (2)	100%	100%	-
Digilant SA de CV (2)	100%	100%	1
Filipides (2)(***)	100%	100%	-
Digilant Services (2)(***)	100%	100%	2 356
Blue Digital (2)	65%	65%	480 628
Digilant Chile (2)(****)	100%	100%	-
Acceso Panamá (2)(3)	0%	0%	-
Blue Media (2)(****)	100%	100%	-
Rebold Panamá	100%	100%	6 428

La participation au capital de ces sociétés filiales est au nom de la Société mère, à l'exception de :

(*) Participation détenue par Mamvo Performance, S.L.U. et Antevenio ESP S.L.U. (75% et 25% respectivement).

(**) Part détenue par Antevenio Rich & Reach, S.L.U.

(***) Part détenue par Digilant SA de CV

(****) Parts détenues par Blue Digital

(1) Voir Note 25 de Regroupements d'entreprises.

(2) Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020, la Société mère a approuvé l'augmentation de capital souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessus) qui sera donc consolidé à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020. Voir Note 25

(3) Perte de contrôle en 2020

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2021, il y a eu des changements dans la valeur des investissements dans les sociétés du groupe, principalement liés aux transactions suivantes :

- Le 1er juin 2021, afin de renforcer les fonds propres de Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L., la Société (actionnaire unique) effectue un apport monétaire aux fonds propres de la Société d'un montant de 1 241 909 euros en tant « qu'Apports des actionnaires ou propriétaires », augmentant la valeur de l'investissement de ce montant.
- Le 1er mai 2021, afin de renforcer les fonds propres de Rebold Marketing and Communication, S.L.U., la Société (actionnaire unique) a décidé de faire un apport en espèces aux fonds propres de la Société de 4 572 441 euros en tant « qu'Apports des actionnaires ou propriétaires », augmentant ainsi la valeur de l'investissement de ce montant.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la Société mère acquiert les 29,60 % restants de Foreseen Media S.L., de sorte qu'au 30 juin 2021, elle détient 100 % des actions de cette société.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, une nouvelle société, Rebold Panama, a été créée avec une participation de 100 % basée à Panama City, dans le but d'exploiter des services de recherche et d'analyse des médias pour les entreprises basées au Panama.

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société mère ont considéré que, en raison de certains événements survenus au cours de l'exercice, il y avait une perte de contrôle de la société Acceso Panamá. L'impact de cette perte de contrôle s'élève à 426 896 €, qui, en 2020, est reflété dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Dépréciation et gains/pertes dus à la perte d'influence notable ». Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, le montant est reflété dans les fonds propres sous la rubrique « Réserves des sociétés entièrement consolidées ».

En outre, au cours des six premiers mois de l'exercice 2021 et au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société mère décident de ne pas exercer les options d'achat sur la filiale React2Media en vertu du contrat décrit à la note 25 des présentes notes aux états financiers consolidés intermédiaires, car il est prévu de liquider cette société au cours de cet exercice. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées en tant que vente aux intérêts minoritaires au cours de l'année 2020.

Les Sociétés contrôlées ont été incluses dans la consolidation en appliquant la méthode d'intégration globale, qui est déterminée par une situation hypothétique où il serait possédé la majorité des droits de vote. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Il n'y a pas de société contrôlées exclues du processus de consolidation, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessus concernant la perte de contrôle de la société contrôlée Acceso Panamá. Les principales caractéristiques des sociétés filiales sont les suivantes :

États financiers intermédiaires consolidés d'Antevenio, S.A. et Sociétés dépendantes au 30 juin 2021

Société	Année de constitution	Siège social	Objet social
Mamvo Performance, S.L.U.	1996	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Publicité en ligne et marketing direct pour la génération de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	2005	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Conseil à des entreprises liées à la communication commerciale.
Antevenio S.R.L.	2004	Viale Francesco Restelli 3/7 20124 Milan	Publicité et merchandising sur Internet
Antevenio ESP, S.L.U.	2009	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et e-commerce par des moyens télématiques
Antevenio France, S.R.L.	2009	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Código Barras Networks S.L.	2010	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Son objet social est la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, les comparateurs de prix et les vitrines contextuelles que la société met en œuvre et gère sur Internet, et dont elle assure la maintenance
Antevenio Argentine S.R.L.	2010	Esmeralda 1376 piso 2 Ciudad de Buenos Aires Argentine	Prestation de services d'intermédiation commerciale et de merchandising, et de services publicitaires.
Antevenio México, S.A. de CV	2007	C/ Zacatecas N° 93, Colonia Roma Norte, Deleg. Cuauhtemoc, C.P.: 06700 – Ville de Mexico	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	2008	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Antevenio, Rich & Reach, S.L.U.	2013	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Prestation de services Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne.
React2Media, L.L.C.	2008	35W 36th St New York	Services de marketing sur Internet
Foreseen Media, S.L.	2017	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Services de marketing et production de contenu dans le secteur de l'eSport et du gaming
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L	2017	C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid	Entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	1986	Rambla Catalunya, 123, Entlo. 08008 Barcelona	Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails sur Internet
Acceso Mexico	2014	C/ Zacatecas N° 93, Colonia Roma Norte, Deleg. Cuauhtemoc, C.P.: 06700 – Ville de Mexico	Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails sur Internet
Acceso Colombia, S.A.S	2013	Edificio unión 94, Cra 13## 94 A-26 BOGOTA	Fourniture de services de suivi et d'analyse du contenu des informations dans les médias
Digilant Colombia	2013	Edificio unión 94, Cra 13## 94 A-26 BOGOTA	Évaluation et négociation d'espaces publicitaires, achat et vente, fourniture de services de conseil, de marketing, de communication et de conseil général
Digilant Inc	2009	"170 Milk St FL 4 Boston, MA 02109"	Entreprise indépendante de technologie publicitaire qui fournit à ses partenaires et clients des outils et des services pour planifier, acheter, mesurer et distribuer plus efficacement les médias numériques.
Digilant, SA de CV	2010	C/ Zacatecas N° 93, Colonia Roma Norte, Deleg. Cuauhtemoc, C.P.: 06700 – Ville de Mexico	Achat, vente, échange, commercialisation et autres opérations commerciales concernant tous les types d'espaces publicitaires
Filipides	2008	C/ Zacatecas N° 93, Colonia Roma Norte, Deleg. Cuauhtemoc, C.P.: 06700 – Ville de Mexico	Sélectionner et recruter du personnel pour pourvoir tout poste et fournir des articles personnels à tout tiers

Société	Année de constitution	Siège social	Objet social
Digilant Services	2018	C/ Zacatecas N° 93, Colonia Roma Norte, Deleg. Cuauhtemoc, C.P.: 06700 – Ville de Mexico	Fourniture de services administratifs, administration du personnel, services de conseil, marketing, communication et conseils en général.
Digilant Perú	2017	Calle los forestales 573 - residencial Los ingenieros - distrito de la molina - provincia y departamento de Lima	Évaluation et négociation d'espaces publicitaires, achat et vente, fourniture de services de conseil, communication marketing et conseils généraux
Blue Digital	2011	Av apoquindo 5950 - piso 20- Las Condes - Region metropolitana Santiago de Chile	Publicité, publicité, marketing
Digilant Chile	2017	General del Canto 50 - of 301 PROVIDENCIA / SANTIAGO	Évaluation et négociation d'espaces publicitaires, fourniture de services de conseil, marketing, communication et conseils généraux
Rebold Panamá	2020	OBARRIO, AVENIDA SAMUEL LEWIS Y CALLE 53, EDIFICIO OMEGA, 6O PISO, OFICINA NO. 6B-861 PANAMÁ,	Mener des affaires de toute nature, à l'intérieur ou à l'extérieur de la République du Panama
Blue Media Chile	2015	Av apoquindo 5950 - piso 20- Las Condes - Region metropolitana Santiago de Chile	Réaliser l'étude, l'analyse, la stratégie, la planification des réseaux sociaux, la négociation, l'intermédiation et l'achat d'espaces et la recommandation aux annonceurs du choix des médias pour la transmission des messages que les clients envisagent de transmettre

NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales d'information financière (IFRS)

Les États financiers intermédiaires consolidés ont été élaborés de manière consistante avec ce qui a été établi par les Normes internationales d'information financière (IFRS), d'après les décisions de l'Union européenne, conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, qui ont été rendus effectifs au 31 décembre 2016, tenant compte de la totalité des principes et des normes comptables et des critères d'évaluation à application obligatoire qui ont un effet significatif. Les États financiers intermédiaires consolidés ont été réalisés d'après les Normes internationales d'information financière (IFRS) depuis l'an 2006. Son entrée sur le marché alternatif boursier français Euronext Growth a eu lieu au cours de l'exercice 2007 (voir note 1).

À la Note 4 nous résumons les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation de ces états financiers intermédiaires consolidés élaborés par les Administrateurs de la Société Mère. L'information contenue dans ces États financiers intermédiaires consolidés est de la responsabilité des Administrations de la Société dominante.

Conformément aux dispositions des IFRS, les États financiers intermédiaires consolidés comprennent les États Consolidés suivants correspondant à la période de 6 mois close au 30 juin 2021 :

- État de la situation financière consolidé.

- Compte des résultats consolidé
- État du résultat global consolidé
- État de variation des capitaux propres consolidé
- État des flux de trésorerie consolidé
- Notes explicatives aux États financiers intermédiaires consolidés (mémoire).

Les nouvelles normes comptables et/ou modifications ci-dessous sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2020 et au long de la période de six mois close le 30 juin 2021, par conséquent, elles ont été prises en considération pour l'élaboration de ces États financiers intermédiaires consolidés, qui sont les suivantes :

- a) Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, appliquées pour la première fois dans les états financiers consolidés intermédiaires pour l'exercice 2020 et pour le semestre clos le 30 juin 2021.

Les méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires en vigueur pour l'exercice 2020 et le semestre clos le 30 juin 2021 sont les suivantes :

Normes et amendements des normes		Date effective IASB	Date effective UE
Cadre conceptuel	Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IAS 1 et IAS 8	Modifications des IAS 1 et 8 : Définition de matériel	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IFRS 3	Modification de l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IFRS 9, NIC 39 et IFRS 7	Modifications des IFRS 9, NIC 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020
IFRS 17	Contrat d'assurance	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2023

En ce qui concerne le reste de normes, interprétations et amendements émis par l'IASB et qui ne sont toujours pas entrés en vigueur, les administrateurs ont évalué les potentiels impacts de l'application future de ces normes et considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas un effet significatif sur les Comptes annuels consolidés.

- a. Autres normes, modifications et interprétations émises par l'IASB en attente de l'approbation par l'Union Européenne :

Normes et amendements des normes		Date effective IASB	Date effective UE
IFRS 3	Modification de l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises	1 ^{er} janvier 2020	En attente
Cadre conceptuel	Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020	En attente
Modifications de la NIC 1	Présentation des États Financiers : Classification du passif en courant ou non courant	1 ^{er} janvier 2023	En attente

Modifications de la NIC 37	Contrats onéreux – Coûts d'exécution d'un contrat	1 ^{er} janvier 2022	En attente
Améliorations annuelles des IFRS	Cycle 2018-2020	1 ^{er} janvier 2022	En attente
Modifications de la NIC 16	Immobilisations corporelles : Revenus avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	En attente

Aucune de ces normes n'a été adoptée au préalable de la part du Groupe. Les administrateurs ont évalué l'impact potentiel de la future application de ces règles et ils considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas d'incidence importante sur les comptes consolidés.

a) Impact COVID19

En raison de la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), il est important de tenir compte de la prise en compte de nouvelles informations et d'informations détaillées expliquées ci-dessous en relation avec les objets suivants :

Durant 2020 :

Impact sur les opérations et les résultats

La crise sanitaire susmentionnée a eu un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe au premier semestre, avec une baisse de 23 % en termes consolidés, atténuant cet impact et récupérant une grande partie de celui-ci au cours du second semestre.

L'activité a commencé à rebondir fortement au troisième trimestre et s'est accélérée au quatrième trimestre, principalement grâce à l'activité Digital Media Trading et au rebond des services technologiques et marketing, qui comprennent désormais les services de surveillance et d'analyse, développés au sein de Rebold.

Les principales tendances ressenties en 2020 par chacune des unités opérationnelles sont les suivantes :

- Déclin de l'unité de Publishing (création de contenu sur les quatre portails principaux verticaux du Groupe : voyage, mode, apprentissage et santé/confort de vie), avec des gains en baisse de 19 %, le déclin étant particulièrement marqué sur les portails de voyage.
- Déclin de l'unité Technology and Marketing Services (marketing par email, monitoring, analytics, commerce électronique et services associés), avec des revenus en baisse de 12 %, reflétant la résistance des activités à forte intensité technologique dans un marché en forte baisse.
- Stabilité de la division Digital Media Trading (activités d'achat et de vente de médias, marketing programmatique, marketing de contenu et affiliation) avec un chiffre d'affaires en baisse de 1 %, en grande partie grâce à la bonne performance aux États-Unis, malgré une exposition importante au secteur du tourisme et à la sous-performance des activités de React2Media, qui n'ont pas pu être relancées dans le contexte de la crise résultant de la COVID 19.

En raison de la pandémie, le Groupe n'a pas modifié de manière significative la stratégie de gestion des risques décrite dans la note 11 des présents états financiers consolidés.

Concessions de location

Le Groupe a négocié des concessions locatives avec ses bailleurs pour la majorité de ses baux en raison de l'impact sévère de la pandémie COVID-19 au cours de l'année. Le Groupe a comptabilisé ces concessions conformément au traitement décrit dans la consultation de l'ICAC de février 2021 « Sur le traitement comptable des réductions de loyer convenues dans un contrat de location simple de locaux commerciaux en raison de mesures extraordinaires adoptées par le gouvernement pour faire face aux effets de la crise sanitaire COVID-19 ».

De même, l'effet d'un plus grand degré de télétravail au sein de son personnel a entraîné la non-utilisation de certains espaces de bureaux, ce qui a conduit à des résiliations et à des économies de coûts de location.

En raison de ce traitement, le Groupe a comptabilisé une charge inférieure au cours des mois pour refléter les changements dans les paiements de location découlant des concessions de location relatives à COVID-19.

Aides gouvernementales

En réponse à la pandémie causée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement espagnol a approuvé une série de mesures auxquelles le Groupe avait droit, énoncées dans le décret-loi royal 9/2020, du 27 mars, sur la suspension des contrats de travail.

Concrètement, le Groupe a fait usage de l'une des mesures approuvées par le règlement susmentionné et, en particulier, la quasi-totalité des employés du Groupe/de la Société ont été inscrits à leurs ERTE respectifs du 1er mai au 31 décembre. Ce ERTE a, en moyenne, entraîné une réduction de 20 % des heures de travail, avec les économies de coûts salariaux qui en découlent. Cependant, l'entreprise a complété le salaire de tous les travailleurs partiellement de mai à octobre (les deux inclus), ainsi que 100 % du salaire d'octobre à décembre 2020.

D'autre part, le Décret-loi Royal 8/2020 du 17 mars a approuvé, dans son article 29, une ligne de garanties de l'État d'un montant maximal de 100 000 millions d'euros, du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique, pour faciliter le maintien de l'emploi et atténuer les effets économiques de la crise sanitaire. Les garanties seraient accordées aux financements octroyés par les institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit et aux liquidités des entreprises et des indépendants pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie.

Les accords du Conseil des ministres du 24 mars, 10 avril, 5 mai, 19 mai et 16 juin 2020 établissent l'activation des tranches de la ligne de financement, qui sont réparties comme suit :

- PME et indépendants : 67 500 millions d'euros
- Entreprises non-PME : 25 milliards d'euros
- Secteur du tourisme et activités connexes : 2 500 millions d'euros pour les indépendants et les PME.

- Acquisition ou location ou crédit-bail de véhicules automobiles de transport routier à usage professionnel : 500 millions d'euros pour les indépendants et les entreprises.

Cette ligne de garanties de l'État pour les entreprises et les travailleurs indépendants du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique est gérée par l'Institut de crédit officiel par le biais des institutions financières qui accordent des financements aux entreprises et aux travailleurs indépendants pour atténuer les effets économiques de la pandémie, en aidant la liquidité et en couvrant les besoins en fonds de roulement des travailleurs indépendants, des PME et des entreprises, afin de maintenir l'activité productive et l'emploi.

Les entreprises peuvent avoir accès à ces garanties par l'intermédiaire de leurs institutions financières, en formalisant de nouvelles opérations de financement ou en renouvelant des opérations existantes.

Le Groupe a pu accéder à ce financement auprès de l'Instituto de Crédito Oficial (Institut de Crédit Officiel), garanti par les garanties correspondantes de l'État, comme suit :

- Prêts ICO : Liste des prêts ICO obtenus auprès de différentes institutions financières Prêts ICO:

Groupe	Produit	Montant
Rebold	Prêt ICO	100 000
Rebold	Prêt ICO	500 000
Rebold	Prêt ICO	1 000 000
Rebold	Prêt ICO	2 000 000
Rebold	Prêt ICO	2 000 000
Antevenio	Prêt ICO	500 000
Antevenio	Prêt ICO	750 000

- Lignes de crédit ICO : Liste des polices de crédit ICO obtenues auprès de différentes institutions financières :

Groupe	Produit	Montant
Rebold	Police	300 000
Rebold	Police ICO	150 000
Rebold	Police ICO	300 000
Rebold	Police ICO	150 000
Rebold	Police ICO	500 000
Antevenio	Police ICO	500 000

- Paycheck Protection Program (« PPP ») loan

Les sociétés Digilant INC et Reat2Media ont reçu des prêts de la Banque du Congrès pour un montant de 1 226 000 euros et 247 000 euros, respectivement, dans le cadre du Programme de protection des salaires (« PPP ») établi par la Loi sur l'aide, l'assistance et la sécurité économique dans le cadre du Coronavirus.

Toutes ces mesures adoptées par le Groupe ont amené les administrateurs de la Société mère à conclure qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son activité.

Durant le premier semestre de 2021 :

En termes pro forma, le premier semestre 2021 se caractérise par une reprise rapide des ventes, atteignant une augmentation de 30 % des ventes par rapport à la même période en 2020.

Les principales tendances ressenties en 2021 par chacune des unités opérationnelles sont les suivantes :

- Augmentation de l'unité de Publishing (création de contenu sur les quatre portails principaux verticaux du Groupe : voyage, mode, apprentissage et santé/confort de vie), avec des gains en baisse de 15 %.
- Augmentation de l'unité Technology and Marketing Services (marketing par email, monitoring, analytics, commerce électronique et services associés), avec des revenus en augmentation de 12 %, reflétant la résistance des activités à forte intensité technologique dans un marché en forte baisse.
- Forte croissance de la division Digital Media Trading (activités d'achat et de vente de médias, marketing programmatique, marketing de contenu et marketing d'affiliation) avec une augmentation de 40% des revenus.

En raison de la pandémie, le Groupe n'a pas modifié de manière significative la stratégie de gestion des risques décrite dans la note 11 des présents états financiers consolidés.

En revanche, il n'y a eu aucun changement dans les contrats de location ou les aides reçues concernant la COVID 19.

En ce qui concerne l'ERTE auquel l'entreprise a eu recours de manière temporaire au cours de l'année 2020, jusqu'à présent en 2021, elle n'a eu recours à aucun type de réduction du temps de travail ou de réduction temporaire en raison de la bonne performance de l'activité au cours de cette période.

En ce qui concerne l'ICO, la société a demandé d'augmenter la période de grâce sur la plupart des prêts ICO, ce qui a déjà été accordé, prolongeant ainsi leur remboursement sur l'horizon prévu dans l'octroi de ces prêts, et n'a pas effectué de demande de réduction des passifs financiers liés à l'ICO.

b) Image fidèle

Les États financiers intermédiaires consolidés ci-joints correspondant à la période de six mois close le 30 juin 2021 ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés qui composent le Groupe, et sont présentés conformément aux dispositions des normes internationales d'information financière et de la législation espagnole applicable en matière comptable, de manière à ce qu'ils montrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des changements sur le patrimoine et des flux de trésorerie du Groupe

qui ont eu lieu au cours de la période de six mois close le 30 juin 2021.

c) Aspects critiques de l'évaluation et estimation de l'incertitude

Dans l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés ci-joint conformément aux IFRS, il a été utilisé des estimations et des hypothèses réalisées par les Administrateurs de la Société mère pour évaluer quelques-uns des actifs, passifs, revenus, dépenses et engagements qui y sont inscrits. Celles ayant un impact plus significatif sur les États financiers intermédiaires consolidés sont traitées dans les différentes sections de ce document :

- La durée de vie des actifs corporels et incorporels (notes 4f et 4g). La détermination des durées de vie utile demande des estimations par rapport à l'évolution technologique attendue et les utilisations alternatives des actifs. Les hypothèses par rapport au cadre technologique et à son développement futur demandent un degré significatif de jugement, dans la mesure où le moment et la nature des futurs changements technologiques sont difficiles à prévoir.
- L'évaluation d'éventuelles pertes par dépréciation des fonds de commerce (note 4h et 4i). La détermination du besoin d'enregistrer une perte par dépréciation implique la réalisation d'estimations qui incluent, entre autres, l'analyse des causes de l'éventuelle dépréciation de la valeur, ainsi que le moment et le montant attendu de celle-ci. Des vérifications annuelles de la dépréciation de la valeur dans les principales unités génératrices de trésorerie sont effectuées, basées sur les flux de trésorerie futurs ajustés au risque et minorés aux taux d'intérêt appropriés. Les hypothèses clés utilisées sont indiquées sur la note 5. Les hypothèses relatives aux flux de trésoreries futurs ajustés au risque et aux types de réduction sont basées sur les prévisions d'affaires et, par conséquent, sont par nature subjectives. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs résultats du Groupe. Dans la mesure où cela a été considéré significatif, nous avons révélé une analyse de sensibilité pour l'effet des changements dans ces hypothèses et l'effet sur la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGE).
- La valeur raisonnable de certains instruments financiers et leur éventuelle dépréciation (note 4k et 4w).
- Le calcul des provisions, ainsi que la probabilité d'occurrence et le montant des passifs indéterminés ou contingents (note 4o).
- Les prévisions de futurs bénéfices fiscaux qui rendent probable le recouvrement d'actifs d'impôt différé (note 4m). Le Groupe évalue la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur la base d'estimations de résultats futurs du groupe fiscal. Cette recouvrabilité dépend en définitive de la capacité du groupe fiscal à générer des bénéfices imposables tout au long de la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés sont déductibles. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs bénéfices imposables du Groupe. L'analyse tient compte du calendrier prévu de reprise de passifs d'impôts différés.
- La détermination de la juste valeur à la date d'acquisition d'actifs, de passifs et de passifs contingents, acquis dans les combinaisons d'affaires (note 4u).

- Le calcul de l'estimation pour pertes de crédit attendues relatives aux dettes commerciales et actifs du contrat : cas de figure clés pour déterminer le taux de perte moyen pondéré ;

Ces estimations ont été réalisées sur la base de la meilleure information disponible jusqu'à la date d'élaboration de ces États financiers intermédiaires consolidés, à l'expérience historique et à d'autres facteurs variés qui l'on estimera importants à ce moment-là. Cependant, les résultats finaux pourraient différer desdites estimations. Tout événement futur non connu au moment où ces estimations sont portées pourrait donner lieu à des modifications (à la hausse ou à la baisse), ce qui se ferait, le cas échéant, de manière prospective.

L'apparition de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements des pays du monde entier pour atténuer la propagation de la pandémie ont eu un impact significatif sur le Groupe. Ces mesures ont obligé les administrateurs de la Société mère à prendre en compte cet impact dans toutes les estimations identifiées ci-dessus sur la base du scénario le plus probable auquel le Groupe sera confronté à court terme dans le futur.

Le Groupe a conclu qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son activité.

d) Classement des postes courants et non courants

Pour le classement des postes courants, nous avons considéré le délai maximal d'un an à partir de la date des présents États financiers intermédiaires consolidés ci-joints.

e) Correction d'erreurs

Aucune correction d'erreurs ne s'est produite durant la période de six mois clos au 30 juin 2021.

f) Comparaison de l'information

Les présents États financiers intermédiaires consolidés correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2021 montrent de manière comparative les chiffres de la période de six mois close le 30 juin 2020 et les chiffres de l'exercice 2020, qui faisaient partie des comptes annuels consolidés approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires le 16 juin 2021, lesquels ont été élaborés conformément aux dispositions des Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, les postes des différentes périodes sont comparatifs et homogènes, excepté les chiffres de l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 qui ne peuvent pas être comparatifs du fait d'inclure une période de 12 mois.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice/perte de base par action

On calcule le bénéfice/perte de base par action en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société mère par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pendant l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen d'actions propres maintenues au long dudit exercice.

Bénéfice/perte dilué par action

On détermine le bénéfice/perte dilué par action d'une manière similaire au calcul du bénéfice/perte de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré des options sur des actions, des warrants ou des dettes convertibles.

Le calcul du bénéfice/perte par action est montré ensuite:

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Résultat net de l'exercice	(5 127 214)	(3 930 458)	1 189 252
Nb. moyen pondéré d'actions en circulation	4 192 495	14 891 262	14 891 262
Bénéfice de base par nombre moyen pondéré d'actions	(1,22)	(0,26)	0,08

Durant les périodes présentées, le Groupe n'a pas réalisé d'opérations provoquant la dilution, par conséquent le bénéfice/perte de base par action coïncide avec le bénéfice/perte dilué par action.

La distribution du résultat obtenu au 31 décembre 2020 par la Société Dominante approuvé lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 16 juin 2021 est la suivante :

Base de partage

Pertes et profits (perte)	(5 172 390)
Total	<u>(5 172 390)</u>

Application

Résultats négatifs d'exercices antérieurs	(5 172 390)
Total	<u>(5 172 390)</u>

Distribution de dividendes

En 2020 et 2021, aucun dividende n'est distribué à des sociétés hors du périmètre de consolidation.

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article

47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « *les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes* ».

Au cours de l'année 2020, le Groupe a bénéficié de certains allègements suite à la pandémie de COVID-19 (voir note 2) : Les ERTEs dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les normes d'évaluation principales utilisées par le Groupe dans l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2021 ont été les suivantes :

a) Procédé de consolidation

Les États financiers intermédiaires consolidés comprennent la Société mère et toutes les sociétés dépendantes sur lesquelles le Groupe a le contrôle. Les sociétés dépendantes sont les entités sur lesquelles la Société mère ou l'une de ses sociétés dépendantes détiennent le contrôle. Le contrôle est déterminé à travers :

- Le pouvoir sur la société participée,
- Exposition à, ou existence de droits sur, retours variables qui sont le résultat de son rapport avec l'entreprise participée et,
- La possibilité d'utiliser son pouvoir sur l'entreprise participée pour modifier la quantité desdits retours.

Les sociétés contrôlées sont consolidées même quand elles auront été acquises dans le but d'en disposer.

Les soldes, les transactions et les pertes et profits réalisés entre les compagnies du groupe faisant partie des opérations poursuivies, sont éliminés lors du processus de consolidation. Les transactions entre les opérations continues et interrompues que nous espérons qu'elles continuent après la vente ne sont pas éliminées des opérations continues dans le but de présenter les opérations continues de manière consistante avec les opérations commerciales que ces dernières réalisent.

Les entreprises associées, qui sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle, et les entités contrôlées conjointement (« joint ventures »), par lesquelles les entreprises ont le droit à des actifs nets de l'accord contractuel, ont été consolidées en appliquant la méthode de mise en équivalence, excepté lorsque lesdits investissements respecteront les conditions requises pour être classés comme maintenus à la vente. Les bénéfices ou pertes dérivés des transactions entre des entreprises du Groupe et associées ou des entités contrôlées conjointement, ont été éliminés conformément au pourcentage de participation du Groupe dans lesdites sociétés. Si la participation du Groupe aux pertes d'une entité comptabilisée par le biais de la méthode de mise en équivalence est supérieure à son investissement dans l'entité, le Groupe reconnaît une

provision pour sa part dans les pertes survenues en surplus par rapport audit investissement. L'investissement dans une société comptabilisé par le biais de la méthode de mise en équivalence est la valeur comptable de l'investissement dans le patrimoine, joint au reste d'intérêts non circulants qui, en substance, forment une partie de l'investissement net de ladite société.

Quand le contrôle d'une filiale se perd comme résultat d'une transaction, événement ou toute autre circonstance, le Groupe raye tous les actifs, passifs et participations non dominantes pour leur valeur comptable et reconnaît la valeur raisonnable de la contrepartie reçue. Les intérêts retenus dans l'ancienne filiale sont enregistrés pour leur valeur raisonnable à la date où le contrôle s'est perdu. La différence résultante est enregistrée comme un profit ou comme une perte dans l'état du résultat global dans l'épigraphe « Autres revenus (frais) ».

Les états financiers des sociétés contrôlées, associées et entités contrôlées conjointement se rapportent à l'exercice économique clos à la même date que les états financiers individuels de la Société dominante, et qui ont été préparés en appliquant des politiques comptables (IFRS-UE) homogènes.

Perte de contrôle (NIIF 10)

Une société de contrôle peut perdre le contrôle d'une société contrôlée dans le cadre de deux ou plusieurs arrangements (transactions). Cependant, il arrive que les circonstances indiquent que des accords multiples doivent être comptabilisés comme une seule transaction. Pour déterminer s'il convient de comptabiliser les accords comme une transaction unique, la société mère doit prendre en compte toutes les conditions des accords et leurs effets économiques. La présence d'un ou plusieurs des facteurs suivants indique qu'une société mère doit comptabiliser les accords multiples comme une seule transaction :

- (a) Ils sont atteints en même temps ou l'un en fonction de l'autre.
- (b) Ils font partie d'une transaction unique destinée à obtenir un effet commercial global.
- (c) La matérialisation d'un accord dépend de la survenance d'au moins un des autres accords.
- (d) Un accord n'est pas économiquement justifié sur une base individuelle mais est économiquement justifié lorsqu'il est considéré avec d'autres accords.

Si une société mère perd le contrôle d'une société contrôlée :

a) Elle devra être décomptabilisées dans les comptes :

- Les actifs (y compris le fonds de commerce) et les passifs de la société contrôlée à leur valeur comptable à la date de la perte de contrôle.
- La valeur comptable de toutes les participations ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne société contrôlée à la date de la perte de contrôle (y compris toutes les composantes des autres éléments du résultat global qui leur sont attribuables).

b) Elle reconnaîtra :

- La juste valeur de la contrepartie reçue, le cas échéant, pour la transaction, l'événement ou les circonstances donnant lieu à la perte de contrôle.

- Si l'opération, l'événement ou les circonstances donnant lieu à la perte de contrôle impliquent une distribution d'actions de la société contrôlée aux propriétaires en leur qualité de propriétaires, cette distribution ; et
 - Elle devra comptabiliser l'investissement conservé dans l'ancienne société contrôlée à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.
- c) Reclasser en résultat, ou transférer directement en résultats non distribués si d'autres NIIF l'imposent, les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global relatifs à la société contrôlée.
- d) Elle devra comptabiliser toute différence qui en résulte comme un gain ou une perte dans le résultat attribuable à la société mère.

Si une société mère perd le contrôle d'une société contrôlée, elle doit comptabiliser tous les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette société contrôlée sur la même base que celle qui serait requise si la société mère avait cédé les actifs ou les passifs correspondants. Par conséquent, lors de la perte de contrôle d'une société contrôlée, si un profit ou une perte précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global aurait été reclassé en résultat lors de la cession des actifs ou des passifs liés, la société mère doit reclasser le profit ou la perte des capitaux propres en résultat (en tant qu'ajustement de reclassement). Si un écart de réévaluation précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global était transféré directement dans les résultats non distribués lors de la cession de l'actif, la société mère transfère l'écart de réévaluation directement dans les résultats non distribués lors de la perte de contrôle de la société contrôlée

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de la Société mère ont considéré que, en raison de certains événements survenus au cours de l'exercice, il y avait une perte de contrôle de la société Acceso Panamá. L'impact de cette perte de contrôle s'est élevé à 426 896 euros, qui sont reflétés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Dépréciation et résultats de la perte d'influence notable des participations ».

b) Homogénéisation des postes

Les différents postes des comptes annuels individuels de chacune des sociétés du groupe ont fait l'objet de l'homogénéisation d'évaluation correspondante, en adaptant les critères appliqués à ceux utilisés par la Société mère (Antevenio, S.A.) pour ses propres comptes annuels, pour autant qu'ils aient exercé un effet significatif.

Pour les sociétés contrôlées qui étaient incluses dans le Groupe consolidé Antevenio pour l'année précédente, aucune homogénéisation temporelle n'a été requise, étant donné que la date de clôture pour la préparation des comptes annuels consolidés ci-joints est le 31 décembre de chaque année.

Toutefois, il convient de noter que, comme indiqué dans la note 1.2 des états financiers consolidés, les sociétés contrôlées incluses dans le sous-groupe Rebold au cours de l'exercice actuel le sont depuis la date de l'augmentation de capital de la Société mère décrite dans cette note, de sorte qu'il est important de préciser que le compte de résultat consolidé ne comprend que les opérations réalisées par toutes ces sociétés contrôlées.

c) Différence de première consolidation

La différence de première consolidation a été calculée comme la différence entre la valeur comptable de la participation au capital des sociétés contrôlées et la valeur de la quote-part des fonds propres consolidés de celles-ci à la date de la première consolidation.

Dans le cas d'une différence positive de consolidation, correspondant à un excédent entre le coût de l'investissement et la valeur comptable théorique attribuable de la société participée à la date de son incorporation au groupe, celle-ci est imputée directement et dans la mesure du possible aux éléments propres de la société contrôlée, sans dépasser la valeur marchande de ceux-ci. Si elle n'est pas imputable aux éléments propres, on la considère comme un fonds de commerce de consolidation et l'on procède annuellement au test de dépréciation d'usage (voir note 4i).

La différence négative de consolidation est portée sur le compte des résultats consolidé, et correspond à la différence négative entre la valeur comptable de la participation directe de la Société mère au capital de la société contrôlée, et la valeur de la quote-part des fonds propres de celle-ci, attribuable à cette participation à la date de la première consolidation.

d) Écarts de conversion

Les postes de l'État de situation financière consolidé et du Compte des résultats consolidé des sociétés comprises dans la consolidation dont la devise fonctionnelle est une autre que l'euro ont été convertis en euros en appliquant les critères suivants :

- Les actifs, passifs, recettes et dépenses (excepté les fonds propres) au taux de change à la clôture de chaque exercice
- Les postes du compte de résultat consolidé au taux de change moyen de l'exercice.
- Les fonds propres au taux de change historique.

Les écarts résultants de l'application de taux de change différents, suivant les critères précédents, sont montrés à l'épigraphe « Écarts de conversion » du Bilan de situation financière consolidé.

Économies hyperinflationnistes :

Sur la base des dispositions de la Norme comptable internationale (IAS) n° 21, les résultats et la situation financière d'une société dont la monnaie fonctionnelle soit celle correspondante à une économie hyperinflationniste seront convertis à une monnaie de présentation différente de la manière suivante :

- (a) tous les montants (c'est-à-dire les actifs, les passifs, les postes des capitaux propres, les dépenses et les recettes, y compris également les chiffres comparatifs correspondants) seront convertis au taux de change à la date de clôture du bilan le plus récent, excepté lorsque les
- (b) montants seront convertis à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste, dans lequel cas les chiffres comparatifs seront ceux qui auront été présentés comme montants

courants de l'année en question, dans les États financiers de l'exercice précédent (autrement dit, ces montants ne seront pas ajustés en fonction des variations ultérieures survenues au niveau des prix ou dans les taux de change).

Lorsque la monnaie fonctionnelle de la société sera celle d'une économie hyperinflationniste, elle retraitera ses États financiers avant d'appliquer la méthode de conversion établie aux alinéas précédents, excepté les chiffres comparatifs, dans le cas d'une conversion à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste. Lorsque l'économie en question cessera d'être hyperinflationniste et que la société cessera de retraiter ses États financiers, elle utilisera comme coûts historiques, pour les convertir à la monnaie de présentation, les montants retraités selon le niveau de prix à la date à laquelle la société cessa de réaliser ledit retraitement. Le Groupe a conclu que l'application de ce modèle n'est pas significative en ce qui concerne la société du Groupe domiciliée en Argentine, c'est pourquoi il n'a pas procédé à retraiter les chiffres comparatifs de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et de la période de six mois qui s'est clôt le 30 juin 2021.

e) Transactions entre sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation

Comme pas préalable à l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés, nous avons procédé à l'élimination de tous les soldes et transactions entre sociétés du Groupe, ainsi qu'à l'élimination des résultats produits entre lesdites sociétés à conséquence des transactions mentionnées.

Les transactions entre les société contrôlées du sous-groupe Rebold et les sociétés du groupe Antevenio entre le 1er janvier 2020 et le 31 août 2020 n'ont pas été éliminées car elles ne font pas partie du groupe consolidé jusqu'à la date décrite à la note 1.2.

f) Immobilisations incorporelles

En règle générale, on enregistre les immobilisations incorporelles à condition qu'elles remplissent le critère d'identifiabilité ; elles sont évaluées au départ selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, ultérieurement diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes qu'elles aient subies par dépréciation. Les critères suivants sont appliqués en particulier :

Propriété industrielle

Il s'agit des dépenses en développement capitalisées pour lesquelles le brevet correspondant, ou similaire, a été obtenu, et notamment des coûts d'enregistrement et d'officialisation de la propriété intellectuelle ainsi que des coûts d'acquisition auprès de tiers des droits correspondants. Elles sont amorties de manière linéaire au cours de la durée de vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences pour les applications informatiques achetées auprès de tiers ou les programmes d'ordinateur réalisés de manière interne, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles sur la base des coûts encourus pour les acheter ou les concevoir, et pour les préparer avant leur

utilisation.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourues au long de l'exercice seront enregistrés sur le Compte des résultats consolidé.

g) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes subies par dépréciation.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les coûts d'extension, de modernisation ou de mise à niveau qui se traduisent par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de la performance, ou par un prolongement de la vie utile des biens, sont comptabilisés comme un supplément du coût de ceux-ci. Les coûts de conservation et de maintenance sont chargés sur le Compte des résultats consolidé de l'exercice au long duquel ils ont lieu.

Le groupe amortit ses Immobilisations corporelles de manière linéaire. Les années de vie utile et les pourcentages d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements pour le processus d'information	18	5,71
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10

Les investissements engagés par le groupe dans des locaux loués, et qui ne sont pas séparables de l'actif loué, s'amortissent en fonction de leur vie utile qui sera soit la durée du contrat, y compris la période de renouvellement s'il y a lieu de croire que celui-ci aura lieu, soit la vie économique de l'actif (la plus courte des deux).

h) Fonds de commerce

Le fonds de commerce est uniquement enregistré lorsque sa valeur est mise en avant en vertu d'une acquisition onéreuse, dans le contexte d'un regroupement d'entreprises.

Le fonds de commerce est assigné à chacune des unités génératrices de trésorerie sur laquelle on espère que les bénéfices du regroupement d'entreprises retombent, en procédant, le cas échéant, à enregistrer la correction de valeur correspondante (voir note 4i).

Ultérieurement à la reconnaissance initiale, le fonds de commerce est évalué à son prix d'acquisition moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections de valeur par dépréciation reconnues.

Le fonds de commerce est amorti de manière linéaire sur dix ans. La durée de vie utile sera déterminée séparément pour chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle le fonds de commerce ait été assigné.

À la clôture de chaque exercice, nous analysons s'il existe des indices de dépréciation de valeur des unités génératrices de trésorerie auxquelles le fonds de commerce a été assigné et, si c'est le cas, nous vérifierons leur éventuelle dépréciation de valeur conformément aux indications de la note 4i). Les corrections de valeur par dépréciation reconnues dans le fonds de commerce ne font pas l'objet d'une reprise dans les exercices ultérieurs.

i) Dépréciation des immobilisations incorporelles et matérielles et du fonds de commerce de consolidation.

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux). Pour calculer la valeur récupérable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, la valeur d'usage est le critère utilisé par le Groupe.

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, le groupe évalue, à l'aide du « test de dépréciation » d'usage, si une immobilisation matérielle ou incorporelle à la vie utile indéfinie, ou éventuellement une unité génératrice de trésorerie, présente des signes d'une éventuelle dépréciation. On fait alors une estimation du prix récupérable et l'on procède aux corrections d'évaluation pertinentes. On entend par « unité génératrice de trésorerie » le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie qui sont en bonne mesure indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Le procédé implanté par la Direction du Groupe pour la détermination de la dépréciation est le suivant :

Pour évaluer la valeur d'usage, la Direction du Groupe élabore tous les ans pour chaque unité génératrice de liquidités, son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

D'autres variables ont une influence dans le calcul de la valeur récupérable :

- Le taux d'actualisation à appliquer, calculé à environ 10,6 %, en fonction de la zone géographique, les principales variables influençant son calcul étant le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.
- Le taux de croissance utilisé pour les flux de caisse a été appliqué en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique, situé autour des 2 %.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme décrit à la note 5, le fonds de commerce associé à l'unité génératrice de trésorerie React2Media, L.L.C. a été déprécié car il est prévu que cette société soit liquidée au cours du second semestre de l'exercice 2021 et le fonds de commerce associé à Antevenio Publicité, S.A.S.U. a été déprécié car les prévisions futures des résultats de cette société ont changé.

Au cas où il faudrait reconnaître une dépréciation dans une unité génératrice de trésorerie à laquelle tout ou une partie d'un fonds de commerce aurait été assignée, on réduira d'abord la valeur comptable du fonds de commerce qui correspond à cette unité. Si la dépréciation dépasse le montant de celle-ci, on réduira en deuxième lieu, proportionnellement à sa valeur comptable, celle du reste des actifs de l'unité génératrice de trésorerie à concurrence de la plus élevée des valeurs suivantes : sa valeur raisonnable moins les frais de vente, sa valeur d'usage, ou zéro. La perte par dépréciation doit être enregistrée à la charge des résultats de l'exercice.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Ladite réversion d'une perte par dépréciation de valeur est reconnue comme un profit sur le Compte des résultats consolidé.

j) Locations et autres opérations similaires

Le groupe en tant que locataire

Pour tout nouveau contrat conclu à partir du 1er janvier 2019, le Groupe examine si un contrat est ou contient un bail. Un bail est défini comme « un contrat, ou une partie de contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (l'actif sous-jacent) pendant une période de temps en échange d'une contrepartie ». Pour appliquer cette définition, le groupe évalue si le contrat répond à trois critères essentiels, à savoir :

- le contrat contient un actif identifié, qui est : soit explicitement identifié dans le contrat, soit implicitement spécifié lorsqu'il est identifié au moment où l'actif est mis à la disposition du Groupe.

- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation, en tenant compte de ses droits dans le cadre défini par le contrat.
- le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation. Le groupe évaluera s'il a le droit de diriger « comment et dans quel but » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation.

Évaluation et reconnaissance des baux en tant que locataire

Le Groupe reconnaîtra un actif pour droit d'usage et un passif locatif à la date initiale de la location. L'actif destiné au droit d'utilisation est évalué au coût, qui est défini par : la valeur d'acquisition initiale pour l'évaluation du passif au titre de la location ; les coûts directs initiaux encourus par le Groupe ; une estimation des coûts de démantèlement et de suppression de l'actif à la fin de la location ; et les paiements effectués avant le début de la location (nets de toute incitation reçue).

Le Groupe amortit les actifs du droit d'utilisation à partir de la date de début du bail jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif du droit d'utilisation ou la fin de la durée du bail, selon la première éventualité. Le Groupe évalue également la dépréciation de la valeur de l'actif par droit d'utilisation lorsque de tels indicateurs existent.

À la date de début, le Groupe évalue le passif à la valeur actuelle des paiements de location en cours à cette date, actualisé en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou le taux débiteur progressif du Groupe.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation du passif de location consistent en : des paiements fixes (y compris en substance des paiements fixes) ; des paiements variables basés sur un indice ou un taux d'intérêt ; des montants attendus ; etc. payables en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et des paiements en vertu d'options dont l'exercice est raisonnablement certain.

Après l'évaluation initiale, le passif sera réduit pour les paiements effectués et augmenté pour les intérêts. Il sera remesuré pour refléter toute réévaluation ou modification, ou s'il y a des changements dans les paiements fixes dans la substance.

Lorsque le passif de location est réévalué, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif du droit d'utilisation, ou dans le résultat si l'actif du droit d'utilisation a déjà été réduit à zéro.

Le groupe a choisi de comptabiliser les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur à l'aide de dossiers pratiques. Au lieu de comptabiliser un actif de droit d'utilisation et un passif de crédit-bail, les paiements correspondants sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du bail.

Dans l'état de la situation financière, les actifs relatifs aux droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et les passifs relatifs aux baux ont été inclus dans la partie « créiteurs et autres comptes à payer ».

L'impact issu de l'application de cette norme a généré, au 30 juin 2021, la reconnaissance de:

- Un actif pour droit d'usage pour un montant brut de 1 940 072 euros, 1 347 775 euros en 2020 (inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » de l'État de situation financière consolidé).
- Un passif pour les obligations de paiement futures pour un montant total de 1 468 044 euros (1 050 567 euros en 2020) :
 - o Pour la tranche à long terme, il a été inscrit dans le poste du passif non courant « Provisions » pour un montant de 952 646 euros (586 910 euros en 2020).
 - o Pour la tranche à court terme, il a été inscrit dans le poste du passif courant « Autres passifs courants » pour un montant de 515 391 euros (463 657 euros en 2020).
- Une dépense pour l'amortissement de cet actif pour droit d'usage d'un montant de 273 018 euros (490 087 euros en 2020) dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations » du compte de résultat consolidé.
- Une dépense financière pour la mise à jour du passif d'un montant de 11 510 euros (14 743 euros en 2020) dans le poste « Dépenses financières envers des tiers » du compte de résultat consolidé.

Ces engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux enregistrés concernent des baux maintenus par les sociétés du Groupe suivantes, détaillant son année de fin d'exécution obligatoire :

- Antevenio Publicité, S.A.S.U. (2026) : loyer annulé en 2020
- Antevenio S.R.L.(2023)
- Antevenio México, S.A. de CV (2022) : location clôturée en 2021
- React2Media, L.L.C.(2020)
- Antevenio, S.A.(2025)
- Rebold Marketing and Communication, S.L.U. Madrid y Barcelone (2025 y 2022 respectivement).
- Digilant Chile (2023)
- Digilant Inc (2025)

Le groupe en tant que bailleur

La méthode comptable du Groupe en vertu de la IFRS 16 n'a pas changé par rapport à la période comparative. En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location dans la catégorie des contrats de location simple ou de crédits-bails.

Un contrat de location est classé comme un contrat de crédit-bail s'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et est classé comme un contrat de location simple s'il ne le fait pas.

k) Instruments financiers

k.1) Reconnaissance et radiation des comptes

Les actifs et les passifs financiers sont inscrits lorsque le Groupe devient une partie des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont rayés des comptes lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et substantiellement tous les risques et bénéfices sont transférés. Un passif financier est rayé des comptes lorsqu'il s'éteint, est liquidé, annulé ou expire.

k.2) Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des comptes débiteurs qui ne contiennent pas de composant de financement significatif et qui sont estimés au prix de transaction conformément à la norme IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur ajustée selon les coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers autres que ceux désignés et effectifs en tant qu'instruments de couverture sont classés dans les catégories suivantes :

- Coût amorti.
- Juste valeur avec changements dans les résultats (FVTPL).
- Juste valeur à travers un autre résultat global (FVOCI).

Dans les périodes présentées, le Groupe ne possède aucun actif financier classé comme FVOCI.

Le classement est déterminé par :

- Le modèle d'affaires de la société pour la gestion de l'actif financier.
- Les caractéristiques du flux de trésorerie contractuel de l'actif financier.

Toutes les recettes et les dépenses liées aux actifs financiers inscrits dans le résultat de l'exercice sont présentées dans les dépenses financières, les revenus financiers ou autres postes financiers, excepté la dépréciation des comptes débiteurs, qui sont présentés dans d'autres dépenses.

k.3) Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers à coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils remplissent les conditions suivantes (et n'ont pas été désignés comme FVTPL) :

-Ils demeurent dans un modèle d'affaires dont l'objectif est de maintenir les actifs financiers et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels.

-Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de montant principal et d'intérêts sur le montant principal en attente de paiement.

À l'issue de la reconnaissance initiale, ils seront évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La remise n'est pas appliquée lorsque l'effet de la remise est insignifiant. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs commerciaux et la majorité des autres comptes débiteurs du Groupe sont inclus dans cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations cotées auparavant classées comme maintenues jusqu'à leur expiration conformément à la norme IAS 39.

k.4) Dépréciation de la valeur des actifs financiers

Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 utilisent plus d'informations prospectives pour reconnaître les pertes de crédit attendues - le modèle de perte de crédit attendue (ECL). Cela remplace le « modèle de pertes encourues » de l'IAS 39. Les instruments inclus dans la portée des nouvelles exigences incluaient des prêts et d'autres actifs financiers de type dette évalués au coût amorti et FVOCI, les comptes débiteurs commerciaux, les actifs contractuels reconnus et évalués selon la norme IFRS 15 et les engagements de prêt et autres contrats de garantie financière (pour l'émetteur) qui ne sont pas évalués à la juste valeur avec changements dans les résultats. La reconnaissance des pertes pour crédits ne dépend plus du fait que le Groupe identifie en premier lieu un événement de perte pour crédits. En revanche, le Groupe tient compte d'un éventail plus large d'informations en évaluant le risque du crédit et en mesurant les pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables relatives à la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

En appliquant cette approche prospective, une distinction est faite entre :

- Les instruments financiers qui n'ont pas subi de dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale ou ayant un faible risque de crédit (« première phase »), et
- Les instruments financiers qui ont subi une dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (« deuxième phase »).

L'étape 3 couvrirait les actifs financiers qui présentent une évidence objective de dépréciation à la date de présentation.

Les « pertes attendues de crédit à 12 mois » sont reconnues dans la première catégorie, tandis que les « pertes attendues à vie » sont reconnues dans la deuxième. Les « pertes pour crédits » sont reconnues dans la deuxième catégorie.

Le calcul des pertes de crédit attendues est déterminé par le biais d'une estimation pondérée de la probabilité de pertes pour crédits tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Dettes commerciales et autres comptes débiteurs et actifs contractuels

Le Groupe utilise une approche simplifiée dans la comptabilisation des comptes de dettes commerciales et autres comptes débiteurs, ainsi que d'actifs contractuels, et enregistre le

fonds de provision pour les pertes en tant que pertes de crédit attendues à vie. Il s'agit des déficits attendus dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du potentiel de non-respect à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. Pour le calcul, le Groupe utilise son expérience historique, les indicateurs externes et l'information prospective pour calculer les pertes de crédit attendues en utilisant une matrice des provisions.

Le Groupe évalue de manière collective la dépréciation des comptes débiteurs commerciaux, étant donné qu'ils possèdent des caractéristiques de risque de crédit communes et ont été regroupés en fonction des jours de retard dans le paiement.

k.5) Classement et évaluation des passifs financiers

Étant donné que la comptabilisation des passifs financiers reste en grande mesure la même selon la norme IFRS 9 par rapport à la norme IAS 39, les passifs financiers du Groupe n'ont pas été affectés par l'adoption de l'IFRS 9. Toutefois, par souci d'exhaustivité, la politique comptable est indiquée ci-après.

Les passifs financiers du Groupe incluent la dette financière, les créances commerciales et autres comptes débiteurs.

Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, et, le cas échéant, sont ajustés selon les coûts de transaction, à moins que le Groupe ait désigné un passif financier à une juste valeur avec des changements dans les résultats.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, excepté les dérivés et les passifs financiers désignés dans FVTPL, qui sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur avec les pertes ou les profits reconnus sur le résultat de l'exercice.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les changements de la juste valeur d'un instrument portés au résultat de l'exercice sont inclus dans les coûts ou les revenus financiers.

l) Monnaie étrangère

Les postes compris dans les états financiers intermédiaires consolidés de chacune des sociétés du Groupe sont évalués dans les devises fonctionnelles respectives de celles-ci. Les états financiers intermédiaires consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

Les sociétés qui composent le groupe enregistrent dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle réalisées au cours de l'exercice, selon les taux de change en vigueur aux dates des opérations.
- Les soldes des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle (trésorerie et postes transformables en liquide sans perte de valeur), selon les taux de change à la clôture de l'exercice.

- Les soldes des actifs et des passifs non monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle, selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes en provenance de ces registres sont inclus sur le Compte de résultats consolidé.

m) Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées à l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 12), et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation des Sociétés du Groupe Antevenio à celles applicables a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que sociétés dépendantes du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

On calcule la charge de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice en question en additionnant l'impôt courant, obtenu par application du taux d'imposition pertinent à l'assiette imposable de l'exercice moins les abattements et les bonifications, et les variations subies pendant ledit exercice par les actifs et les passifs en raison d'impôts différés enregistrés. Il est reconnu sur le Compte de résultats consolidé, excepté quand cela correspond à des transactions qui sont enregistrées directement sur le patrimoine net, auquel cas, l'impôt correspondant est également enregistré sur le patrimoine net.

Les impôts différés sont enregistrés pour les différences temporaires existantes à la date de l'état de situation financière consolidée entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables. On considère comme la base fiscale d'un élément du capital propre le montant attribué à cet élément à des fins fiscales. L'effet des impôts par rapport aux différences temporaires est inclus dans les postes correspondants de « Actifs pour impôt différé » et « Passifs pour impôt différé » de l'état de situation financière consolidé.

Le groupe reconnaît un passif par impôt différé pour tous les écarts temporels imposables sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

Le Groupe reconnaît les actifs pour impôt différé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il résulterait probable que la Société dispose des bénéfices fiscaux futurs permettant la récupération de ces actifs, sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

À la clôture de chaque exercice, le groupe évalue les actifs par impôts différés reconnus, et ceux qui ne l'ont pas été précédemment. Sur la base de ladite évaluation, nous procédons à rayer un actif reconnu précédemment s'il n'est plus probable de le récupérer, ou s'il est pertinent d'enregistrer tout actif pour impôt différé non reconnu précédemment pourvu qu'il soit probable

que la Société dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant de les appliquer.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise, selon la réglementation en vigueur adoptée et conformément à la manière dont on entend raisonnablement récupérer ou payer l'actif ou le passif par impôt différé.

Les actifs et les passifs par impôt différé ne s'actualisent pas. Ils sont classés comme actifs et passifs non courants, indépendamment de la date de réalisation ou de liquidation attendue.

Étant donné que le groupe consolidé appartient à un groupe fiscal, les montants résultants à payer/encaisser pour l'Impôt sur les Sociétés de l'exercice ne seront pas liquidés avec les administrations publiques mais avec la société dominante du groupe fiscal auquel il appartient.

n) Recettes et dépenses

La norme IFRS 15 établit que les revenus sont reconnus de sorte qu'ils représentent la transmission de biens et de services engagés avec des clients pour un montant reflétant la contreprestation à laquelle le Groupe espère avoir droit en échange de ces biens et services. Les revenus sont reconnus quand le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, lors de la reconnaissance des revenus, un modèle de cinq étapes doit être appliqué pour déterminer le moment où ces derniers doivent être reconnus, ainsi que leur montant :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Assigner le prix de la transaction entre les obligations du contrat
- Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure que les obligations du contrat sont remplies

Ce modèle indique que les revenus doivent être reconnus lorsque (ou à mesure que) une société cède le contrôle des biens ou des services à un client, pour le montant que la société estime être en droit de recevoir. En fonction de certains critères remplis, les revenus peuvent être reconnus soit au cours d'une période de temps, de sorte à refléter l'exécution de la part de la société de l'obligation contractuelle, soit à un moment déterminé, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut toute somme perçue au nom de tiers.

Les recettes ordinaires sont inscrites à une période déterminée ou dans le temps, lorsque (ou à mesure que) la Société satisfait aux obligations d'exécution par le biais d'un transfert des biens ou des services promis à ses clients.

Le Groupe reconnaît les passifs pour contrats reçus par rapport aux obligations de rendement non satisfaites et présente ces montants comme d'autres passifs sur l'État de la situation financière. De manière similaire, si le Groupe satisfait à une obligation d'exécution avant de

recevoir la contreprestation, le Groupe reconnaîtra un actif contractuel ou un crédit sur son État de la situation financière, selon qu'il existe d'autres aspects, outre dans le temps, nécessaires avant que la contreprestation soit exigible.

D'autre part, la norme IFRS 15 exige la reconnaissance d'un actif pour les coûts qui soient incrémentaux, encouru pour la passation de contrats avec des clients, et qui seront vraisemblablement recouverts, en les amortissant de manière systématique sur le Compte de résultats consolidés, dans la même mesure où les revenus associés à cet actif. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées en résultat lorsque le service est utilisé ou encouru.

Le groupe Antevenio se consacre principalement au commerce des médias numériques, et plus particulièrement à la performance et au brand marketing. Le Groupe a identifié les obligations de performance de cette activité principale, à savoir la réalisation des KPI fixés par le client, qui peuvent être mesurés en leads, clics, vues, etc. dans les différents médias utilisés. Le Groupe détermine le prix de ces obligations au moment où il définit les caractéristiques contractuelles de chaque contrat avec chaque client spécifique, en affectant le prix aux obligations de performance décrites ci-dessus. Ainsi, le Groupe comptabilise les revenus de chaque contrat lorsque ces obligations de performance sont remplies et que l'acceptation du client est obtenue. En outre, le crédit accordé par le Groupe à ses clients est basé sur leurs caractéristiques spécifiques et leur solvabilité.

o) Provisions et contingences

Les administrateurs de la Société mère dans l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés font la différence entre :

- n.1) Provisions : soldes créanciers couvrant les obligations actuelles dérivées d'évènements passés, dont l'annulation est probable qu'elle provoque une sortie de ressources, mais qui résultent indéterminés quant à leur montant et/ou moment d'annulation.
- n.2) Passifs contingents : éventuelles obligations surgies à conséquence d'évènements passés, dont la matérialisation future est conditionnée à ce qu'il ait lieu, ou pas, à un ou plusieurs évènements futurs indépendants de la volonté du Groupe.

Les États financiers intermédiaires consolidés tiennent compte de toutes les provisions à l'égard desquelles nous estimons que la probabilité d'avoir à satisfaire l'obligation est plus grande que le contraire, et sont enregistrés par la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers. Les passifs contingents ne sont pas inscrits dans les états financiers intermédiaires consolidés, mais ils figurent néanmoins sur les notes jointes à ceux-ci.

Les provisions sont chiffrées, à la clôture de l'exercice, à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire au règlement de l'obligation ou à son transfert à un tiers. L'on enregistre les ajustements issus de l'actualisation de ces provisions comme des dépenses financières, et ce à mesure que les droits sont constatés. S'il s'agit de provisions à

échéance d'un an au plus, et que l'effet financier n'est pas significatif, aucune réduction n'est appliquée.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

p) Revenus différés

Les subventions de capital non remboursables, ainsi que les dons et les legs, sont évalués à la valeur raisonnable du montant octroyé ou du bien qui a été reçu. Initialement, ils sont enregistrés au poste « Revenus différés » du passif du bilan consolidé et ils sont reconnus sur le Compte des résultats consolidé proportionnellement à la dépréciation subie au long de la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il s'agisse d'actifs non dépréciables, auquel cas ils seront imputés au résultat de l'exercice où il se produirait l'aliénation ou la cessation de ces derniers.

Ces subventions à caractère remboursable sont enregistrées comme dettes à long ou à court terme (selon le délai de remboursement) transformables en subventions jusqu'à acquérir le statut de non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont portées au crédit du compte de résultats de l'exercice au moment de l'acquisition.

q) Éléments propres de nature environnementale

De par la nature de son activité, le groupe ne possède pas, parmi ses immobilisations corporelles, d'actifs significatifs destinés à réduire l'impact sur l'environnement ou à protéger ou améliorer ce dernier, et n'a pas reçu de subventions ni n'a encouru de frais, pendant l'exercice, destinés à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le groupe n'a pas non plus constitué de provisions pour couvrir des risques ou des dépenses au titre d'actions environnementales, car il estime qu'il ne saurait y avoir d'imprévus liés à la protection ou à l'amélioration de l'environnement.

r) Transactions entre les parties en rapport

Les opérations entre parties liées, indépendamment du degré d'étroitesse de leurs liens, sont comptabilisées conformément aux règles générales. Par conséquent, d'une manière générale, les éléments faisant l'objet de transactions sont comptabilisés au moment initial à leur valeur raisonnable. Si le prix convenu lors d'une opération diffère de la valeur raisonnable, l'écart est enregistré compte tenu de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

s) Paiements basés sur les instruments du patrimoine

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments

de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés effectués avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

Les plans d'options sur actions sont évalués à leur juste valeur (voir note 4w) à la date d'attribution initiale à l'aide d'une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui tient compte, entre autres, du prix d'exercice de l'option, de la volatilité, de la durée d'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque.

La juste valeur estimée de ce passif financier est classée au Niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur (voir note 4w).

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultats, comme frais de personnel, est réalisée sur la base de leur rapport au long de la période de temps établie comme une condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option.

t) **Tableau des flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie consolidé a été élaboré en utilisant la méthode indirecte et dans ce dernier il est utilisé les suivantes expressions avec la signification qui est indiquée ensuite :

- **Activités d'exploitation** : activités rapportant les recettes ordinaires du groupe, et autres activités ne pouvant être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.
- **Activités d'investissement** : activités d'acquisition, de cession d'actifs ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non compris dans la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.
- **Activités de financement** : activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

u) **Regroupement d'entreprises**

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

- **Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente** : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.
- **Actifs et passifs pour impôt différé** : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en

vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas déduits.

- Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de pertes et profits : l'écart négatif calculé a été déduit.
- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.
- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.
- Obligations classées en tant qu'imprévus : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût de la combinaison d'affaires sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est reconnu comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût de la combinaison d'affaires, cet excès aura été comptabilisé dans le compte des pertes et profits en tant que revenu. Avant de reconnaître ce revenu, il a été revu si les actifs identifiables acquis et les passifs assumés, ainsi que le coût de la combinaison d'affaires, ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

v) Instruments du patrimoine propre (actions propres)

Les actions propres que le Groupe acquiert de la Société contrôlée sont enregistrées, à la moindre valeur du patrimoine net, pour la valeur de la contreprestation donnée en échange. Les résultats dérivés de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'amortissement des instruments du patrimoine propre sont reconnus directement sur le patrimoine net, sans qu'à aucun moment il ne soit enregistré de résultats sur le Compte de résultats consolidé.

w) Calcul de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers calculés à la juste valeur dans l'État de situation financière sont regroupés sur trois niveaux d'une hiérarchie de juste valeur. Les trois niveaux sont définis sur la base de l'observabilité des apports significatifs au calcul, comme indiqué ci-après :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour les actifs ou les passifs identiques
- Niveau 2 : apports autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : apports non observables pour l'actif ou le passif.

NOTE 5. FONDS DE COMMERCE DE CONSOLIDATION

La ventilation du fonds de commerce de consolidation, selon les critères indiqués plus hauts, est la suivante :

Fonds de commerce	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Acquisition de Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 461	276 461	276 461
Acquisition de Antevenio S.R.L.	3 686 847	3 686 847	3 686 847
Acquisition de Antevenio ESP S.L.U.	81 027	81 027	81 027
Acquisition de Antevenio Publicité S.A.R.L.	490 584	-	-
Acquisition de React2Media, L.L.C. (voir Note 25)	413 042	-	-
Adquisición Foreseen Media, S.L. (voir Note 25)	109 509	109 509	109 509
Adquisición B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. (voir Note 25)	2 329 094	1 811 125	1 811 125
Acquisition Blue Digital		472 563	472 563
Total	7 386 564	6 437 533	6 437 533

Chaque fonds de commerce est issu de l'acquisition de chacune des sociétés du groupe. Les Administrateurs ont défini chacune des sociétés comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Pour évaluer la valeur recouvrable, la Direction du Groupe élabore annuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur utilisée.

La valeur recouvrable du fonds de commerce de chaque société a été déterminée sur la base des estimations faites par la direction de leur valeur d'usage. Pour réaliser ces estimations, les flux de trésorerie de chaque société pour les cinq prochaines années ont été projetés et extrapolés en utilisant un taux de croissance déterminé par la direction. La valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de chaque entreprise est déterminée en appliquant un taux WACC approprié qui reflète la situation actuelle de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de chaque entreprise.

Les hypothèses clés abordées dans ces projections de résultats et de flux de caisse et qui ont une influence dans le calcul de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Le taux d'escompte à appliquer, calculé autour de 10,6 %. Les principales variables qui

influencent le calcul sont le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.

- Les estimations des flux de trésorerie ont été réalisées sur la base de rendements passés, par conséquent les cas de figure de la direction incluent des marges de bénéfices stables en tenant compte des investissements en cours.
- Un taux perpétuel de 2 % reflétant la croissance moyenne à long terme de l'industrie.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Les tests de dépréciation, compte tenu de ces événements récents, ont abouti à une nouvelle réduction du fonds de commerce de certaines sociétés du groupe lors de l'exercice 2020 à leur valeur recouvrable, comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Lors de la préparation des estimations effectuées pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité et la sensibilité aux changements d'hypothèses, il a été tenu compte de l'impact que la crise sanitaire et économique provoquée par l'expansion mondiale de la COVID 19 peut avoir sur les principales hypothèses.

Plus précisément, les principales hypothèses utilisées et décrites ci-dessus ont été pondérées à la baisse, en tenant compte de la manière dont elles auraient été projetées, sans tenir compte du scénario de la crise sanitaire et économique susmentionnée, de telle sorte qu'elles ont été impactées comme décrit ci-dessous :

1. Marges brutes : Les marges brutes projetées ont été réduites, car nous avons pris en compte l'effet de la concurrence accrue et la diminution du revenu disponible des ménages, en tant qu'utilisateurs finaux, ce qui a un impact direct sur la réduction de nos marges brutes projetées dans chacune des branches d'activité.
2. Taux de croissance : En ce qui concerne cette variable, nous considérons que l'impact de la crise sanitaire affectera le marché de l'ensemble du groupe, provoquant une diminution du taux de croissance en raison de l'augmentation de la concurrence et de la réduction des prix susmentionnée.

Enfin, afin de pondérer la sensibilité des estimations faites par la direction aux changements des principales hypothèses, différents scénarios ont été envisagés, augmentant et diminuant les taux utilisés dans les différentes hypothèses. Il a été décidé d'utiliser un scénario plus conservateur pour le calcul de la valeur d'utilité des actifs de chacune des branches d'activité, étant donné qu'il s'agit d'un scénario de plus grande certitude au niveau économique, selon les informations dont disposait la direction au moment de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la date de préparation des états financiers consolidés intermédiaires, des situations ont été mises en évidence qui ont conduit à une révision des hypothèses et des conclusions du Groupe, comme suit :

- Au 31 décembre 2020, le Groupe a déprécié la totalité du goodwill de consolidation (voir note 25) apporté par la société contrôlée React2Media, L.L.C. dans sa totalité car il prévoit de liquider cette société contrôlée durant le deuxième semestre de l'exercice 2021 compte tenu des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cette société contrôlée au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé pour l'année 2020 s'est élevé à 2 464 042 euros. Pas de changement pour les six premiers mois de l'exercice 2021.
- En outre, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce de consolidation apporté par la société contrôlée Antevenio Publicité, S.A.S.U. en raison du fait que les prévisions d'avenir faites pour cette société ont été modifiées. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé s'élève à 2 269 585 euros. Pas de changement pour les six premiers mois de l'exercice 2021.
- En outre, le Groupe a révisé les estimations utilisées pour l'évaluation des options de vente et d'achat détaillées à la note 25 concernant la filiale B2Market Place dans la période d'évaluation comptable intermédiaire prévue par la réglementation. En 2020, la société a réajusté le montant du fonds de commerce de consolidation pour un montant de 517 969 euros. Pas de changement pour les six premiers mois de l'exercice 2021.

NOTE 6. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et variations au long de six premiers mois de l'exercice 2021 et de l'exercice 2020 par rapport aux valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

COÛT	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2021
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	2 560 865	264 893	(84 322)	2 437	2 743 872
Droit d'utilisation (IFRS 16)	1 347 765	825 230	(232 924)		1 940 071
COÛT TOTAL	3 908 630	1 090 122	(317 245)	2 437	4 683 943
AMORTISSEMENT CUMULÉ	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2020
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(2 184 213)	(106 848)	9 025	(9 018)	(2 291 054)
Droit d'utilisation (IFRS 16)	(297 208)	(273 018)	98 198		(472 027)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(2 481 421)	(379 865)	107 223	(9 018)	(2 763 081)
PROVISIONS PAR DÉTÉRIORATION	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2021
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-	-
NET	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2021
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	376 652	158 045	(75 297)	(6 581)	452 819
Droit d'utilisation (IFRS 16)	1 050 557	552 212	(134 725)	-	1 468 044
VALEUR NETTE COMPTABLE TOTALE	1 427 209	710 257	(210 022)	(6 581)	1 920 862

Les ajouts en 2020 sont principalement liés au regroupement d'entreprises de Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (voir notes 1 et 25).

Le montant de l'actif de droit d'utilisation au 30 juin 2021 s'élève à 1 940 072 euros (31 décembre 2020 : 1 347 775 euros) avec une charge d'amortissement de 273 018 euros (31 décembre 2020 : 490 086,80 euros). Le solde enregistré se réfère aux contrats de location contractés par le Groupe et qui, selon la norme IFRS 16, doivent être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

Les tests de dépréciation relatifs à ce droit d'usage, compte tenu de ces événements récents, n'ont pas donné lieu à des dépréciations dans le groupe.

Lors de la préparation des estimations effectuées pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité et la sensibilité aux changements d'hypothèses, il a été tenu compte de l'impact que la crise sanitaire et économique provoquée par l'expansion mondiale de la COVID 19 peut avoir sur les principales hypothèses.

Plus précisément, les principales hypothèses utilisées et décrites ci-dessus ont été pondérées à la baisse, en tenant compte de la manière dont elles auraient été projetées, sans tenir compte du scénario de la crise sanitaire et économique susmentionnée, de telle sorte qu'elles ont été impactées comme décrit ci-dessous :

1. Marges brutes : Les marges brutes projetées ont été réduites, car nous avons pris en compte l'effet de la concurrence accrue et la diminution du revenu disponible des ménages, en tant qu'utilisateurs finaux, ce qui a un impact direct sur la réduction de nos marges brutes projetées dans chacune des branches d'activité.
2. Taux de croissance : En ce qui concerne cette variable, nous considérons que l'impact de la crise sanitaire affectera le marché de l'ensemble du groupe, provoquant une diminution du taux de croissance en raison de l'augmentation de la concurrence et de la réduction des prix susmentionnée.

Enfin, afin de pondérer la sensibilité des estimations faites par la direction aux changements des principales hypothèses, différents scénarios ont été envisagés, augmentant et diminuant les taux utilisés dans les différentes hypothèses. Il a été décidé d'utiliser un scénario plus conservateur pour le calcul de la valeur d'utilité des actifs de chacune des branches d'activité, étant donné qu'il s'agit d'un scénario de plus grande certitude au niveau économique, selon les informations dont disposait la direction au moment de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires.

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante:

COMPTE	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	419 535	633 021	1 657 764
COÛT TOTAL	419 535	633 021	1 657 764

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe se trouve assujettie à l'exploitation et dûment assurée et non assujettie à aucune sorte de taxe.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles situées en dehors du territoire espagnol s'élève à 230.816 euros au 30 juin 2021 (151 196 euros au 31 décembre 2020, 132 383 euros au 30 juin 2020).

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, il n'existe aucun engagement d'achat ferme pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La politique du Groupe est celle de formaliser des polices d'assurance pour couvrir les éventuels risques auxquels sont assujettis les différents éléments de ses immobilisations corporelles. Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, les actifs du Groupe sont assurés au moyen d'une police d'assurance. Les administrateurs du Groupe considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les soldes et variations au long de six premiers mois de l'exercice 2021 et de l'exercice 2020 par rapport aux valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

COÛT	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2021
Propriété industrielle	90 178	335 513		2 360	428 051
Applications informatiques	5 527 452	179 168	(319 924)	(120 003)	5 267 193
Fonds de commerce	671 560	227 828			899 388
COÛT TOTAL	6 289 191	743 010	(319 924)	(117 643)	6 594 633
AMORTISSEMENT CUMULÉ	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2021
Propriété industrielle	(84 055)	(120 249)		(2 060)	(206 364)
Applications informatiques	(4 020 799)	(98 150)	68 742		(4 050 208)
Fonds de commerce				(198 308)	(198 308)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(4 104 855)	(218 399)	68 742	(200 368)	(4 454 880)
APPROVISIONNEMENT PAR DÉPRÉCIATION	31.12.2020	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2021
Applications informatiques	(261 557)				(261 557)
Fonds de commerce dépréciation		(244 619)			(244 619)
TOTAL PROVISIONS	(261 557)	(244 619)			(506 176)
VALEUR NETTE COMPTABLE TOTALE	1 922 779	279 991	(251 183)	(318 011)	1 633 577

Les principaux ajouts en 2020 concernent les logiciels informatiques et le fonds de commerce du portefeuille de clients apporté par Rebold Marketing and Communication S.L.U. et Diligent USA pour Anagram.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations incorporelles situées en dehors du territoire espagnol s'élève à 365 730 euros au 30 juin 2021 (530 803 euros au 31 décembre 2020, 197 666 euros au 30 juin 2020).

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante:

COMPTE	30.06.2020	31.12.2020	30.06.2021
Brevets, licences, marques et similaire.	65 245	83 934	85 934
Applications informatiques	2 249 217	2 467 275	2 334 529
Autre Immobilisations Incorporelles	44 378		100 914
COÛT TOTAL	2 358 840	2 551 209	2 521 377

NOTE 8. LOCATIONS SIMPLES

La charge aux résultats des six premiers mois de l'exercice 2021 et durant l'ensemble de l'exercice 2020 au titre de bail opérationnel s'est élevé à 134 941 euros et 248 428 euros respectivement (59 173 euros au cours des six premiers mois de l'exercice 2020) (voir note 17 d).

Les engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux opérationnels non annulables ont été inscrits par le Groupe sur la base de l'adoption anticipée de la nouvelle IFRS 16, comme détaillé sur la note 4 (voir notes 7 et 10.1).

Les principaux loyers correspondent aux bureaux de Barcelone et de Madrid et, dans une moindre mesure, aux bureaux en Italie, au Chili et aux États-Unis.

Conformément à la norme NIIF 16, sauf dans les cas où il serait décidé d'appliquer les exemptions d'expédients pratiques énoncées à la note 4, le locataire devra :

-Reconnaître un passif financier équivalent à la valeur actuelle des paiements fixes à réaliser pendant la durée de la location ;

-Reconnaître sur l'État de la Situation Consolidé un actif pour droit d'usage de l'actif correspondant, qui sera évalué en prenant comme référence le montant du passif financier associé, auquel seront ajoutés les frais directs encourus pour passer le contrat, les paiements anticipés réalisés, ainsi que les coûts de démantèlement futurs.

À la date de clôture de ces états financiers consolidés intermédiaires, le Groupe a adopté cette norme.

L'impact de l'application de cette législation a entraîné la comptabilisation des contrats de location suivants au 30 juin 2021, comme détaillé ci-dessous :

	ACTIF	Amortissement 2021	Amortissement cumulé 2021	Passifs financiers	Charges d'intérêts	Frais de location
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	-	-	-	-	-	-
Antevenio S.R.L.	280 013	33 667	(165 757)	(114 250)	998	(34 665)
Antevenio México, S.A. de CV	-	24 904	-	-	509	(25 414)
Digilant Inc	492 066	45 470	(45 470)	(446 597)	2 912	(48 381)
React2Media, L.L.C.	-	-	-	-	-	-
Antevenio, S.A.	144 141	10 839	(10 839)	(133 302)	861	(11 700)
Antevenio, S.A.	-	-	-	-	-	-
Digilant Chile	188 544	27 421	(27 421)	(161 123)	1 093	(28 514)
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Madrid)	580 584	62 839	(105 192)	(475 392)	3 814	(66 653)
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Barcelone)	254 723	67 878	(117 349)	(137 374)	1 322	(69 200)
	1 940 072	273 018	(472 028)	(1 468 038)	11 509	(284 528)

Au 31 décembre 2020, l'impact résultant de l'application de ce règlement est le suivant:

	ACTIF	Amortissement 2020	Amortissement Accumulée 2020	Passifs financiers	Dépenses : intérêts	Frais de location
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	-	53 974	-	-	5 374	(59 348)
Antevenio S.R.L.	279 545	66 466	(132 090)	(147 449)	2 734	(69 200)
Antevenio Mexico SA de CV	-	8 014	-	-	147	(8 160)
Antevenio Mexico, S A. de CV	232 923	73 294	(73 294)	(159 630)	1 942	(75 236)
Rtact2Mtdia. LL.C.	-	105 703	-	-	657	(106 361)
Antevenio S.A.	-	41 649	-	-	337	(41 986)
Antevenio S.A.	-	49 163	-	-	614	(49 777)
Rebold Marketing and Communication Madrid	580 584	42 353	(42 353)	(538 237)	2 082	(44 435)
Rebold Marketing and Communication Barcelone		49 471	(49 471)	(205 252)	856	(50 327)
	1 347 775	490 087	(297 208)	(1 050 567)	14 743	(504 830)

La classification par échéance de la dette associée à ces actifs au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 est la suivante :

Passifs financiers	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Antevenio S.R.L.	33 984	68 754	11 512			114 250
Digilant Inc	45 195	94 112	98 229	102 409	106 652	446 597
Antevenio, S.A.	11 040	25 651	29 761	34 640	32 210	133 302
Digilant Chile	32 158	69 908	59 057			161 123
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Madrid)	63 308	128 039	129 960	131 909	22 176	475 392
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (Barcelone)	74 699	62 675				137 374
	260 384	449 139	328 519	268 958	161 038	1 468 038

Passifs financiers	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Antevenio S.R.L.	67 463	68 475	11 512	-	-	147 449
Antevenio Mexique S. A	127 466	32 164	-	-	-	159 630
Rebold Marketing and	126 147	123 039	129 960	131 905	22 186	533 237
Rebold Marketing and	142 577	62 675	-	-	-	205 252
	463 651	291 353	141 471	131 905	22 186	1 050 567

Ces échéances sont incluses dans les échéances décrites à la note 10.2 sous la rubrique Autres passifs non courants.

NOTE 9. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des actifs financiers à long terme est le suivant :

	Crédits et autres		Total			
	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	418 630	93 180	108 436	418 630	93 180	108 436
Total	418 630	93 180	108 436	418 630	93 180	108 436

Le détail des actifs financiers à court terme est le suivant:

	Court terme			Total		
	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Trésorerie et actifs liquides équivalents (Note 9.1)	3 078 702	9 126 417	9 560 877	3 078 702	9 126 417	9 560 878
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	5 918 865	31 948 347	22 236 228	5 918 865	31 948 347	22 236 228
Total	8 997 567	41 074 764	31 797 105	8 997 567	41 074 764	31 797 106

La valeur comptable des prêts et des postes à encaisser est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

9.1) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Sous ce titre est reprise la partie pleinement liquide du capital propre du groupe, constituée par les soldes en espèces en caisse et dans les banques, ainsi que par les dépôts bancaires à court terme à échéance initiale à trois mois ou moins de trois mois. Ces soldes sont disponibles sans restrictions et en comportent pas de risques de variations de valeur.

Le détail desdits actifs est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Comptes courants	2 879 250	9 125 480	9 554 973
Caisse	43	937	5 905
Dépôts grande liquidité (a)	199 409	0	0
Total	3 078 702	9 126 417	9 560 878

(a) Correspondent principalement à des dépôts bancaires auprès de Bankia pour un montant de 0 euro au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 (199 409 euros au 30 juin 2020).

Les intérêts courus au cours du semestre au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 sur les dépôts bancaires et les comptes bancaires s'élèvent à 0 euro (6 832,93 euros au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2020).

La trésorerie détenue dans des sociétés étrangères au 30 juin 2021 s'élève à 8 834 691 euros (7 321 312 euros au 31 décembre 2020 et 1 551 795 euros au 30 juin 2020).

9.2) Prêts et postes à encaisser

La composition de ce poste est la suivante, en euros :

	30/06/2020		31/12/2020		30/06/2021	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour des opérations commerciales						
Clients tiers	-	4 913 721	-	31 391 713	-	21 825 874
Clients entreprises du groupe (note. 24)	-	743 087	-	-	-	-
Total Clients pour des opérations commerciales	-	5 656 808	-	31 391 713	-	21 825 874
Total montants avec des sociétés du groupe						
Clients entreprises du groupe	-	-	-	302 618	-	146 028
Total montants avec des sociétés du groupe	-	-	-	302 618	-	146 028
Garanties et dépôts	68 630	-	91 563	-	108 436	-
Autres actifs	-	260 958	1 617	254 017	-	264 327
Autres actifs courants société du groupe	350 000	1 099	-	-	-	-
Total Crédits pour des opérations non commerciales	418 630	262 057	93 180	254 017	108 436	264 327
Total	418 630	5 918 865	93 180	31 948 348	108 436	22 236 228

Le détail de l'épigraphie de Clients est le suivant :

Description	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Clients pour ventes et prestation de services			
Soldes commerciaux	4 495 890	31 372 868	21 296 609
Ristournes accordées en attente de liquidation	(661 600)	(628 804)	(547 882)
Soldes commerciaux en attente d'émission	1 079 432	647 648	1 077 147
Total	4 913 722	31 391 712	21 825 874

La quasi-totalité des soldes détenus avec les clients dans le cadre de transactions commerciales concerne les soldes des contrats avec les clients.

L'augmentation des soldes commerciaux s'explique par l'inclusion de Rebold Marketing and Communication, S.L.U. et des autres sociétés du sous-groupe suite à la transaction décrite dans la note 1 au cours de l'année précédente.

Les variations dérivées des pertes par dépréciation provenant du risque de crédit par type d'actifs financiers ont été les suivantes :

Dépréciations	30/06/2020	Nouveaux regroupements d'entreprises (note 27)	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	31/12/2020	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	30/06/2021
Crédits pour opérations commerciales										
Clients	(1 644 892)	(604 224)	(888 361)	410 496	348 262	(2 378 719)	(217 600)	537 360	134 982	(1 923 977)
Total	(1 644 892)	(604 224)	(888 361)	410 496	348 262	(2 378 719)	(217 600)	537 360	134 982	(1 923 977)

Le Groupe enregistre les mouvements de ces corrections sous le titre « Dépréciation de la valeur d'actifs courants » sur le compte des résultats consolidé. Au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2021, les montants de corrections historiquement provisionnées contre des soldes de clients ont été appliqués pour un montant de 134 982 euros (348 262 euros au 31 décembre 2020 et 108 832 euros au 30 juin 2020).

9.3) Classement par échéances

L'échéance de la majorité des différents actifs financiers à long terme est de moins de cinq ans.

NOTE 10. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Autres 30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	Total 30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Débits et postes à payer (Note 10.1)	4 907 398	20 601 652	22 807 331	4 907 398	20 601 652	22 807 331
Total	4 907 398	20 601 652	22 807 331	4 907 398	20 601 652	22 807 331

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Autres dettes à court terme		30/06/2021	Autres		30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021
	30/06/2020	31/12/2020		30/06/2020	31/12/2020			
Débets et postes à payer (Note 10.1)	749 563	843 967	2 871 629	5 955 581	34 169 189	23 028 397	35 013 156	25 900 026
Total	749 563	843 967	2 871 629	5 955 581	34 169 189	23 028 397	35 013 156	25 900 026

10.1) Débets et postes à payer

La ventilation au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020 est la suivante :

	Solde au 30/06/2020		Solde au 31/12/2020		Solde au 30/06/2021	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Pour opérations commerciales :						
Fournisseurs	-	2 905	-	4 941 800	-	8 081 336
		622,94				
Fournisseurs entreprises associés	-	328	-	1 974 255	-	1 858 847
		488,00				
Créditeurs	-	1 277	-	22 151 479	-	8 891 101
		729,06				
Total soldes pour opérations commerciales	-	4 511 840	-	29 067 534	-	18 831 284
Pour opérations non commerciales :						
Dettes envers des établissements de crédit (2)	1 283 377	749 563	8 417 261	843 967	10 317 893	2 871 629
Autres dettes (1)	919 808	459 415	2 356 940	756 946	2 486 007	812 646
Provisions (4)	222 468	-	283 309	-	279 127	-
Dettes envers des tiers (3)	2 481 745	-	1 396 181	156 221	1 396 181	-
Prêts et autres dettes	4 907 398	1 208 978	12 453 691	1 757 134	14 479 207	3 684 275
Dettes envers des entreprises du groupe (note 17 et 25)	-	367 229	8 147 961	609 732	8 328 124	914 139
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	540 309	-	3 566 255	-	2 200 479
Total soldes pour opérations non commerciales	-	907 538	8 147 961	4 175 987	8 328 124	3 114 618
Autres passifs courants (4)	-	76 788	-	12 500	0	269 848
Autres passifs courants	-	76 788	-	12 500	-	269 848
Total Débets et postes à payer	4 907 398	6 705 144	20 601 652	35 013 155	22 807 331	25 900 026

- (1) Le poste « Autres dettes » fait référence essentiellement aux dettes avec le Centre de développement technologique industriel (CDTI)
- (2) Le montant inclus dans la rubrique Dettes envers les établissements de crédit correspond aux prêts ICO reçus à la suite de la COVID 19, aux dettes de cartes de crédit bancaires et au leasing financier.
- (3) Le montant enregistré à l'épigraphe Dettes envers des tiers à long terme au 30 juin 2021 pour un montant de 1 396 181 euros (1 396 181 au 31 décembre 2020 et 2 481 745 au 30

juin 2020) correspond au passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé à la note 25.

(4) Les montants enregistrés sous ces rubriques concernent principalement les montants à long et à court terme ajustés par l'entreprise pour adopter la nouvelle norme IFRS 16, comme détaillé dans la note 2.

(5) Les charges financières associées aux passifs enregistrés au 30 juin 2021 s'élèvent à 160 919 euros (31 décembre 2020 : 231 583 euros).

10.2) Classement par échéances

Le détail par échéance des différents passifs financiers à long terme, à échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2021, est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026 et suite	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit et autres dettes	870 862	2 392 534	1 789 707	1 639 438	3 625 352	10 317 893
Autres passifs non courants	2 691 518	249 557	250 380	140 655	421 010	3 753 120
Total	3 562 380	2 642 091	2 040 087	1 780 093	4 046 362	14 071 013

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2020, est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	À partir de 2026	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit	1 741 723	2 392 534	1 789 707	1 639 438	853 859	8 417 261
Autres passifs non courants	2 691 518	249 557	250 380	140 655	421 010	3 753 121
Total	4 433 242	2 642 092	2 040 087	1 780 093	1 274 869	12 170 382

Le détail par échéance des différents passifs financiers à long terme, à échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2020, est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit et autres dettes	207 277	371 471	407 874	414 323	381 734	1 782 679
Autres passifs non courants	420 506	-	-	-	-	420 506
Total	627 783	371 471	407 874	414 323	381 734	2 203 185

NOTE 11. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à plusieurs types de risques financiers, où nous pouvons remarquer essentiellement les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, type d'intérêt et autres risques du prix).

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il est écrit à la note 15, la société dépendante Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt bonifié comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée au moyen de techniques de Machine learning et d'algorithmes avancés de traitement de données ».

Comme indiqué à la note 15, la société contrôlée Rebold Marketing y Comunicación, S.L., a obtenu un prêt à taux d'intérêt de 0 % de la part du Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) en tant que collaboration au développement du projet de Recherche et Développement appelé « Dé-typage automatique des nouvelles de la presse écrite », plus connu sous le nom de « Projet Lune ».

Comme indiqué dans la Note 15, la société contrôlée Rebold Marketing y Comunicación, S.L. a obtenu un prêt à taux 0 % du Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) pour collaborer au développement du projet de recherche et développement intitulé « Sistema de explotación del conocimiento mediante la combinación de múltiples puntos de contacto que las marcas tienen con los consumidores desde los distintos canales » (Système d'exploitation des connaissances par la combinaison de multiples points de contact que les marques ont avec les consommateurs depuis différents canaux). Également appelé « Projet Profiling tool ».

Risque de taux de change

On essaie de faire en sorte que le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro ait lieu dans la devise dans laquelle est libellé l'actif. Il en va particulièrement ainsi dans le cas des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont chiffrés en devises autres que l'euro.

Le risque de taux de change est principalement issu des ventes en monnaie étrangère, en particulier en Dollar Américains et en Pesos Mexicains. Le résultat net pour les écarts de change fait apparaître une perte nette de change de 67 134 euros au 30 juin 2021 et un gain net de change de 71 471 euros au 30 juin 2020 et de 40 672 euros au 31 décembre 2020.

Risque de liquidité

La situation générale des marchés financiers, notamment du marché bancaire, au cours des derniers mois a été particulièrement défavorable pour les emprunteurs, bien que le Groupe ait pu recourir à l'aide gouvernementale (prêts ICO) décrite dans la note 2 pour réduire le risque de liquidité compte tenu de la situation. Le groupe reste constamment attentif à l'évolution des différents facteurs pouvant aider à affronter la crise de liquidité et, tout spécialement, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Voici un résumé des points qui retiennent plus particulièrement notre attention :

- **Liquidité d'actifs monétaires** : le placement des excédents se fait toujours à très courts délais et dans des conditions de grande disponibilité. Au 30 juin 2021, le montant en espèces et moyens liquides équivalents est de 9 560 877 euros (9 126 417 euros au 31 décembre 2020).
- **Le fonds de roulement** est positif au 30 juin 2021 pour un montant de 4 408 882 euros (1 949 381 euros au 31 décembre 2020 et 1 309 959 euros au 30 juin 2020).

Le Groupe utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à examiner ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses investissements. En prenant en considération les échéances contractuelles restantes des passifs financiers à la date de préparation des états financiers consolidés intermédiaires, comme décrit dans la note 10.

Risque de crédit

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le Groupe effectue un suivi continu de la qualité de crédit des clients par le biais d'un calcul de la classification de crédit. Lorsque cela est possible, des classifications de crédit et/ou des rapports externes sur les clients sont obtenus et utilisés. La politique du Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les délais des crédits varient de 30 à 90 jours. Les conditions de crédits négociées avec les clients sont soumises à un processus interne d'approbation qui tient compte de la qualification de crédit obtenue. Le risque de crédit en cours est géré par la vérification périodique de l'analyse de vieillissement, avec les limites de crédit par client.

Les débiteurs commerciaux comprennent un grand nombre de clients dans plusieurs secteurs et zones géographiques.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit est égale à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans le bilan consolidé (voir Note 9) à la date de clôture, moins toute dépréciation cumulée à la date de clôture sur ces actifs. Les pertes de valeur sur les actifs financiers et les actifs contractuels comptabilisés dans le résultat de l'exercice sont décrites dans la note correspondante.

Risque concurrence

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, du positionnement et de la réputation du Groupe Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

Un des principaux actifs du Groupe Antevenio est d'avoir su placer une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés aux postes stratégiques du Groupe.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.
3. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.
4. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles dans le secteur des communications électroniques, abrogeant la Directive 2002/58/CE (Règlement sur la vie privée et les communications électroniques), du 10 janvier 2018.
5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy et le Groupe de travail de l'Article 29

sur la Protection des données, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en voie d'adaptation aux normes en vigueur et imminentes, à travers la création et la mise en place d'un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec deux fournisseurs (INT55 et DELOYERS) afin que ceux-ci promeuvent la conformité réglementaire et collaborent en cas de survenue d'un incident.

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

La ventilation des fonds propres consolidés, est la suivante :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Capital social souscrit de la société mère	231 412	819 099	819 099
Réserves :	13 110 308	(16 630)	214 687
De la société mère	5 054 562	12 702 945	12 702 945
Des sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence	8 055 746	(12 719 575)	(11 974 770)
Autres instruments de capitaux propres	-	-	-
Résultats négatifs d'exercices antérieurs	-	-	(5 172 391)
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	(5 127 213)	(3 930 458)	1 189 252
Écarts de conversion	(133 002)	3 563	170 625
Partenaires Externes	(44 096)	(430 760)	(355 613)
	8 037 409	(3 555 186)	(2 620 852)

12.1) Capital Social

Au 30 juin 2021 et 2020, et au 31 décembre 2020, le capital social de la société dominante est représenté par 14 891 262 actions de 0,055 euros nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

Le 4 septembre 2020, le capital social d'Antevenio S.A. a été augmenté au moyen d'apports non monétaires de 587 607 euros constitués de toutes les actions dans lesquelles est divisé le capital social de Rebold Marketing et Communication, S.L.U., à réaliser par son propriétaire ISP Digital, S.L.U. par l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 nouvelles actions, représentées par des inscriptions comptables de 0,055 euros de valeur nominale, qui sont créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euros par action, le montant total de la prime étant de 13 784 393 euros.

En conséquence, le décaissement total s'est élevé à 14 372 000 euros.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 539 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire de 11,89% du

capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a transféré par la suite ses actions à la société ISP, et par conséquent la société ISP allait détenir 83,09% du capital social d'Antevenio SA.

Le 22 février 2017, la société ISP a apporté 3 495 853 actions de Antevenio SA à ISP Digital SLU, avec cet apport la société deviendrait le plus grand actionnaire.

Les actionnaires avec participation directe ou indirecte dans le capital social au 30 juin 2021:

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75%
Free Float	483 512	3,25%
Total	14 891 262	100%

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2020 :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	14 179 460	95,22%
Free Float	711 802	4,78%
Total	14 891 262	100%

Et au 31 juin 2020, les suivants :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	3 723 983	88,51%
Autres <5%	109 907	2,61%
Nextstage À	373 605	8,88%
Total	4 207 495	100%

12.2) Réserves de la Société mère

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capital, les sociétés commerciales obtenant des bénéfices sous cette forme juridique sont tenues de doter cette réserve de 10 % de ces bénéfices, à concurrence de la constitution d'un fonds de réserve atteignant 1/5^{ème} du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Aux 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020, la réserve légale de la Société mère n'est pas entièrement financée.

Au 30 juin 2020, la réserve légale était entièrement financée

12.3) Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et n'oppose aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

12.4) Réserves volontaires

Ce sont des réserves librement disponibles générées par la Société à partir des résultats des exercices précédents non distribués.

Lors de la réunion du conseil d'administration d'Antevenio, S.A. du 27 novembre 2020, il a été décidé de convertir la totalité de la prime d'émission, qui s'élevait à 21 974 180 euros suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, en réserves libres.

12.5) Distribution de dividendes

Au 30 juin 2021 et au cours de l'exercice 2020, aucun dividende n'a été distribué à des sociétés hors du périmètre de consolidation.

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes ».

Au cours de l'année 2020, le Groupe a bénéficié de certains allègements suite à la pandémie de COVID 19 (voir note 2) : Les ERTEs dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de maintenir une structure financière optimale qui permette de réduire le coût du capital, mais en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, en visant toujours la croissance et la création de valeur. Cet objectif du groupe n'a pas de forme officielle, et le conseil d'administration n'a pas défini de paramètres à son sujet.

Les principales sources utilisées par le groupe pour financer sa croissance sont :

- Le cash-flow généré par le groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

L'on contrôle la structure de capital à travers le ratio de levier, calculé comme le quotient de l'endettement financier net sur le capital propre net. Le Groupe a principalement des dettes envers des institutions financières pour des contrats de location-financement et des prêts. Le montant des contrats de location-financement au 30 juin 2021 est de 19 594 euros (25 146 euros au 31 décembre 2020 et 33 353 euros au 30 juin 2020). En outre, le groupe dispose de prêts et autres produits auprès d'institutions financières pour un montant de 13,1 millions (9,2 millions au 31 décembre 2020) et de lignes de crédit non utilisées pour un montant de 8,2 millions (8,4 millions au 31 décembre 2020).

NOTE 13. ÉCARTS DE CONVERSION

Le mouvement du solde de cet épigraphe au 30 juin 2021 et l'exercice 2020 a été le suivant:

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Solde initial	(34 022)	(34 022)	3 563
Variation nette de la période	(98 980)	37 585	167 063
Solde final	(133 002)	3 563	170 626

Les écarts de conversion sont générés par les sociétés siégeant à l'étranger qui utilisent une devise fonctionnelle différente de l'euro. Ces monnaies sont le peso argentin, le dollar américain, le peso mexicain, le peso colombien, le peso chilien et le soles péruvien.

Lorsque la monnaie fonctionnelle de la société sera celle d'une économie hyperinflationniste, elle retraitera ses États financiers avant d'appliquer la méthode de conversion établie aux alinéas précédents, excepté les chiffres comparatifs, dans le cas d'une conversion à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste. Lorsque l'économie en question cessera d'être hyperinflationniste et que la société cessera de retraiter ses États financiers, elle utilisera comme coûts historiques, pour les convertir à la monnaie de présentation, les montants retraités selon le niveau de prix à la date à laquelle la société cessa de réaliser ledit retraitement. Le Groupe a conclu que l'application de ce modèle n'est pas pertinente pour la société du Groupe domiciliée en Argentine et, par conséquent, les chiffres comparatifs de l'année n'ont pas été retraités.

NOTE 14. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Stock Option Plan Digilant Inc

Dans la société du groupe Digilant Inc, des options sur actions ont été accordées à certains employés en vertu d'accords spécifiques sur les options sur actions. Le régime d'options d'achat d'actions de 2014 (le « Plan ») a été créé pour offrir des incitations aux employés clés et récompenser les opportunités conçues pour améliorer la croissance rentable de la société. Le plan autorisait l'émission d'options permettant d'acquérir jusqu'à 3 333 333 actions. La période d'acquisition des droits, le nombre d'actions couvertes par l'option et le prix d'exercice de l'option par action sont fixés dans les accords. La période d'acquisition des attributions est généralement de quatre ans et la durée maximale des options est de dix ans. La juste valeur de chaque attribution d'options sur actions est estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et nécessite la saisie d'hypothèses hautement subjectives. Les principales hypothèses comprennent l'estimation de la durée pendant laquelle les employés et les administrateurs conserveront leurs options avant de les exercer (la durée prévue de l'option), la volatilité estimée de l'action de la société pendant la durée prévue de l'option, le taux d'intérêt sans risque pendant la durée prévue de l'option et le rendement annuel prévu des dividendes de la société. La société estime que la technique d'évaluation et l'approche utilisée pour élaborer les hypothèses sous-jacentes sont appropriées pour estimer la juste valeur des options sur actions de la société. Les valeurs dérivées de l'utilisation du modèle Black-Scholes sont comptabilisées comme une charge au cours de la période de consolidation, déduction faite des renonciations estimées. Les estimations de la juste valeur ne sont pas destinées à prédire les événements futurs réels ou la valeur finalement réalisée par les personnes recevant des attributions d'actions.

NOTE 15. REVENUS DIFFÉRÉS

Mamvo Performance, S.L. "Datalake"

En date du 27 novembre 2018, la Société Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) une aide comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Évaluateur et recommandeur dynamique de campagnes de marketing », pour un montant de 445 176 euros, en distinguant une tranche de 133 553 euros non remboursables et une autre tranche de 331 623 euros remboursables à titre de prêt au taux d'intérêt bonifié.

155 811 euros des montants accordés ont été reçus le 10 janvier 2019.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, un total de 6 325 euros enregistré dans le compte de résultat consolidé (31 décembre 2020 : 49 151 euros), correspondant à la tranche non remboursable de l'aide accordée à Mamvo Performance, S.L. en raison d'une partie des dépenses engagées, a été imputé au résultat de l'exercice.

Rebold Marketing & Communication, S.L.U. « Lune »

Au cours de l'année 2020, le Centre pour le développement de la technologie industrielle (CDTI) a approuvé l'octroi à l'entreprise Rebold Marketing & Communication, S.L.U. d'une aide en tant que collaboration au développement du projet de recherche et développement appelé « Lune », (basé sur un projet d'application de la technologie dans la mise en page des nouvelles pour faciliter un

meilleur traitement de celles-ci) pour un montant total de 347 858 euros, en distinguant une tranche de 69 571 euros non remboursable et une autre tranche de 278 286 euros remboursable sous forme de prêt à taux d'intérêt bonifié. Le premier paiement a été reçu le 13 juillet 2020 pour un montant de 121 750 euros (35 %), dont 37 743 euros ont été imputés en tant que subvention et 84 008 euros en tant que prêt. Les deux prochains paiements devraient être reçus en 2021 et 2022.

Rebold Marketing & Communication, S.L.U. « Profiling Tool »

Comme indiqué dans la Note 15, la société contrôlée Rebold Marketing y Comunicación, S.L. a obtenu un prêt à taux d'intérêt de 0 % de la part du Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) comme collaboration au développement du projet de Recherche et Développement intitulé « Sistema de explotación del conocimiento mediante la combinación de múltiples puntos de contacto que las marcas tienen con los consumidores desde los distintos canales » (Système d'exploitation des connaissances par la combinaison de multiples points de contact que les marques ont avec les consommateurs à travers différents canaux), pour un montant total de 714 341 euros, en distinguant une tranche de 142 868 euros non remboursable et une autre tranche de 571 473 euros remboursable comme prêt à taux d'intérêt bonifié.

NOTE 16. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

30/06/2021	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	3 034 338	(3 029 854)
Remboursement de la taxe	184 141	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	3 435 892	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	3 036 122	-
Passif d'impôt différé (*)	-	(795 958)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(483 492)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	25 090	(66 017)
Organismes de la Sécurité Sociale	6 479	(404 213)
	9 722 062	(4 785 507)

31/12/2020	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 106 294	(4 171 736)
Remboursement de la taxe	59 203	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (**)	2 989 910	-
Reports prospectifs de pertes de crédit pour l'année (**)	2 945 270	-
Passifs correspondant à des impôts différés (**)	-	(718 794)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(221 613)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(10 947)
Impôt sur les Sociétés	-	(140 015)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(335 025)
	8 100 677	(5 598 130)

30/06/2020	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	120 586	(489 835)
Remboursement de la taxe	59 532	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	310 486	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	1 388 931	-
Passif d'impôt différé (*)	-	-
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(309 969)

Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	155	(49 447)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(290 679)
	1 879 690	(1 145 903)

(*) Montants enregistrés dans l'actif non circulant de l'état de situation financière consolidé.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 14), et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation de la Société a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que société dépendante du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées à l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

La dépense au titre de l'impôt sur les sociétés consolidées du groupe s'obtient en additionnant les dépenses des sociétés. Les assiettes sont calculées à partir du résultat de l'exercice, ajusté pour les écarts temporels, les différences permanentes et assiettes négatives des années précédentes.

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le groupe est implanté. Les principaux taux sont

Taux d'imposition	2021	2020
Espagne	25,00%	25,00%
Italie(*)	30,45%	30,45%
France	33,33%	33,33%
Mexique	30,00%	30,00%
Argentine	30,00%	30,00%

(*)Moyenne impôts à payer en Italie

La conciliation de la dépense d'impôt sur les sociétés et le résultat comptable avant impôt est la suivante:

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Solde revenu avant impôt	(5 126 035)	(4 930 740)	1 130 465
Différences permanentes	4 595 508	5 459 466	(261 412)
Charge d'imposition	-	(512 359)	-
Autres	-	-	-
Activation de bases imposables négatives et déductions	382	53 276	-
Dépense ou revenu pour IS National	382	(459 083)	495
Dépense pour IS International	-	570 271	20 608
Revenu pour IS International	(21 573)	(216 934)	-
Dépense ou revenu pour IS International	(21 573)	353 337	20 608
Revenu pour IS	(21 191)	(105 746)	21 103

La ventilation de la dépense d'impôt sur les sociétés en distinguant entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Impôt courant	(558)	105 969	(216 032)
Impôt différé	176	(377 620)	194 929
Total dépense d'impôt sur les sociétés	(382)	(271 651)	(21 103)

Selon la législation actuelle, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec celles qui sont positives selon la législation de chaque pays.

Au 30 juin 2020, le groupe dispose des crédits d'impôt suivants à imputer sur les résultats futurs :

Montant des crédits d'impôt			
Entreprise	BINS	DTD	Déductions IS
Antevenio SA	346 132,07	87 191,50	
Mamvo Performance SLU	206 213,00	15 595,44	127 248,02
MMSM SLU	91 244,00	3 953,25	106 241,79
Antevenio ESP	88 035,00	8 417,00	46 149,57
Código Barras	148 665,00	1 500,00	242 489,14
Antevenio Rich and Reach	103 244,08	4 573,00	29 451,90
Foreseen Media		5 418,96	
Rebold	470 619,56	519 033,52	969 667,06
Antevenio S.R.L. (Italie)	170 415,27		
Antevenio Publicite		54 231,66	
Digilant INC	142 927,74		
Antevenio Mexique		248 212,90	
Acceso Mexico		45 766,81	
Digilant Peru		198 470,61	
Digilant SA de CV		1 783 417,80	
Filipides		113 755,81	
Digilant Services		889,69	
Blue Digital	83 981,28	8 861,45	
	1 851 477,00	3 099 289,40	1 521 247,48

Impôts différés

L'évolution du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021 des actifs et passifs d'impôt différé a été la suivante :

	30/06/2020	Inscriptions	Retraits	31/12/2020	Inscriptions	Retraits	31/01/2021
Crédits fiscaux par bases imposables négatives :	1 426 485	1 518 785		2 945 270	427 454		3 372 724
Écarts temporaires (Impôts anticipés)	272 932	2 716 978		2 989 910	109 376		3 099 289
Total actifs pour impôt différé enregistrés	1 699 417	4 235 763		5 935 180	536 834		6 472 014

La ventilation des crédits fiscaux est la suivante :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Sociétés appartenant au groupe consolidé fiscale	1 426 485	3 329 094	3 615 664
Sociétés sises à l'étranger	711 053	2 844 934	2 856 350
Total de crédits fiscaux	2 137 538	6 174 028	6 472 014

Comme indiqué dans les principes comptables, le Groupe ne reconnaît les actifs d'impôts différés dans l'état consolidé de la situation financière que s'ils sont récupérables dans un délai raisonnable, compte tenu également des limitations légales établies pour leur application. Plus précisément, les exigences du cadre d'information financière applicable pour la comptabilisation d'un crédit d'impôt sont les suivantes :

-Il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs suffisants pour pouvoir appliquer ces crédits d'impôt.

-Des bénéfices imposables futurs suffisants ne sont pas considérés comme probables lorsque :

- Son recouvrement futur est prévu à plus de dix ans de la date de clôture de l'exercice, quelle que soit la nature du crédit d'impôt.
- Il est peu probable que les conditions requises par la loi fiscale pour leur recouvrement soient remplies au moment où ils sont considérés comme recouvrables.

Afin de vérifier la recouvrabilité des crédits d'impôt en attente de compensation, le Groupe prépare un plan d'affaires pour chacune des sociétés bénéficiant de crédits d'impôt, sur lequel les ajustements nécessaires sont effectués pour déterminer les futurs bénéfices imposables sur lesquels les crédits d'impôt peuvent être compensés. En outre, le Groupe prend en compte les limites de compensation des bases fiscales établies par les juridictions respectives. Le Groupe évalue également l'existence de passifs d'impôts différés sur lesquels compenser ces pertes fiscales à l'avenir. Lors de la préparation des projections dans les plans d'affaires, le Groupe prend en compte les circonstances financières et macroéconomiques appropriées à l'environnement opérationnel propre à l'entité. Les paramètres tels que la croissance attendue, l'utilisation de la capacité de production installée, les prix, etc., sont projetés en tenant compte des prévisions et des rapports d'experts indépendants, ainsi que des données historiques et des objectifs fixés par la direction. Une estimation a été faite pour les crédits d'impôt de chaque juridiction séparément, en ajustant les paramètres du calcul à la réglementation fiscale de chaque juridiction applicable à chacun d'eux.

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans l'État de situation financière puisque les administrateurs estiment que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs des Sociétés qui font partie du Groupe, y compris certains actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérables.

Autres informations

Selon la législation actuelle, les taxes ne peuvent pas être considérées comme définitivement liquidées tant que les rendements n'ont pas été inspectés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans ne se soit pas écoulé. Au 30 juin 2021, les sociétés espagnoles du Groupe sont sujettes à inspection pour l'exercice 2017 et suivants quant à l'impôt sur les sociétés, et pour l'exercice 2018 et suivants quant aux autres taxes qui lui sont applicables. Les sociétés sises à l'étranger ont ouvert à inspection les exercices non prescrits conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays. Les administrateurs estiment que ces taxes ont été dûment liquidées, de sorte que même en cas de divergences dans l'interprétation des règles en vigueur pour le traitement fiscal des transactions, d'éventuels passifs résultants n'affecteraient pas de manière significative les États financiers intermédiaires consolidés ci-joints.

NOTE 17. RECETTES ET DÉPENSES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le détail par activités du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

Type d'activité	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Publicité en ligne	8 852 558	32 558 549	39 048 778
Services de technologie	1 196 582	21 867 162	6 196 229
Total montant net du chiffre d'affaires	10 049 140	54 425 711	45 245 007

b) Approvisionnements

La totalité du montant recueilli dans cette rubrique correspond à des consommations d'exploitation

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Soldes et salaires	(3 968 967)	(14 434 538)	(12 204 705)
Indemnités	(43 032)	(632 596)	(48 356)
Sécurité sociale versée par l'entreprise	(695 205)	(2 497 447)	(2 260 441)
Autres coûts sociaux	(41 345)	(689 973)	(92 586)
Total frais de personnel	(4 748 549)	(18 254 554)	(14 606 087)

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Dépenses dans la recherche et le développement de l'exercice	(315)	-	-
Baux et redevances (note 8)	(59 173)	(248 428)	(134 941)
Réparations et entretien	(7 009)	(17 744)	15 234
Services professionnels indépendants	(1 324 400)	(3 936 529)	(1 556 557)
Transport/manutention	(17 897)	(11 913)	(150 030)
Primes d'assurance	(44 158)	(67 452)	(81 578)
Services bancaires et similaires	(21 891)	(66 647)	(22 017)
Publicité et relations publiques	(141 820)	(309 040)	(302 183)
Provisions	(89 215)	(217 867)	(200 224)
Autres services	(162 808)	(800 306)	(654 641)
	(1 868 686)	(5 675 924)	(3 086 936)

e) Autres intérêts et revenus financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Intérêts sur les effets et similaires	5 630	1 721 460	5 305
Revenus financiers groupe	1 099		
	6 729	1 721 460	5 305

Le poste budgétaire datant du 31 décembre 2020 enregistre 220 961 euros relatifs à la non exécution des options de ventes R2M et 1 500 500 euros de produits financiers dont 1 226 861 euros proviennent de Digilant Inc, le prêt de la Congressional Bank reçu dans le cadre du Paycheck Protection Program (« PPP ») établi par la Loi sur le secours économique, l'assistance et la sécurité vis à vis du coronavirus.

f) Frais financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Charges à payer et similaires	(32 978)	(231 583)	(233 803)
Frais financiers groupe	(647)	(52 244)	(61 906)
	(33 625)	(283 827)	(295 709)

NOTE 18. PROVISIONS ET RISQUES

Le mouvement des provisions est le suivant :

Compte	30/06/2020	Dotation	Application/Réversion	31/12/2020	Dotation	Application/Réversion	30/06/2021
Provisions pour autres responsabilités	222 468	-	60 841	283 309	-	(4 182)	279 127
TOTAUX	222 468	-	60 841	283 309	-	(4 182)	279 127

Cette épigraphe recueille essentiellement les provisions par rétribution de personnel générées chez Antevenio S.R.L en accomplissement de la législation en vigueur en matière professionnelle en Italie pour un montant de 279 127 euros (248 523 euros au 31 décembre 2020 et 222 468 euros au 30 juin 2020).

React2Media, Inc. fait actuellement l'objet d'une enquête ouverte par le procureur général de New York concernant l'implication de la société dans la génération de pistes pour la consultation publique sur la neutralité du net organisée en 2017 par la Commission fédérale des communications des États-Unis, « Restore Internet Freedom ». De l'avis des conseillers juridiques engagés par le Groupe, il est considéré comme probable qu'un décaissement sera effectué pour couvrir les frais de justice et les éventuelles responsabilités qui pourraient en découler pour la société, sans pouvoir entrer dans une quantification fiable du montant étant donné la situation actuelle du processus. Par conséquent, le Groupe a enregistré une provision d'un montant de 190 171 euros pour couvrir les frais juridiques et les éventuelles responsabilités qui pourraient survenir pour la société, en suivant un critère de prudence,

Au 30 juin 2021, le Groupe Antevenio détient un montant total de garanties s'élevant à 178 154 euros (227 664 euros au 31 décembre 2019 et 45 497 euros au 30 juin 2020).

NOTE 19. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe n'ont pas d'actifs, et n'ont pas engagé de dépenses, qui soient destinés à réduire l'impact environnemental et à protéger et améliorer l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 20. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ultérieurement à la clôture de la période de 6 mois au 30 juin 2021, les faits significatifs suivants sont survenus :

Le 15 septembre 2021, Antevenio SA a acquis la société technologique américaine Happyfication. Cette société basée à New York aide les spécialistes du marketing à utiliser l'intelligence des données et le marketing cognitif pour mieux comprendre les décisions de leurs clients dans le contexte actuel du marché. À cette fin, Happyfication connecte les canaux on et off pour faciliter la transparence opérationnelle par le biais d'une plateforme unique pour la connexion, l'activation et la mesure.

L'acquisition de Happyfication permettra également au groupe d'offrir aux marques de nouvelles façons de planifier et d'exécuter des expériences en ligne et hors ligne pour se connecter avec les clients.

Cet achat permettra aux entreprises du groupe de renforcer leur capacité d'analyse, de localisation des audiences omnicanales et de compréhension de leur comportement. Grâce à son intégration dans les solutions de marketing, Happyfication peut offrir des avantages différentiels tels que :

- Planification et exécution des médias conçues pour un avenir sans cookies tiers.
- Un ciblage d'audience avancé qui va au-delà des données relatives aux appareils pour inclure les données de recherche et les données contextuelles.
- Des rapports interactifs qui permettent aux utilisateurs de consulter des rapports hebdomadaires sur l'efficacité des campagnes et les modèles d'attribution.

Le 4 juillet 2021, Antevenio SA a acquis 10 % du capital social de la société B2MarketPlace, S.L. pour le prix de 153 224 euros, obtenant ainsi 61 % des actions de la société.

NOTE 21. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE

Soldes et transactions avec les administrateurs et la Haute Direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'administration de la Société mère.

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, sont les suivants :

	Haute direction		
	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Soldes et salaires	-	1 340 894	787 571
Total	-	1 340 894	787 571

De manière additionnelle à ces montants, les rémunérations acquises relatives aux paiements basés sur des actions détaillés sur la note 17.c. devraient être incluses. Au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020 il n'existe aucun engagement par compléments sur les pensions, avals ou garanties accordées en faveur de l'Organe d'administration, ni de crédits ou acomptes accordés à ces derniers.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte n'ont encouru aucune situation de conflit, conformément aux dispositions de l'article 229.

NOTE 22. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées par le Groupe, distribués par catégories, est le suivant :

	30/06/2020			31/12/2020			30/06/2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction			0	24	13	37	16	9	25
Administration	7	13	21	20	29	49	19	31	50
Commercial	20	14	35	37	45	82	26	48	74
Production	30	52	81	119	162	281	110	158	268
Marketing				1	6	7	1	4	5
Techniciens	15	4	19	31	10	41	39	5	44
	73	83	156	232	265	497	211	255	466

Le nombre de personnes employées par le Groupe à la clôture des différentes périodes distribués par catégories, est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Direction	23	35	28
Administration	15	53	55
Commercial	33	64	69
Production	64	274	288
Marketing	17	5	4
Techniciens	19	41	42
	171	472	486

Le nombre moyen de personnes employées au cours de l'exercice ayant un handicap égal ou supérieur à trente-trois pour cent, distribués par catégories, est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Direction	1	1	1
Administration	-	-	-
Commercial	-	1	-

Production	1	-	1
Marketing	-	-	0
	2	2	2

Le nombre de membres du Conseil d'administration et d'employés à la fin des périodes, répartis par catégorie professionnelle, de la Société mère est le suivant :

	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	2	3	5	2	2	4	2	2	4
Administration	2	3	5	1	4	5	1	5	6
Commercial	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production	0	2	2	1	1	2	0	0	0
Marketing	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	9	14	5	8	13	4	8	12

Le Conseil d'administration n'a pas de postes rémunérés. Le conseil d'administration de la société mère est composé de 5 hommes et d'une femme.

Les honoraires courus pour l'audit du groupe consolidé au cours du premier semestre 2021 s'élèvent à 94 400 euros et pour l'exercice 2020, à 223 957 euros.

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2020	Au 30 juin 2021
	Jours	Jours	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	44,01	49,94	41,54
Ratio d'opérations payées	37,96	48,88	42,32
Ratio d'opérations en attente de paiement	37,55	67,74	38,48
	Montant (euros)	Montant (euros)	Montant (euros)
Total paiements effectués	1 755 473	10 234 317	5 394 903
Total paiements non effectués	541 835	1 329 918	1 167 600

NOTE 23. INFORMATION SEGMENTÉE

La distribution du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires du Groupe, par catégories d'activités ainsi que par marchés géographiques, est le suivant:

Par clients (30/06/2020)	
	Total
Publicité en ligne	39 048 778
Services de technologie	6,196,229
Total montant net du chiffre d'affaires	45 245 007
Par clients (31/12/2020)	
	Total
Publicité en ligne	32 558 549
Services de technologie	21 867 162

Total montant net du chiffre d'affaires	54 425 711
Par clients (30/06/2020)	
Publicité en ligne	8 852 558
Services de technologie	1 196 582
Total montant net du chiffre d'affaires	10 049 140

Les critères d'agrégation utilisés pour préparer la segmentation vue dans les tableaux précédents sont établis sur la base des types d'activité exercés par les sociétés du groupe :

- Marketing et publicité en ligne: Il s'agit de la principale activité gérée par le groupe et comprend les activités publicitaires fournies aux clients de l'entreprise.
- Services technologiques : Cette activité fait référence au service de notre plateforme d'emailing et de SMS, de notre plateforme de conseil en médias et en consommation et en commerce électronique.

Les indicateurs économiques qui ont été évalués pour déterminer les segments ont été la capacité à générer de la valeur par chacun d'entre eux et les caractéristiques techniques que chacun possède en soi.

Distribution ventes et coûts de ventes par territoire

Distribution / Ventes	Montant consolidé 30/06/2020	Montant consolidé 31/12/2020	Montant consolidé 30/06/2021
Espagne	4 668 586	13 675 100	10 116 382
Europe et Amérique Latine	5 380 555	40 750 612	35 128 626
Total Distribution Ventes	10 049 140	54 425 711	45 245 007

Distribution du coût des ventes	Montant consolidé 30/06/2020	Montant consolidé 31/12/2020	Montant consolidé 30/06/2021
Espagne	(1 902 373)	(5 853 239)	(3 401 061)
Europe et Amérique Latine	(2 555 116)	(23 346 387)	(21 895 117)
Total distribution coûts	(4 457 488)	(29 199 626)	(25 296 177)

Compte de pertes et profits consolidé par catégorie d'activité

	30.06.2021			31.12.2020			30.06.2021		
	Marketing et publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total	Marketing et publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total	Marketing et publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total
Montant net du chiffre d'affaires	8 852 558	1 196 582	10 049 140	42 706 056	11 719 655	54 425 711	39 048 778	6 196 229	45 245 007
Autres recettes d'exploitation	152 065	-	152 065	464 865	25 350	490 215	232 602	40 000	272 602
Approvisionnements	(3 945 857)	(511 631)	(4 457 488)	(25 987 667)	(3 211 959)	(29 199 626)	(23 598 002)	(1 698 176)	(25 296 177)
Autres frais d'exploitation	(371 475)	(6 956)	(1 977 520)	(5 200 525)	(1 733 508)	(6 934 033)	(2 577 880)	(859 293)	(3 437 173)
Amortissement	(371 475)	(6 956)	(378 430)	(777 426)	(96 086)	(873 512)	(562 187)	(62 465)	(624 652)
Frais de personnel	(4 509 704)	(238 845)	(4 748 549)	(13 474 119)	(4 780 435)	(18 254 554)	(11 392 747)	(3 213 339)	(14 606 086)
Autres résultats	20 171	-	20 171	(14 014)	(21 021)	(35 035)	(35 818)		(35 818)
Résultat d'exploitation	(1 306 563)	(4 872)	(3 785 425)	(2 282 829)	1 901 995	(380 834)	1 114 746	402 956	1 517 702
Rendement financier	(3 780 553)	(4 872)	(3 785 425)	(1 922 494)	(904 703)	(2 827 198)	(259 011)	(86 337)	(345 348)
Résultat avant impôt	(5 087 116)	(38 919)	(5 126 035)	(4 205 323)	997 292	(3 208 031)	855 735	316 619	1 172 354
Impôt sur les sociétés	(382)	-	(382)	(188 659)	(88 781)	(277 439)	(16 882)	(4 221)	(21 103)
Autres taxes	(13 370)	-	(13 370)	(122 044)		(122 044)	(20 786)		(20 786)
Résultat de l'exercice	(5 100 868)	(38 919)	(5 139 787)	(4 516 026)	908 511	(3 607 515)	818 068	312 398	1 130 466

NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2020, un changement dans la structure du groupe a eu lieu, Rebold Marketing et Communication, S.L.U. et le sous-groupe faisant partie du groupe.

Les transactions entre parties liées au cours de l'exercice 2020 sont réalisées avec les sociétés suivantes.

Société/Groupe	Relation
Groupe ISP Digital	<i>Société mère</i>
Groupe ISP	<i>Entreprise associée</i>

Le détail des soldes avec des parties liées au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020 est le suivant :

PARTIE LIÉE (30 juin 2021)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉDITEUR
Autres dettes		
<i>ISPD</i>	-	12 417
<i>ISP par Impôt sur les sociétés</i>	-	627 242
Total autres dettes	-	639 659
Soldes activité commerciale (client/fournisseur)		
<i>ISPD</i>	145 836	1 564 615
<i>ISP</i>	-	294 233
<i>IN STORE MEDIA</i>	192	-
Total activité commerciale	146 028	1 858 847
Soldes des prêts		
<i>ISPD</i>	-	5 096 791
<i>ISP</i>	-	3 505 813
Total des prêts	-	8 602 604

PARTIE LIÉE (31 décembre 2020)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉDITEUR
Autres dettes		
<i>ISP par Impôt sur les sociétés</i>	-	335 252
<i>ISPD</i>	-	129 480
<i>ISP prêt à court terme</i>		145 000
Total autres dettes	-	609 732

Soldes activité commerciale (client/fournisseur)		
ISPD	242 618	1 714 842
ISP	60 000	259 413
Total activité commerciale	302 618	1 974 255
Soldes des prêts		
ISPD		4 874 263
ISP		3 273 698
Total des prêts		8 147 961

SOCIÉTÉ LIÉE (30 juin 2020)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉDITEUR
AUTRES DETTES		
ISP PAR IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	-	237 749
ISPD	-	129 480
DGLNT SA DE CV	351 099	-
TOTAL AUTRES DETTES	351 099	367 229
SOLDES ACTIVITÉ COMMERCIALE (CLIENT/FOURNISSEUR)		
ACCESO COLOMBIA	170 255	79 330
ACCESO CONTEN IN CONTEXT SA DE CV	9 000	-
DIGILANT COLOMBIA	-	526
DGLNT SA DE CV	146 403	815
ISPD	121 000	1 337
REBOLD	268 070	179 462
DIGILANT INC	28 359	67 018
TOTAL ACTIVITÉ COMMERCIALE	743 087	328 488

Le détail des opérations avec des parties liées réalisées durant les six premiers mois de 2021 et durant l'exercice 2020 est le suivant :

Au 30 juin 2021	IN STORE MEDIA(*)	ISP(*)	ISP DIGITAL(*)
Ventes de biens	159	-	-
Prestation de services	-	4 800	-
Réception des services	-	(227 010)	-
Recettes financières	-	-	-
Dépenses financières	-	(21 567)	(40 339)
Total	159	(243 777)	(40 339)

Au 31 décembre 2020	IN STORE MEDIA(*)	ISP(*)	ISP DIGITAL(*)
Ventes de biens	1 800	-	26 571
Prestation de services		23 154	9 494
Réception des services		(70 353)	(263 873)
Recettes financières		2 137	-
Dépenses financières		(49 262)	(95 388)
Total	1 800	(94 325)	(323 195)

Au 30 juin 2020	ACCESO COLOMBIA	DIGILANT INC	REBOLD	DIGILANT SA DE CV	ISP DIGIAL
Ventes	37 465,06	50 433,07	581	64 505,80	-
Achats	(21 029,52)	(40 862,06)	(14 768,65)	(812,94)	-
Services prêtés	-	-	39 420,68	80 004,75	-
Services reçus	-	-	(24 129,76)	-	-
Revenus financiers	-	-	-	1 098,85	-
Dépenses financières	-	-	-	-	(647,40)
Total	16 435,54	9 571,01	1 103,27	144 796,46	(647,40)

Les transactions ont été effectuées à des conditions équivalentes à celles des transactions avec des tiers.

NOTE 25. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

REACT2MEDIA:

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'intègre à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. est situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2020, 2021 et 2022, bien que la valeur

totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la norme internationale d'information financière n° 3 de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

En date du 21 mai 2019, la première tranche des droits d'option d'achat et des droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49%, restant du capital social de la dite société établie dans le contrat initial du 22 juin 2017. Le Groupe acquiert 9 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros).

En 2019, compte tenu des informations supplémentaires obtenues par les administrateurs, d'une plus grande expérience et de la mise à jour des estimations comptables des années précédentes en ce qui concerne l'évaluation du passif financier généré par l'option d'achat susmentionnée, sa valeur a été réajustée de manière prospective, et l'effet a été reconnu dans le compte de résultat consolidé de l'exercice comme un produit d'un montant de 1,4 million d'euros enregistré dans la rubrique « Dépréciation d'actifs » (voir note 17.g).

En raison des événements décrits ci-dessus, le montant restant dû au 31 décembre 2019 est un passif financier de 488 257 euros, comptabilisé dans les « Autres passifs non courants » pour un montant de 280 340 euros et dans les « Autres passifs courants » pour un montant de 207 917 euros (voir note 10).

Au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021, les options de vente et d'achat n'ont pas été exercées car le Groupe prévoit de liquider la filiale au cours du second semestre de l'exercice 2021, bien que certaines options puissent encore être exercées par la partie vendeuse. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce en consolidation

apporté par la filiale React2Media, L.L.C. car il prévoit de liquider cette filiale au cours du second semestre de l'exercice 2021 compte tenu des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cette filiale au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à la fin de l'année 2020 s'élève à 1 921 952 euros.

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce est le suivant :

	<u>Euros</u>
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Liquide payé	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
Total contreprestation remise	4 071 555
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations intangibles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indentifiables	166 421
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	3 905 134
Pertes de valeur brutes sur le Fonds de commerce (Note 5)	(3 492 092)
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	413 042
Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	(1 993 446)

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour

élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	1 198 620	0,00	1 198 620

B2 Marketplace Ecommerce Group S.L.:

Le 7 octobre 2019, la Société mère a acquis 51 % des actions de la société espagnole B2MarketPlace, S.L., pour un prix de 254 240 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société a été entièrement consolidée à partir de cette date.

Le 4 juillet 2021, la Société mère acquiert 10 % supplémentaires du capital social de B2MarketPlace, S.L. pour le prix de 153 224 euros, atteignant ainsi une participation de 61 %.

La société bénéficiaire de l'investissement, B2MarketPlace, S.L., est domiciliée à Apolonio Morales, 13c . La société est spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques

Le Groupe et les partenaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un Prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2021, 2022 et 2023. Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la IAS 32 Instruments financiers : Présentation qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière n° 3) de regroupement d'entreprises, le Groupe peut, durant la période de l'exercice, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. À la suite de cette réévaluation, le montant que le Groupe a comptabilisé au 31

décembre 2020 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant que le Groupe s'attend à payer, la juste valeur de ces passifs financiers s'élevant à 1 549 402 euros (2 021 306 euros en 2019), comptabilisée dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 1 396 181 euros (1 993 489 euros en 2019) et dans la rubrique « Autres passifs courants » pour un montant de 153 221 euros (27 817 euros en 2019) (voir note 10).

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Paielement effectué à la date d'acquisition	254 240
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 993 489
Contreprestation contingente	27 817
Total des contreparties remises au 31 décembre 2019	2 275 546
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	4 170
Immobilisations incorporelles	92
Immobilisations corporelles	4 479
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	43 357
Espèces	-
Dettes envers des établissements de crédit	(69 173)
Autres dettes	-
Créances commerciales et autres comptes à payer	(36 473)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	(53 547)
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	2 329 094
Dépréciation du Fonds de commerce (Note 5)	-
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	2 329 094

Contreprestation remise en espèces	254 240
Espèces et autres actifs équivalents acquis	
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	252 240

Le fonds de commerce généré a été affecté à l'Unité de Génération de Trésorerie correspondant à l'activité de la société acquise et est attribué au personnel et aux synergies dérivées de l'activité de la société acquise qui peuvent être offertes au Groupe Antevenio, complétant ainsi avec une nouvelle ligne d'activité, étant donné que la société acquise peut être utilisée pour développer les différentes lignes d'activité du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	43 053	-	43 053

FORESEEN MEDIA S.L.:

Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70,40% des actions de la société FORESEEN MEDIA S.L., pour un montant de 67 420 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le 4 février 2021, la Société mère a acquis 29,60 % du capital social de Foreseen Media, S.L. pour un prix fixe de 15 000 euros plus un montant variable correspondant à 15 % de la marge brute générée en 2021 par les clients actuels et nouveaux de la Société pour cette année, estimée à 43 000 euros (voir Note 20).

La société bénéficiaire de l'investissement, FORESEEN MEDIA S.L., est domiciliée à Madrid, Calle Apolonio Morales, 13c. L'activité principale de la société est :

1. Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de parrainage et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.
2. L'obtention de contrats de parrainage publicitaire auprès d'entreprises ayant des agents eSports, qu'il s'agisse de ligues eSports, de clubs, de joueurs ou de tiers qui organisent des événements eSports.
3. La création et la gestion des Clubs eSports, leur marketing et vente et leur exploitation

économique.

4. La représentation des joueurs et des clubs eSports, l'achat et la vente des droits d'image des joueurs. Si les dispositions légales exigent, pour l'exercice de certaines des activités incluses dans l'objet social, un titre professionnel, une autorisation administrative ou une inscription dans les registres publics, ces activités doivent être exercées par une personne titulaire de ce titre et, le cas échéant, ne peuvent être commencées avant que les exigences administratives requises ne soient remplies. Les activités connexes peuvent également être exercées par la société en tout ou en partie indirectement, par le biais de participations dans d'autres sociétés ayant des objets identiques ou similaires à ceux exprimés aux paragraphes précédents, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Compte tenu du caractère non significatif des chiffres relatifs à l'acquisition de cette société dans l'ensemble des comptes consolidés, les administrateurs n'estiment pas nécessaire de fournir d'autres informations à cet égard.

REBOLD MARKETING ET COMMUNICATION, S.L.U. :

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 de la Société mère, l'augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessous) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020 :

Société	Part en pourcentage
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%
Acceso Mexico	100%
Acceso Colombia	100%
Digilant Colombia	100%
Digilant INC	100%
Digilant Perú	100%
Digilant SA de CV	100%
Filipides	100%
Digilant Services	100%
Blue Digital	65%
Digilant Chile	100%
Acceso Panamá(1)	0%
Blue Media	100%

(1) Perte du contrôle de Acceso Panama

Les détails des différentes sociétés composant ce nouveau sous-groupe sont fournis dans la note 1 des présents états financiers consolidés.

Les détails de la contrepartie donnée, de la juste valeur des actifs nets acquis à la date du regroupement d'entreprises sont les suivants :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Contrepartie payée (actions de la Société Mère)	14 372 080
Contrepartie totale donnée à la date du regroupement d'entreprises	14 372 080
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	3 685 591
Immobilisations incorporelles	923 740
Immobilisations corporelles	420 147
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	26 570 007
Espèces	1 323 576
Dettes envers des établissements de crédit	(21 209 894)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(25 612 684)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indetifiables	(13 899 517)

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Débiteurs et comptes à recevoir	26 570 007	-	26 570 007

ANTEVENIO S.A.

États financiers intermédiaires au 30 juin 2021

ANTEVENIO S.A.				
Bilan				
au 30 juin 2021				
(libellé en euros)				
ACTIF	Note	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
ACTIF NON COURANT		16 713 904	11 273 188	12 663 411
Immobilisations incorporelles	6	21 736	5 587	7 139
Applications informatiques		21 736	5 587	7 139
Immobilisations corporelles	5	71 281	89 140	129 819
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		71 281	89 140	129 819
Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme		16 187 563	10 858 785	12 226 559
Instruments de capitaux propres	9	14 596 469	8 717 691	10 085 465
Crédits aux entreprises du groupe et associées à long terme	8.1 et 18	1 591 094	2 141 094	2 141 094
Investissements financiers à long terme	8.1	-	7 485	37 476
Crédits aux entreprises		-	-	29 991
Autres actifs financiers		-	7 485	7 485
Actifs pour impôts différés	13	433 324	312 191	262 418
		1 915 836	5 416 603	2 690 605
ACTIF COURANT		1 199 336	3 334 243	1 949 725
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser		1 199 336	3 334 243	1 949 725
Clients pour ventes et prestation de services	8.1	38 371	39 587	44 484
Clients, entreprises du groupe et associées	8.1 et 18	1 096 881	2 999 438	1 902 360
Débiteurs divers			294 134	-
Personnel	8.1	1 707	1 084	2 881
Autres crédits aux administrations publiques	13	62 377	-	
Investissements dans les entreprises du groupe et associées à court terme	8.1 et 18	265 376	1 612 384	79 480
Valeurs représentatives de dette		265 376	1 612 384	79 480
Régularisations à court terme		172 202	9 001	38 797
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	8.1	278 922	460 974	622 603
Trésorerie		278 922	460 974	622 603
TOTAL ACTIF		18 629 740	16 689 791	15 354 016

ANTEVENIO S.A.				
Bilan				
au 30 juin 2021				
(libellé en euros)				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
CAPITAUX PROPRES		6 946 155	8 349 654	8 352 689
Fonds propres	11	6 946 155	8 349 654	8 352 689
Capital		819 099	819 099	231 412
Capital émis		819 099	819 099	231 412
Prime d'émission	11.2	-	-	8 189 787
Réserves	11.2	12 702 945	12 702 945	5 100 844
Légales et statutaires		46 282	46 282	46 282
Autres réserves		12 656 663	12 656 663	5 054 562
Résultats négatifs d'exercices antérieurs		(5 172 391)	-	-
Résultat de l'exercice	3	(1 403 499)	(5 172 390)	(5 169 354)
Autres instruments de capitaux propres	19	-	-	-
PASSIF NON COURANT		7 207 652	2 090 360	3 255 930
Dettes à long terme	8.2.2	1 911 117	1 840 360	3 005 930
Créances pour bail financier		14 936	14 936	24 185
Dettes envers des établissements de crédit		500 000	429 243	500 000
Autres passifs financiers	8.2	1 396 181	1 396 181	2 481 745
Dettes envers des sociétés du groupe à long terme.	8.2 et 18	5 296 536	250 000	250 000
PASSIF COURANT		4 475 932	6 249 779	3 745 397
Provisions à court terme		8 065	15 000	-
Dettes à court terme	8.2	194 429	257 494	509 209
Dettes envers des établissements de crédit		3 230	74 730	495 875
Créances pour bail financier		4 658	10 211	9 168
Autres passifs financiers		186 541	172 553	4 166
Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme	8.2 et 18	2 568 179	4 788 424	2 561 228
Créanciers commerciaux et autres comptes à payer		1 705 259	1 188 861	674 960
Fournisseurs	8.2	223 872	228 659	220 099
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées	8.2 et 18	235 830	80 723	42 170
Créditeurs variés	8.2	731 937	512 112	144 054
Personnel (rémunérations en instance de paiement)	8.2	322 401	164 176	66 151
Passifs pour impôt courant	13	28 404	28 404	28 404
Autres dettes auprès des administrations publiques	13	162 816	174 539	164 765
Avances de clients	8.2	-	248	9 317
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		18 629 740	16 689 791	15 354 016

ANTEVENIO S.A.				
Compte de pertes et profits				
correspondant à l'exercice annuel clos au 30 juin 2021				
(libellé en euros)				
	Note	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
OPÉRATIONS CONTINUES				
Montant net du chiffre d'affaires :	14.d	135 925	2 174 020	1 089 551
Ventes		-	-	-
Prestations de services		135 925	2 174 020	1 089 551
Approvisionnements :		(2 800)	(4 250)	(1 850)
Travaux réalisés par d'autres entreprises		(2 800)	(4 250)	(1 850)
Autres recettes d'exploitation :		1 850	-	-
Recettes accessoires et autres recettes de gestion courante		1 850	-	-
Frais de personnel :		(870 590)	(991 471)	(470 186)
Salaires, rémunérations et assimilés		(729 543)	(825 413)	(378 016)
Charges sociales	14.a	(141 046)	(166 059)	(92 170)
Autres frais d'exploitation		(601 563)	(1 927 156)	(955 912)
Services extérieurs		(601 563)	(1 911 811)	(955 912)
Contributions		-	-	-
Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales		-	(15 345)	-
Amortissement des immobilisations	5 et 6	(28 119)	(69 738)	(38 057)
Dépréciation et résultats des cessions d'actifs immobilisés	14.c	-	(42 014)	(24 230)
Autres résultats		(1 871)	(34 655)	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 367 168)	(895 264)	(400 684)
Recettes financières :	14.b	19 096	1 096 093	14 471
De participations aux instruments de patrimoine		-	850 000	-
D'entreprises du groupe et associées		-	850 000	-
De valeurs négociables et autres instruments financiers		19 096	246 093	14 471
D'entreprises du groupe et associées		13 537	19 826	8 847
De tiers		5 558	226 267	5 624
Dépenses financières :	14.b	(53 598)	(106 778)	(31 162)
Dettes auprès de tiers		(25 107)	(59 250)	(10 674)
Dettes envers des sociétés du groupe et associées		(28 491)	(47 528)	(20 488)
Différences de change	12	(1 829)	11	(158)
Détérioration et résultat pour aliénations d'instruments financiers		-	(5 387 191)	(4 752 000)
a) Détériorations et pertes		-	(5 387 191)	(4 752 000)
Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers		-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER		(36 331)	(4 397 865)	(4 768 848)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(1 403 499)	(5 293 129)	(5 169 532)
Impôts sur les bénéfices	13	-	139 549	176
Autres taxes			(18 811)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(1 403 499)	(5 172 390)	(5 169 356)

ANTEVENIO S.A.
État de variation des capitaux propres correspondants
correspondant à l'exercice annuel clos au 30 juin 2021

A) ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES RECONNUES

	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	(1 403 499)	(5 172 390)	(5 169 356)
Recettes et dépenses imputées directement aux capitaux propres	-	-	-
B) TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE	-	-	-
Virements au compte de pertes et profits			
C) TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS			
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS	(1 403 499)	(5 172 390)	(5 169 356)

B) ÉTAT TOTAL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital statutaire	Prime d'émission	Réserves	(Actions et participations propres au capital)	Autres instruments des capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs d'exercices antérieurs	Total
SOLDE, 30 JUIN 2020	231 412	8 189 787	5 100 845	-	-	(5 169 355)	-	8 352 689
Total recettes et frais reconnus								
Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.								
Distribution de dividendes								
Opérations avec des actions propres								
Autres variations des capitaux propres.						(3 035)		(3 035)
Résultat de l'exercice						(3 035)		(3 035)
Autres opérations		(21 974 180)						(21 974 180)
Augmentation de capital et autres distributions	587 687	13 784 393	7 602 101					(21 974 181)
SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2020	819 099	-	12 702 945	-	-	(5 172 390)		(8 349 654)
Total recettes et frais reconnus								
Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.								
Distribution de dividendes								
Opérations avec des actions propres								
Autres variations des capitaux propres.						(1 403 499)		(1 403 499)
Résultat de l'exercice						(1 403 499)		(1 403 499)
Autres opérations						5 172 390	(5 172 390)	
SOLDE, 30 JUIN 2021	819 099	-	12 702 945	-	-	(1 403 499)	(5 172 390)	6 946 155

ANTEVENIO S.A.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL
CLOS LE 30 JUIN 2021 (exprimé en euros)

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
A) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		2 800 894	(617 945)	(1 230 650)
Résultat de l'exercice avant impôt		(1 403 499)	(5 293 129)	(5 169 532)
Ajustements du résultat		64 450	4 482 948	4 831 135
a) Amortissement des immobilisations	5 et 6	28 119	69 738	38 057
b) Corrections d'évaluation pour détérioration		-	5 387 191	-
c) Écart de provisions			15 345	-
d) Recettes financières	14.b	(19 096)	(1 096 093)	(14 471)
e) Dépenses financières	14.b	53 598	106 778	31 161
f) Différences de change	12	1 829	(11)	158
g) Résultats pour cessions, aliénations et détérioration d'instruments financiers		-		4 752 000
h) Autres résultats		-		24 230
Modifications du flux de capital		4 186 168	(797 079)	(863 179)
a) Débiteurs et autres comptes à encaisser		1 916 505	(1 339 945)	(225 951)
b) Autres actifs courants		1 183 808	(188 035)	259 337
c) Crédoiteurs et autres comptes à payer		528 370	682 513	(153 043)
d) Autres actifs et passifs non circulants		557 485	48 388	(743 522)
Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation		(46 225)	989 315	(29 075)
a) Paiement d'intérêts		(53 598)	(106 778)	(31 161)
b) Prélèvement des intérêts		19 096	1 096 093	14 471
c) Prélèvements (paiements) correspondant aux impôts sur les bénéfices		(11 723)	-	(12 386)
B) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(26 313)	(9 845)	2 612
Paiements pour investissements		(26 313)	(9 845)	2 612
b) Immobilisations incorporelles	6	(18 743)	-	-
c) Immobilisations corporelles	5	(7 570)	(9 845)	2 612
C) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(2 954 804)	47 734	809 769
Encaissements et paiements pour instruments de patrimoine		(5 788 787)	-	-
a) Acquisition d'instruments de capitaux	21	(5 788 787)	-	-
b) Émission d'instruments de patrimoine	19	-	-	-
Encaissements et paiements pour instruments de passif financier		2 833 983	47 734	809 769
a) Émission		(2 206 256)	-	(408 368)
1. Dettes avec des entités de crédit		-	-	-
2. Autres		-	-	-
b) Remboursement et amortissement		5 040 239	47 734	1 218 137
1. Dettes envers des établissements de crédit		5 040 239	47 734	1 218 137
D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		(1 829)	-	(158)
E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS		(182 052)	(580 056)	(418 427)
Trésorerie ou équivalents au début de l'exercice.		460 974	1 041 030	1 041 030
Trésorerie ou équivalents à la fin de l'exercice.		278 922	460 974	622 603

ANTEVENIO S.A.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2021

ANTEVENIO S.A.

NOTES EXPLICATIVES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CORRESPONDANTS À LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE AU 30 JUIN 2021

NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉS ET RÉGIME LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ

a) Constitution et régime légal

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », en se transformant en société anonyme et en modifiant sa dénomination par celle de I –Network Publicidad, S.A. en date du 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société par la dénomination actuelle.

b) Activités et siège social

Son objet social est la réalisation des activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont propres d'agences de publicité générale, pouvant réaliser tout type d'actions, de contrats et d'opérations et, en général, adopter toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement ou qui sont jugées nécessaires ou appropriées à l'accomplissement dudit objet social. Les activités de son objet social pourront être menées, totalement ou partiellement, par la Société, tant de façon directe que de façon indirecte, ou par la prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société avait son siège social à C/Marqués de Riscal, 11, 4e étage à Madrid, ayant déménagé son siège social à calle Apolonio Morales, 13c, Madrid le 30 septembre 2020. Le changement de siège social est une conséquence des mesures adoptées pour atténuer l'impact de Covid, qui consistaient à réduire les dépenses de location opérationnelle en unifiant les bureaux avec d'autres sociétés du groupe. La société fait partie du groupe Antevenio S.A. et de ses sociétés contrôlées, dont l'activité consiste à réaliser des activités liées à la publicité sur Internet, à être la société mère du groupe et à déposer les comptes annuels individuels au registre du commerce de Madrid. Les comptes annuels d'Antevenio, S.A. et sociétés contrôlées pour l'exercice 2019 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société mère le 1er juillet 2020 et déposés au registre du commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis l'exercice 2007.

La Société réalise un volume significatif de soldes et transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

c) Régime juridique

La Société est régie par ses statuts et par la Loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

NOTE 2. RÈGLES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

a) Image fidèle

Les états financiers intermédiaires correspondant au 30 juin 2021 ont été obtenus à partir des registres comptables de la société et ont été préparés conformément à la législation mercantile en vigueur et aux règles établies dans le Plan comptable général approuvé par le décret royal 1514/2007, du 16 novembre, appliquer les modifications introduites par le décret royal 1159/2010, du 17 septembre, par le décret royal 602/2016, du 2 décembre, et par le décret royal 1/2021, du 12 janvier, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice.

b) Principes comptables appliqués

Les États financiers intermédiaires ci-joints ont été élaborés en appliquant les principes comptables établis dans le Code de commerce et dans le Plan général de comptabilité.

Aucun principe comptable et aucun critère d'évaluation obligatoire, ayant un effet important, n'a été omis lors de leur préparation.

c) Impact de la Covid-19

En raison de la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), il est important de tenir compte de la prise en compte de nouvelles informations et d'informations détaillées expliquées ci-dessous en relation avec les objets suivants :

Durant 2020 :

Concessions de location

De même, l'effet d'un plus grand degré de télétravail au sein de son personnel a entraîné la non-utilisation de certains espaces de bureaux, ce qui a conduit à des résiliations et à des économies de coûts de location.

En raison de ce traitement, Antevenio S.A. a comptabilisé une charge inférieure au cours des mois pour refléter les changements liés à la COVID-19.

Aides gouvernementales :

En réponse à la pandémie causée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement espagnol a approuvé une série de mesures auxquelles Antevenio S.A. avait droit, établies dans le décret-loi royal 9/2020, du 27 mars, en relation avec la suspension des contrats de travail.

Concrètement, Antevenio S.A. a bénéficié de l'une des mesures approuvées par le règlement susmentionné et, concrètement, pratiquement tous les travailleurs d'Antevenio S.A. ont été inscrits dans leurs ERTE respectifs du 1er mai au 31 décembre. Cette moyenne s'est traduite par une réduction de 20 % des heures de travail, avec des économies conséquentes sur les coûts de main-d'œuvre. Cependant, l'entreprise a complété le salaire de tous les travailleurs partiellement de mai à octobre (les deux inclus), ainsi que 100 % du salaire d'octobre à décembre 2020.

D'autre part, le Décret-loi Royal 8/2020 du 17 mars a approuvé, dans son article 29, une ligne de garanties de l'État d'un montant maximal de 100 000 millions d'euros, du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique, pour faciliter le maintien de l'emploi et atténuer les effets économiques de la crise sanitaire. Les garanties seraient accordées aux financements octroyés par les institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit et aux liquidités des entreprises et des indépendants pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie.

Les accords du Conseil des ministres du 24 mars, 10 avril, 5 mai, 19 mai et 16 juin 2020 établissent l'activation des tranches de la ligne de financement, qui sont réparties comme suit :

- PME et indépendants : 67 500 millions d'euros
- Entreprises non-PME : 25 milliards d'euros
- Secteur du tourisme et activités connexes : 2 500 millions d'euros pour les indépendants et les PME.
- Acquisition ou location ou crédit-bail de véhicules automobiles de transport routier à usage professionnel : 500 millions d'euros pour les indépendants et les entreprises.

Cette ligne de garanties de l'État pour les entreprises et les travailleurs indépendants du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique est gérée par l'Institut de crédit officiel par le biais des institutions financières qui accordent des financements aux entreprises et aux travailleurs indépendants pour atténuer les effets économiques de la pandémie, en aidant la liquidité et en couvrant les besoins en fonds de roulement des travailleurs indépendants, des PME et des entreprises, afin de maintenir l'activité productive et l'emploi.

Les entreprises peuvent avoir accès à ces garanties par l'intermédiaire de leurs institutions financières, en formalisant de nouvelles opérations de financement ou en renouvelant des opérations existantes.

Antevenio S.A. a pu accéder à ce financement de l'Institut de Crédit Officiel, garanti par les garanties correspondantes de l'État, selon le détail suivant :

- Prêts ICO : Liste des prêts ICO obtenus auprès de différentes institutions financières Prêts ICO :

Groupe	Produit	Montant
Antevenio	Prêt ICO	500 000

- Lignes de crédit ICO : Liste des polices de crédit ICO obtenues auprès de différentes institutions financières :

Groupe	Produit	Montant
Antevenio	Police ICO	500 000

Les prêts ICO formalisés ont un délai de grâce de 12 mois. La possibilité de profiter du report de l'échéance initiale des garanties de l'Institut de crédit officiel, approuvé par la résolution du 25 novembre 2020, du secrétaire d'État à l'Économie et au Soutien aux entreprises, est en cours d'évaluation. Bien qu'aucune information supplémentaire ne soit disponible à ce stade sur le délai de grâce final et le coût financier plus élevé impliqué, le coût financier plus élevé ne devrait pas être significatif.

Divulgarion des événements ultérieurs : Comme nous l'avons expliqué dans le rapport de gestion, les perspectives ci-dessus pourraient toutefois être affectées par l'impact sur l'économie mondiale que la Covid-19 continue de provoquer, bien que les perspectives du conseil d'administration pour l'exercice 2021 soient de poursuivre la trajectoire de croissance connue jusqu'à présent.

En 2021, il n'y a eu aucun changement dans les contrats de location ou les aides reçues concernant la COVID 19.

d) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Conformément à la réglementation juridique en vigueur en matière comptable, les États financiers intermédiaires sont exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

e) Comparaison de l'information

Avec chacun des postes du Bilan intermédiaire, du Compte de Pertes et Profits intermédiaire, de l'État des changements sur le Patrimoine net intermédiaire et de l'État des flux de trésorerie intermédiaire, outre les chiffres correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2021, il est présenté les chiffres correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020, qui faisaient partie des comptes annuels de l'exercice 2020 approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires datant du 16 juin 2021 et les chiffres correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2020, aux fins d'information.

Les postes des différentes périodes sont comparatifs et homogènes, excepté les chiffres de l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 qui ne peuvent pas être comparatifs du fait d'inclure une période de 12 mois.

f) Regroupement de postes

En vue de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux nets et du tableau des flux de trésorerie, lesdits états financiers sont présentés de façon regroupée, en présentant les analyses requises dans les notes correspondantes du mémoire.

Responsabilité des informations et des estimations réalisées

La préparation des États financiers intermédiaires ci-joints requiert de faire des jugements de valeur, des estimations et des assomptions qui ont de l'influence sur l'application des politiques comptables et sur les soldes d'actifs, passifs, revenus et dépenses. Les estimations et les prévisions sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont considérés raisonnables eu égard des circonstances. Les estimations et les prévisions sont révisées de façon permanente ; les effets des révisions des estimations comptables sont reconnus durant la période où elles sont réalisées, si celles-ci n'affectent que cette période, ou à la période de la révision et future, si la révision les affecte.

Dans l'élaboration des États financiers intermédiaires correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2021, des estimations ont été faites pour évaluer quelques actifs, passifs, revenus, dépenses et engagements qui apparaissent inscrits dans ces derniers. Ces estimations concernent essentiellement :

- Évaluation de pertes éventuelles par dépréciation de certains actifs (note 4c).

- Évaluation d'éventuelles pertes lors de la détermination de la valeur récupérable des investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupe et associées où il a été utilisé des projections de flux de trésorerie futurs, avec des rentabilités, des taux de remise et autres variables et assomptions établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation dudit investissement (notes 4e et 9)
- La vie utile des actifs matériels et incorporels (notes 4a et 4b).
- Le montant de certaines provisions (note 4i)

Malgré le fait que ces estimations ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 30 juin 2021, il pourrait arriver que la disposition d'information supplémentaire ou faits et circonstances externes obligerait à modifier les hypothèses employées pour la réalisation de ces estimations comptables lors des exercices à venir, ce qui serait fait de manière prospective, en reconnaissant les effets du changement d'estimation sur le compte correspondant de pertes et profits futurs.

En marge du processus d'estimations systématiques et de leur révision périodique, nous menons à bien certains jugements de valeur parmi lesquels nous pouvons souligner ceux en rapport avec l'évaluation de l'éventuelle dépréciation des actifs, des provisions et des passifs contingents.

NOTE 3. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition de distribution du résultat obtenu par la Société lors de l'exercice 2020 approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 16 juin 2021 est celle ci-dessous :

Base de partage

Pertes et profits (perte)	(5 172 390)
Total	<u>(5 172 390)</u>

Application

Aux résultats négatifs d'exercices antérieurs	<u>(5 172 390)</u>
Total	<u>(5 172 390)</u>

Distribution de dividendes

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de

Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « *les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes* ».

Au cours de l'exercice 2020, la Société a bénéficié de certaines subventions en raison de la pandémie de covid19 : Les ERTes dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

NOTE 4. NORMES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation suivies par la Société dans l'établissement de ses États financiers intermédiaires au 30 juin 2021, conformément à ce qui est prescrit dans le Plan comptable général, ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subie.

Ces biens sont évalués selon leur coût de production ou prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, dans le cas où ils auraient une durée de vie limitée, et moins el montant cumulé des pertes liées à la perte de leur valeur.

Propriété industrielle

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour lesquels il a été obtenu le brevet ou assimilé, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Elles sont amorties linéairement au cours de sa vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourus au long de la période sont enregistrés sur le Compte de Pertes et Profits.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections évaluatives liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais d'entretien et de maintenance encourus au long de la période sont chargés sur le Compte de Pertes et Profits. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la capacité, de la productivité ou par un prolongement de la durée de vie sont capitalisés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminés des comptes.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, le cas échéant, sont amorties de façon linéaire en distribuant les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle la Société espère les utiliser, selon le tableau suivant :

	30/06/2021		31/12/2020		30/06/2020	
	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10	10	10
Équipements informatiques	25	4	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10	20-10	5-10

Le montant dans les registres comptables d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de leur cession ou disposition d'une autre façon ou encore lorsque l'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de leur usage, de leur cession ou de leur disposition d'une autre façon.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence entre le montant net, le cas échéant, des coûts de vente obtenus par cession ou par disposition d'une autre façon, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel cela se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne peuvent pas être séparés de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile correspondant à la durée la plus courte entre la durée du contrat de location, y compris la période de rénovation s'il existe des preuves que celle-ci se produira, et la durée de vie économique de l'actif.

c) Détérioration de la valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de

valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux).

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, par le biais dudit « test de détérioration » s'il existe des indices selon lesquels une immobilisation corporelle ou incorporelle, dont la durée de vie est indéfinie, ou le cas échéant une unité génératrice de trésorerie, peuvent s'être détériorées, et dans ce cas, le montant récupérable est évalué en réalisant les corrections de valeurs correspondantes.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Cette reprise d'une dépréciation est reconnue comme une recette au compte de profits et pertes.

d) Locations et autres opérations similaires

La Société classe une location comme une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de bail ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

a.1) Crédit-bail

Dans les opérations de crédit-bail dans lesquelles la Société intervient en tant que locataire, la Société comptabilise un actif sur le bilan selon la nature du bien objet du contrat et un passif pour le même montant, qui est la quantité la moins élevée entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle au début du bail des sommes minimales convenues, y compris l'option d'achat. Les paiements pour risques, le coût des services et les taxes répercutées par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière est imputée sur le compte des résultats consolidés de l'exercice dans lequel elle est générée, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements pour risques sont comptabilisés comme charges de l'exercice dans lequel ils surviennent.

Les actifs comptabilisés pour ce type d'opération sont amortis en suivant les mêmes critères que ceux qui sont impliqués à l'ensemble des actifs corporels (ou incorporels), selon leur nature.

a.2) Location simple

Les dépenses dérivées des accords de location simple sont comptabilisées sur le compte de résultat au cours de l'exercice où elles sont facturées.

e) Instruments financiers

La Société ne reconnaît qu'un instrument financier dans son bilan lorsqu'elle devient une partie obligée du contrat ou l'acte juridique concerné, conformément aux clauses de celui-ci.

Le principe général est que les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, à l'exception des créances qui ne contiennent pas de composante de financement significative et qui sont évaluées au prix de transaction.

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument du patrimoine conformément au fond économique du marché contractuel et avec les définitions d'actif financier, passif financier ou d'instrument du patrimoine.

La société classe les instruments financiers dans les différentes catégories tenant compte des caractéristiques et des intentions de la Société au moment de leur reconnaissance initiale.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, seront classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes.
2. Investissements dans le patrimoine d'entreprises du Groupe, multigroupes et d'entreprises liées.

Les principaux instruments financiers de la société se correspondent avec les espèces et autres actifs liquides équivalents, prêts et postes à encaisser et débits et postes à payer et investissements dans le patrimoine d'entreprises du groupe.

e.1) Espèces et autres actifs liquides équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits dans le bilan comprennent la trésorerie et les comptes bancaires, les dépôts à vue et les autres investissements à grande liquidité ayant une échéance de moins de trois mois. Ces postes sont enregistrés à leur coût historique, qui ne diffère pas significativement de leur valeur de réalisation.

e.2) Prêts et postes à encaisser et débits et postes à payer

e.2.1) Prêts et postes à encaisser

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Crédits par opération commerciale : actifs financiers générés pour la vente de biens et la prestation de services pour opérations de trafic, et

Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas les actifs financiers pour lesquelles la Société pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de la valeur du

crédit. Ces derniers sont classés comme étant disponibles à la vente.

e.2.2) Débits et postes à payer

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;
- b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers que, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et passifs financiers compris dans cette catégorie sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables. Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comportent pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les acomptes et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les débours exigés sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidité ne s'avère pas important.

Les intérêts produits sont comptabilisés sur le compte de Pertes et Profits, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de trésorerie estimés futurs en rapport avec cet actif.

e.3) Investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, associées et multigroupe

Y compris les investissements dans le patrimoine des entreprises sur lesquelles il y a un contrôle (entreprises du groupe) d'ensemble moyennant un accord statutaire ou contractuel avec un ou plusieurs actionnaires (entreprise multigroupe) ou il est exercé une influence significative (entreprises associées).

Au départ, ces investissements sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Par la suite, ils sont évalués à leur prix coûtant, moins, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation en raison des pertes de leur valeur.

À la clôture de l'exercice et lorsqu'il y a une constatation objective que la valeur comptable d'un investissement ne sera pas récupérable, les corrections d'évaluation nécessaires seront apportées.

Le montant de la correction évaluative est déterminé comme la différence entre la valeur comptable et le montant récupérable, entendant ce dernier comme le plus grand montant entre sa valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs dérivés de l'investissement, calculé moyennant l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par l'entreprise participée, en provenance tant de ses activités ordinaires que de son aliénation ou cessation par rapport aux comptes.

Sauf s'il existait une meilleure preuve du montant récupérable des investissements, lors de l'estimation de la détérioration il sera pris en considération le patrimoine net de l'entité participée, corrigé par les plus-values tacites existantes à la date de l'évaluation.

Le cas échéant, lors de la détermination du patrimoine net des sociétés participées aux fins de ce qui a été indiqué à l'alinéa précédent, il a été tenu en compte dans les cas où la Société participée participerait à son tour dans une autre, celui qui découle des comptes annuels consolidés élaborés en appliquant les critères inclus dans le Code de commerce et ses normes de développement.

Les corrections d'évaluation en raison de la perte de la valeur et, le cas échéant, leur compensation sont enregistrées comme des charges ou des produits, respectivement, dans le compte de résultat. La compensation de la perte de valeur aura comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait reconnue à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

e.4) Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers inclus initialement dans la catégorie de maintenus pour négocier ou à valeur raisonnable avec des changements sur le Compte des pertes et profits, ne peuvent pas être reclassés dans d'autres catégories, ni de celles-ci dans celles-là, sauf quand il sera pertinent de classer l'actif comme un investissement sur le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupe ou associées.

e.5) Cessation des actifs financiers

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expireront ou quand les droits contractuels seront cédés sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété sont transférés de façon substantielle.

Lorsqu'un actif financier sera rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issus du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

e.6) Cessation de passifs financiers

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

e.7) Intérêts et dividendes reçus d'actifs financiers

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordées par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

e.8) Cautions remises

Les cautions remises par baux opérationnels et prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé sont enregistrés comme un paiement anticipé pour le bail ou la prestation du service. En cas de cautions remises à court terme, elles seront évaluées pour le montant déboursé.

Les cautions remises par baux opérationnels sont évalués à leur valeur raisonnable.

e.9) Dépréciation de la valeur d'actifs financiers

Un actif financier ou groupe d'actifs financiers est détérioré et il s'est produit une perte par détérioration, s'il existe une preuve objective de la dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements qui ont survenu après la reconnaissance initiale de l'actif et cet événement ou événements qui ont provoqué la perte ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La Société suit le critère d'enregistrer les corrections évaluatives pertinentes par détérioration d'emprunts et postes à encaisser et instruments de dette, quand il s'est produit une réduction ou retard par rapport aux flux de trésorerie estimés futurs.

De même, dans le cas des instruments du patrimoine, il existe une détérioration de la valeur quand il se produit le manque de récupérabilité de la valeur comptable de l'actif.

f) Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions en devises sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, aux taux de change comptant en vigueur à la date de leur réalisation.

À la clôture de chaque période, les actifs et les passifs non monétaires évalués à leur valeur raisonnable, sont évalués en appliquant le taux de change de la date de détermination de la valeur raisonnable, c'est-à-dire, à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes et les profits découlant des changements dans l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus directement sur le patrimoine net, toute différence de change est reconnue également de manière directe sur le Patrimoine net. Au contraire, lorsque les pertes ou profits découlant des changements sur l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus sur le Compte de Pertes et Profits de l'exercice, toute différence de change est reconnue sur le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère ont été convertis en euros en appliquant le taux existant à la clôture de l'exercice, tandis que les non monétaires évalués à coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change de la date où les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion en euros des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en résultat.

g) Impôts sur les bénéfices

À partir de l'exercice 2013 et jusqu'à l'exercice 2016, les sociétés du Groupe sises en Espagne payaient des impôts sous le régime spécial de Consolidation fiscale, dans le groupe dont la Société est à la tête.

Le 30 décembre 2016 la réunion du Conseil d'Administration a été tenue indiquant que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. ("ISP") est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 11), et que en vertu des dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014, du 27 de novembre, de l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé l'incorporation de la Société depuis la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que société indépendante du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité ISP.

Le coût ou revenu pour impôt sur les bénéfices est calculé à travers l'addition du coût ou revenu pour l'impôt courant plus la partie correspondante au frais ou revenu pour impôt différé.

L'impôt courant est la somme résultant de l'application du taux de l'impôt sur la base imposable de l'exercice. Les abattements et les autres avantages fiscaux sur l'impôt à payer, sauf les retenues et les avances, ainsi que les pertes fiscales compensables des exercices précédents appliquées effectivement dans l'exercice, entraîneront une baisse de l'impôt courant.

Quant à la charge et au produit de l'impôt différé, ils correspondent à la comptabilisation et à l'annulation des actifs d'impôt différé pour des différences temporelles déductibles, par le droit à compenser les pertes fiscales des exercices futurs et par les abattements et les autres avantages fiscaux non utilisés en attente d'être appliqués, et des passifs d'impôt différé pour des différences temporelles imposables.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise.

Sont comptabilisées comme passifs d'impôt différé toutes les différences temporelles imposables, sauf celles qui proviennent de la comptabilisation initiale des fonds de commerce ou d'autres actifs et passifs dans une opération n'affectant aucunement le résultat fiscal ou comptable et n'étant pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, seuls les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure dans laquelle l'obtention de gains futurs permettant leur application est estimée probable. Sans préjudice de ce qui précède, ne sont pas comptabilisés les actifs d'impôt différé correspondant aux différences temporelles déductibles dérivées de la comptabilisation initiale des actifs et des

passifs dans une opération n'affectant aucunement le résultat fiscal ou comptable et n'étant pas un regroupement d'entreprises.

La charge et le produit d'impôt courant ou différé sont enregistrés sur le compte de résultat. Cependant les actifs et les passifs d'impôt courant et différé liés à une transaction ou à un fait comptabilisé directement sur un poste des capitaux propres, sont comptabilisés dans les charges ou les crédits de ce poste.

À chaque clôture comptable, les impôts différés enregistrés pour vérifier s'ils sont en cours de validité sont révisés en effectuant les corrections pertinentes. De même les actifs d'impôt différé comptabilisé et ceux qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement sont évalués, en radiant les actifs comptabilisés si leur récupération résulte improbables, ou en comptabilisant tout actif de cette nature non comptabilisé antérieurement, dans la mesure où leur récupération avec des bénéfices fiscaux futurs devient probable.

h) Recettes et dépenses

Conformément au décret royal 1/2021 du 12 janvier modifiant le plan comptable national espagnol, la société comptabilise les produits dans le cours normal de ses activités lorsque le contrôle des biens ou des services promis aux clients est transféré. À ce moment-là, l'entreprise évalue les produits pour le montant qui reflète la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Les revenus sont reconnus quand le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, lors de la reconnaissance des revenus, un modèle de cinq étapes doit être appliqué pour déterminer le moment où ces derniers doivent être reconnus, ainsi que leur montant :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Assigner le prix de la transaction entre les obligations du contrat
- Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure que les obligations du contrat sont remplies

Ce modèle indique que les revenus doivent être reconnus lorsque (ou à mesure que) une société cède le contrôle des biens ou des services à un client, pour le montant que la société estime être en droit de recevoir. En fonction de certains critères remplis, les revenus peuvent être reconnus soit au cours d'une période de temps, de sorte à refléter l'exécution de la part de la société de l'obligation contractuelle, soit à un moment déterminé, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut toute somme perçue au nom de tiers.

Les recettes ordinaires sont inscrites à une période déterminée ou dans le temps, lorsque (ou à mesure que) la Société satisfait aux obligations d'exécution par le biais d'un transfert des biens ou des services promis à ses clients.

La Société reconnaît les passifs pour contrats reçus par rapport aux obligations de rendement non satisfaites et présente ces montants comme d'autres passifs sur l'État de la situation financière. De même, si la Société satisfait à une obligation de performance avant d'avoir reçu la contrepartie, elle comptabilise soit un actif contractuel, soit une créance dans son état de la situation financière, selon qu'il faut plus qu'un laps de temps avant que la contrepartie ne soit due.

Un actif est comptabilisé pour les coûts supplémentaires encourus pour obtenir des contrats avec des clients et dont on s'attend à ce qu'ils soient récupérés et amortis systématiquement dans le compte de résultat consolidé dans la même mesure que les produits connexes sont comptabilisés. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées en résultat lorsque le service est utilisé ou encouru.

Le groupe Antevenio se consacre principalement au commerce des médias numériques, et plus particulièrement à la performance et au brand marketing. Le Groupe a identifié les obligations de performance de cette activité principale, à savoir la réalisation des KPI fixés par le client, qui peuvent être mesurés en leads, clics, vues, etc. dans les différents médias utilisés. Le Groupe détermine le prix de ces obligations au moment où il définit les caractéristiques contractuelles de chaque contrat avec chaque client spécifique, en affectant le prix aux obligations de performance décrites ci-dessus. Ainsi, il comptabilise les revenus de chaque contrat lorsque ces obligations de performance sont remplies et que l'acceptation du client est obtenue. En outre, le crédit accordé à ses clients est basé sur leurs caractéristiques spécifiques et leur solvabilité.

i) Provisions et risques

Les obligations existantes à la clôture de la période, surgies à conséquence d'événements passés dont il pourrait se dériver des préjudices patrimoniaux pour la Société et dont le montant ou moment d'annulation sont indéterminés, sont enregistrés dans le bilan de situation comme des provisions et sont évaluées à leur valeur actuelle par rapport à la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique suivie par la Société en ce qui concerne les provisions et les contingences est la suivante :

i.1) Provisions

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement entraînera probablement une sortie de ressources, mais qui sont indéterminées quant à leur montant et à la date de règlement.

i.2) Passifs contingents

Obligations possibles faisant suite à des événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée par le fait que surviennent ou pas un ou plusieurs événements futurs échappant à la volonté de la Société.

Les ajustements provenant de l'actualisation de la provision sont enregistrés comme des frais financiers dès qu'ils sont courus. Aucun type de réduction n'est effectué dans le cas des provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, à condition que les répercussions financières ne soient pas significatives.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

React2Media, Inc. fait actuellement l'objet d'une enquête ouverte par le procureur général de New York concernant l'implication de la société dans la génération de pistes pour la consultation publique sur la neutralité du net organisée en 2017 par la Commission fédérale des communications des États-Unis, « Restore Internet Freedom ». De l'avis des conseillers juridiques engagés par le Groupe, il est considéré comme probable qu'un décaissement sera effectué pour couvrir les frais de justice et les éventuelles responsabilités qui pourraient en découler pour la société, sans pouvoir entrer dans une quantification fiable du montant étant donné la situation actuelle du processus. Par conséquent, le Groupe a enregistré une provision d'un montant de 190 171 euros pour couvrir les frais juridiques et les éventuelles responsabilités qui pourraient survenir pour la société, en suivant un critère de prudence.

j) Éléments patrimoniaux de nature environnementale

La Société, en raison de la nature de ses activités, ne possède aucun actif et n'a engagé aucuns frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

k) Regroupement d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

- Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.
- Actifs et passifs pour impôt différé : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas déduits.
- Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de pertes et profits : l'écart négatif calculé a été déduit.
- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.

- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.
- Obligations classées en tant qu'imprévis : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût de la combinaison d'affaires sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est reconnu comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût de la combinaison d'affaires, cet excès aura été comptabilisé dans le compte des pertes et profits en tant que revenu. Avant de reconnaître ce revenu, il a été revu si les actifs identifiables acquis et les passifs assumés, ainsi que le coût de la combinaison d'affaires, ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

l) Transactions entre parties liées

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre entreprises liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. Le cas échéant, si le prix fixé pour une opération diffère de sa valeur raisonnable, la différence sera enregistrée selon la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

m) Paiements basés sur les instruments du patrimoine

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés effectuées avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

La Société a maintenu des plans de compensation envers la Direction qui consistent en la remise d'options sur des actions d'Antevenio, ainsi que leur liquidation en actions.

Ce plan a été évalué à sa juste valeur au moment où il a été attribué initialement grâce à une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui entre autres, tient compte du prix de l'exercice de

l'option, de la volatilité, du délai de l'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risques.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultat, comme charge de personnel, est effectuée sur la base de son fait générateur durant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, excepté dans le cas des options accordées durant l'exercice 2016 qui ont été enregistrées, en suivant un critère de prudence, intégralement en tant que charge de personnel à la date initiale, avec contrepartie sur les capitaux propres et sans réaliser aucun type de réévaluation de sa valeur initiale. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments de capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les Capitaux Propres d'Antevenio SA.

n) Tableau des flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire, les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires de la Société, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des liquidités ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

NOTE 5. IMMOBILISATION CORPORELLE

Le détail et le mouvement des immobilisations corporelles est le suivant :

	30/06/2020	Inscriptions	Retraits	31/12/2020	Inscriptions	Retraits	30/06/2021
Coût :							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	392 725	7 233	(31 657)	368 301	7 570	-	375 871
	392 725	7 233	(31 657)	368 301	7 570	-	375 871
Amortissement cumulé :							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(262 907)	(30 129)	13 874	(279 162)	(25 429)	-	(304 590)
	(262 907)	(30 129)	13 874	(279 162)	(25 429)	-	(304 590)
Provision pour détérioration :							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles nettes	129 819	(22 896)	(17 783)	89 140	(17 858)	-	71 281

Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	83 911	127 544	240 647
Total	83 911	127 544	240 647

Autres informations

Au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020, la Société ne possède pas d'éléments des immobilisations matériels acquis à des entreprises du groupe et non plus d'éléments des immobilisations corporelles situées hors du territoire espagnol.

Au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020, il n'existait pas d'engagements fermes d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020, les biens de la Société se trouvent assurés au moyen d'une police d'assurances. Les administrateurs de la Société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

REMARQUE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et le mouvement des immobilisations incorporelles est le suivant :

	30/06/2020	Inscriptions	Retraits	31/12/2020	Inscriptions	30/06/2021
Coût :						
Applications informatiques	103 386	-	-	103 386	18 743	122 129
	103 386	-	-	103 386	18 743	122 129
Amortissement cumulé :						
Applications informatiques	(86 932)	(1 552)	-	(88 484)	(2 594)	(91 078)
	(86 932)	(1 552)	-	(88 484)	(2 594)	(91 078)
Provision pour détérioration :						
Applications informatiques	(9 315)	-	-	(9 315)	-	(9 315)
Immobilisations incorporelles Net	7 138	(1 552)	-	5 587	16 150	21 736

Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Applications informatiques	91 047	91 047	91 047
Total	91 047	91 047	91 047

Autres informations

Au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations incorporelles acquises à des entreprises du Groupe ni d'éléments d'immobilisations situés hors du territoire espagnol.

Au 30 juin 2021 et 2020 et au 31 décembre 2020, il n'existait pas d'engagements fermes d'achat pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

NOTE 7. BAUX ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE

7.1) Locations simples (la Société comme locataire)

La charge des résultats au 30 juin 2021, 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020 au titre de bail opérationnel s'est élevé à 64 415 euros, 239 612 euros et 132 941 euros respectivement.

Au second semestre 2020, la société a changé d'adresse pour s'installer à Apolonio Morales, 13c, où elle exerce actuellement son activité, précédemment réalisée à Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Il n'existe aucun paiement futur minimum du contrat de location annulable de plus de 5 ans.

7.2) Locations financières

La société a souscrit la location financière d'équipements d'information pour mener à bien son activité. Le principal contrat de location-financement de la Société est conclu avec une institution financière, et aux 30 juin 2021 et 2020, un montant impayé de 19 594 euros et 33 353 euros, respectivement, est enregistré dans les dettes de location-financement dans les passifs courants et non courants, et arrive à échéance le 25 juillet 2023.

NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a par rapport à ceux-ci dans les catégories et portefeuilles suivants :

8.1) Actifs financiers

Le détail des actifs financiers à long terme au 30 juin 2021, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020, sauf les investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupes et associés, qui est montré à la Note 9, est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres			Total		
	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	2 178 570	2 148 579	1 591 094	2 178 570	2 148 579	1 591 094
Total	2 178 570	2 148 579	1 591 094	2 178 570	2 148 579	1 591 094

Le détail des actifs financiers à court terme au 30 juin 2021, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020 est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres			Total		
	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Trésorerie et autres actifs liquides (note 8.1.a)	622 603	460 974	278 922	622 603	460 974	278 922
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	2 029 205	4 946 629	1 464 712	2 029 205	4 946 629	1 464 712
Total	2 651 808	5 407 603	1 743 634	2 651 808	5 407 603	1 743 634

a) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Le détail desdits actifs, est le suivant :

	Solde au 30/06/2020	Solde au 31/12/20	Solde au 30/06/2021
Comptes courants et caisse	622 603	460 974	278 922
Total	622 603	460 974	278 922

8.1.1) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe est la suivante :

	Solde au 30/06/2020		Solde au 31/12/2020		Solde au 30/06/2021	
	Long terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
Crédits pour opérations commerciales						
Clients entreprises du groupe (note. 18)	-	1 902 360	-	2 999 438	-	1 096 881
Clients tiers	-	44 484	-	333 722	-	38 371
Avances au personnel	-	2 881	-	1 084	-	1 707
-	-	-	-	-	-	-
Total crédits pour opérations commerciales	-	1 949 725	-	3 334 244	-	1 136 959
Crédits pour opérations non commerciales						
Crédits et intérêts aux entreprises du groupe (rem. 18)	2 141 094	79 480	2 141 094	1 612 384	1 591 094	265 376
Autres actifs financiers sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-
Crédits à des tiers	29 991	-	-	-	-	-
Garanties et dépôts	7 485	-	7 485	-	-	-
Autres crédits aux administrations publiques	-	-	-	-	-	62 377
Total crédits pour opérations non commerciales	2 178 570	79 480	2 148 579	1 612 384	1 591 094	327 753
Total	2 178 570	2 029 205	2 148 579	4 946 629	1 591 094	1 464 712

Les soldes débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser comprennent des dépréciations causées par les risques d'insolvabilité, d'après le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 30/06/2020	Correction de valeur par dépréciation	Réversion de la dépréciation / Application de la provision	Solde au 31/12/2020	Correction de valeur par dépréciation	Réversion de la dépréciation / Application de la provision	Solde au 30/06/2021
Crédits pour opérations commerciales	(27 865)	(15 345)	-	(43 210)	-	13 355	(29 855)
Total	(27 865)	(15 345)	-	(43 210)	-	13 355	(29 855)

8.1.2) Autres informations relatives aux actifs financiers

a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassifié pendant l'exercice.

b) Classement par échéances

Les actifs financiers à long terme à la clôture de la chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

À court terme, les crédits avec les entreprises du groupe avec rénovation annuelle sont inclus s'il n'existe aucune réclamation contraire de la part de la Société.

c) Actifs transmis sous garantie

Il n'existe pas d'actifs ni de passifs transmis sous garantie

8.2) Passifs financiers

Les passifs financiers à long terme au 30 juin 2021 correspondent aux parts issues de contrats de crédit-bail qui arrivent à échéance à long terme (voir note 7), avec le passif financier généré par la combinaison de négoce détaillée dans la note 21, qui seraient classés en Débits et postes à payer.

Le détail des passifs financiers à court terme, est le suivant :

	Dettes envers des établissements de crédit			Autres			Total		
	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Débits et postes à payer (note 8.2.1)	495 875	74 730	3 230	3 056 352	5 894 604	4 273 418	3 552 227	5 969 334	4 276 648
Total	495 875	74 730	3 230	3 056 352	5 894 604	4 273 418	3 552 227	5 969 334	4 276 648

8.2.1) Débits et postes à payer

Son détail est indiqué ci-après :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Pour opérations commerciales :			
Fournisseurs	220 099	228 659	223 872
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées (note 18)	42 170	80 723	235 830
Créditeurs variés	144 054	512 112	731 937
Total soldes correspondant à des opérations commerciales	406 322	821 493	1 191 639
Pour opérations non commerciales :			
Dettes envers des établissements de crédit	495 875	74 730	3 230
Créances pour bail financier	9 168	10 211	4 658
Autres passifs financiers	4 166	172 553	186 541

Prêts et autres dettes	509 209	257 494	194 429
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	66 151	164 176	322 401
Avances de clients	9 317	246	-
Total soldes correspondant à des opérations non commerciales	75 468	164 423	322 401
Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme (note 18)	2 561 228	4 788 424	2 568 179
Total dettes envers le groupe	2 561 228	4 788 424	2 568 179
Total Débits et postes à payer	3 552 227	6 031 834	4 276 648

8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers

a) Classement par échéances

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2021, est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	À partir de 2026	Total
Dettes à long terme						
Créances pour bail financier	5 545					
Dettes envers des établissements de crédit	61 763	125 158	127 366	53 730		368 017
Autres passifs financiers	1 396 181					
Total	1 463 489	125 158	127 366	53 730	-	368 017

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2020, est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	À partir de 2026	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit	122 989	125 158	127 366	53 730		429 244
Créances pour bail financier	9 041	5 895				14 936
Autres passifs financiers	1 396 181					1 396 181
Total	1 528 211	131 053	127 366	53 730	-	1 840 360

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2020, est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	À partir de 2024	Total
Dettes à long terme						
Créances pour bail financier	9 041	9 041	6 103	-	-	24 185
Dettes envers des établissements de crédit	70 756	122 989	125 158	127 366	53 730	500 000
Autres passifs financiers	2 481 745	-	-	-	-	2 481 745
Total	2 561 542	132 030	131 261	127 366	53 730	3 005 930

NOTE 9. ENTREPRISES DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

Les participations maintenues au 30 juin 2021 dans des Entreprises du Groupe, Multigroupe et associées sont détaillées ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
Entreprises du groupe					
React2Media, L.L.C. (1)	60	60	3 930 996	(3 930 996)	-
Antevenio S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U.	100	100	27 437	-	27 437
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicité S.A.S.U.	100	100	3 191 312	(3 191 312)	-
Antevenio Rich & Reach S.L.	100	100	3 000	-	3 000
Foreseen Media Sl.	100	100	125 420	-	125 420
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	51	51	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100	100	4 572 441	-	4 572 441
Rebold Panamá, S.L.U.	100	100	6 428	-	6 428
			21 718 776	(7 122 308)	14 596 469

(1) Voir note 21 sur les combinaisons d'affaires.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2021, il y a eu des changements dans la valeur des investissements dans les sociétés du groupe, principalement liés aux transactions suivantes :

- Le 1er juin 2021, afin de renforcer les fonds propres de Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L., la Société (actionnaire unique) effectue un apport monétaire aux fonds propres de la Société d'un montant de 1 241 909 euros en tant « qu'Apports des actionnaires ou propriétaires », augmentant la valeur de l'investissement de ce montant.
- Le 1er mai 2021, afin de renforcer les fonds propres de Rebold Marketing and Communication, S.L.U., la Société (actionnaire unique) a décidé de faire un apport en espèces aux fonds propres de la Société de 4 572 441 euros en tant « qu'Apports des actionnaires ou propriétaires », augmentant ainsi la valeur de l'investissement de ce montant.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la Société mère acquiert les 29,60 % restants de Foreseen

Media S.L., de sorte qu'au 30 juin 2021, elle détient 100 % des actions de cette société.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, une nouvelle société, Rebold Panama, a été créée avec une participation de 100 % basée à Panama City, dans le but d'exploiter des services de recherche et d'analyse des médias pour les entreprises basées au Panama.

Les participations maintenues au 31 décembre 2020 dans des entreprises du groupe, multigroupes et associées sont décrites ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
Entreprises du groupe					
React2Media, L.L.C. (1)	60	60	3 930 996	(3 930 996)	-
Antevenio S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U.	100	100	27 436	-	27 436
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicité S.A.S.U.	100	100	3 191 312	(3 191 312)	-
Antevenio Rich & Reach S.L.	100	100	3 000	-	3 000
Foreseen Media Sl.	70	70	67 420	-	67 420
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL	51	51	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100	100	1	-	1
			15 839 999	(7 122 308)	8 717 691

(1) Voir la note 21 sur les regroupements d'entreprises

Les participations maintenues au 30 juin 2020 dans des Entreprises du Groupe, Multigroupe et associées sont détaillés ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
Entreprises du groupe					
React2Media, L.L.C. (1)	60	60	4 199 158	(3 786 117)	413 041
Antevenio S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U.	100	100	27 437	-	27 437
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicité S.A.S.U.	100	100	3 191 312	(2 701 000)	490 312
Antevenio Rich & Reach S.L.	100	100	3 000	-	3 000
Foreseen Media Sl.	70	70	67 420	-	67 420
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	51	51	2 275 546	-	2 275 546
			16 572 582	(6 487 117)	10 085 465

(1) Voir note 21 sur les combinaisons d'affaires

L'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 a approuvé l'augmentation de capital souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un

groupe de sociétés, qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe consolidé Antevenio.

Au cours de l'exercice 2020, la dépréciation des participations dans les sociétés React2Media, L.L.C. et Antevenio Publicité S.A.S.U. a été constatée, enregistrant une perte dans le compte de résultat de 5 387 191 euros.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2020, une perte de valeur de 4 752 000 euros a été comptabilisée dans l'épigraphe « Pertes de valeur » du compte de résultat ci-joint correspondant aux sociétés Antevenio Publicite S.A.S.U. (2 701 000 euros) et React2Media, L.L.C. (2 051 000).

Les Administrateurs considèrent que la valeur nette suivant laquelle les parts sont enregistrées dans des sociétés dépendantes au 30 juin 2021 est récupérable, tenant compte de l'estimation de leurs parts dans les flux de trésorerie que l'on espère qu'ils soient générés par les entreprises participées, en provenance des activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction s'est appuyée pour ses projections de flux de trésorerie, en vue de soutenir la valeur récupérable des investissements étaient :

- Il a été projeté des flux de trésorerie sur 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été réalisé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.
- Le taux de décompte appliqué a été d'environ 10,60 %.
- Un taux de perpétuité de 2 %

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles.

À la clôture de la période de six mois close le 30 juin 2021, il n'a pas été mis en évidence de situation faisant changer les hypothèses et conclusions atteintes par la Société à la clôture de l'exercice 2020.

L'objet et le siège social des sociétés dans lesquelles une participation est réalisée sont décrits ci-après :

Mamvo Performance, S.L. (Unipersonnel) Son objet social est fondé sur la Publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contact utiles. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonnelle). Son objet social est fondé sur le conseil adressé à des entreprises en rapport avec la communication commerciale. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Antevenio S.R.L. Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur internet. Son domicile social se trouve Viale Francesco Restelli 3/7 - 20124. Milan (Italie)

Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnel), dénommée précédemment, **Diálogo Media, S.L. (Unipersonal)**, et **Antevenio Mobile, S.L.U.** Son objet social est fondé sur la prestation de services

à travers des réseaux de données pour les mobiles et autres dispositifs électroniques de contenus multimédias. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Antevenio France, S.R.L. (Unipersonal) Son objet social est fondé sur la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, l'étude, la diffusion et la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son domicile social se trouve à 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, Francia.

Antevenio Mexique, S.A. de CV. Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son siège social est situé à C/ Zacateas 93 Colonia Roma Norte, Delegación Cuauhtemoc, C.P. : 06700 – Ville de Mexico

Antevenio Publicité S.A.S.U., dénommée précédemment Clash Media SARRL. Son objet social consiste en la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, en l'étude, en la diffusion et en la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son domicile social se trouve à 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, Francia.

Antevenio Rich and Reach, S.L. (Unipersonnelle). Son objet social est la prestation de services sur Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne, la prestation de services de publicité et de marketing numérique, l'exploitation et la commercialisation d'espaces publicitaires, l'exploitation de réseaux sociaux et les entourages Web. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

React2Media, L.L.C. Son objet social est la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en proposant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de communication, les annonceurs directs et les éditeurs de manière égale. La société est domiciliée à 35 W 36th St, New York, NY 10018, États- Unis.

Foreseen Media S.L. Son objet social est l'achat, à la vente, à l'exploitation, à la commercialisation et à l'octroi de licences pour tous les types de droits liés aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, de droits de participation et de parrainage de joueurs, d'équipes et de compétitions. Le siège social de la société est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

	Capital Social	Réserves	Subventions	Résultat de l'ex. Antécédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 687 154	31 410	(34 364)	-	191 524	2 909 692
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	1 275 700	-	(1 002 317)	-	265 661	638 843
Antevenio Mexique	4 537	-	-	732 460	36 361	81 334	854 692
Antevenio S.R.L.	10 000	501 314	-	-	-	127 758	639 072
Antevenio ESP, S.L.U.	3 010	1 207 137	-	-	-	171 165	1 381 312
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	-	(798 951)	-	(1 765)	(798 716)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	26 203	-	(557 116)	-	(39 806)	(468 806)
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	-	(394 638)	-	(256 585)	(496 521)
React2Media SL	5 099	(766 529)	-	-	(444)	95 222	(666 652)
Foreseen Media sl	3 750	55 275	-	(193 011)	-	(100 672)	(234 657)
B2MarkeTPlace Ecommerce Consulting Group SL	81 671	64 557	(40 000)	-	-	45 874	152 102
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	2 841 783	1 478 061	66 904	(1 362 886)	-	(245 220)	2 778 642

Rebold Marketing et Communication, S.L.U. Constituée en 1986. Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails Internet. Fournir des services de conseil en affaires et en marketing sur ou hors Internet et établir, demander et protéger de toute autre manière les brevets, marques, licences, concessions, noms de domaine, systèmes d'exploitation et tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de la société. Son adresse est Rambla Catalunya, 123, Entlo.08008 Barcelona.

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 30 juin 2021 est décrit ci-après, en euros :

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 31 décembre 2020 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Subventions	Résultat de l'ex. Antécédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 687 154	34 400	-	-	(52 006)	2 703 516
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	33 791	-	(957 798)	-	(54 033)	(878 240)
Antevenio Mexique	4 537	-	-	780 624	7 769	(68 605)	724 326
Antevenio S.R.L.	10 000	455 333	-	-	-	95 060	560 393
Antevenio ESP, S.L.U.	3 010	1 194 264	-	(121 499)	-	176 580	1 252 355
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	-	(777 435)	-	(21 517)	(796 952)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	26 203	-	(20 797)	-	(539 959)	(432 641)
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	-	(470 553)	-	101 980	(213 871)
React2Media SL	5 099	(71 415)	-	-	14 587	(695 114)	(746 843)
Foreseen Media sl	3 750	55 275	-	(165 520)	-	(32 909)	(139 404)
B2MarkeTPlace Ecommerce Consulting Group SL	81 671	(3 940)	-	(98 427)	-	189 755	169 060
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	2 841 783	(2 862 479)	107 061	(113 272)	-	(1 815 226)	(1 842 132)

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 30 juin 2020 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Subventions	Résultat de l'ex. Antécédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 687 154	57 120	-	-	47 710	2 825 951
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	33 791	-	(957 798)	-	(38 919)	(863 126)
Antevenio Mexique	4 537	-	-	780 624	(11 101)	(248 695)	525 365
Antevenio S.R.L.	10 000	1 305 333	-	-	-	110 341	1 425 675
Antevenio ESP, S.L.U.	3 010	1 194 264	-	(121 499)	-	(43 070)	1 032 706
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	-	(777 435)	-	(1 611)	(777 045)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	446 287	-	(420 951)	-	(175 785)	(48 537)
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	-	(470 553)	-	25 347	(290 503)
React2Media SL	5 099	-	-	-	-	(566 671)	(561 572)
Foreseen Media sl	3 750	55 275	-	(165 520)	-	(42 475)	(148 970)
B2MarkeTPlace Ecommerce Consulting Group SL	81 671	(3 940)	150 000	(98 427)	-	(23 063)	106 241

NOTE 10. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de la Société sont exposées à plusieurs types de risques financiers, parmi lesquels il ressort les risques de crédit et les risques de marché.

10.1.1) Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la Société sont les soldes de caisse, la trésorerie et les crédits aux entreprises du groupe, les débiteurs commerciaux et les autres comptes à encaisser, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit en lien avec les actifs financiers.

Le risque de crédit de la Société est principalement attribué à ses dettes commerciales et à la récupérabilité des crédits avec les entreprises du groupe. Les montants se reflètent dans le bilan de situation net de provisions pour insolvabilité, estimés par la direction de la Société en fonction de l'expérience des exercices antérieurs et de leur évaluation de l'environnement économique actuel.

10.1.2) Exposition au risque de liquidité

La Société maintient une politique de liquidité qui consiste à conserver les soldes des comptes disponibles en vue de garantir les paiements dérivés de la réalisation de l'activité elle-même.

10.1.3) Risque de taux de change

La Société n'est pas exposée à un risque significatif de taux de change et elle ne réalise pas d'opérations avec des instruments financiers de couverture.

10.1.4) Risques Réglementaires

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.
3. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce

électronique.

4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement vie privée et communications électroniques) du 10 février 2021.
5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy, le Comité Européen, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en processus continu de révision des normes en vigueur et imminentes, à travers un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec le fournisseur Deloyers afin qu'il promeuve la conformité réglementaire et collabore en cas de survenue d'un incident.

NOTE 11. CAPITAUX PROPRES

11.1) Capital Social

Le 22 février 2017, la société ISP a apporté à ISP Digital 3 495 853 actions d'Antevenio SA, avec cet apport, la dite société est devenue la plus grande actionnaire.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président-directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire à cette date de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a ensuite transféré ses actions à ISP, de sorte qu'ISP détient désormais 83,09 % du capital social d'Antevenio SA.

Au 31 décembre 2019, le capital social était représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

Le 4 septembre 2020, le capital social d'Antevenio S.A. a été augmenté au moyen d'apports non monétaires de 587 607 euros constitués de toutes les actions dans lesquelles est divisé le capital social de Rebold Marketing et Communication, S.L.U., à réaliser par son propriétaire ISP Digital, S.L.U. à travers l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 nouvelles actions, représentées par des inscriptions comptables de 0,055 euros de valeur nominale, qui sont créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euros par action, le montant total de la prime étant de 13 784 393 euros.

Par conséquent, le décaissement total s'élève à la somme de 14 372 000 euros.

Au 30 juin 2020, le capital social est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euro nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

Le capital social au 31 juin 2021 et au 31 décembre 2020 est représenté par 14 891 262 actions de 0,055 euro de valeur nominale chacune.

Les actionnaires avec participation directe ou indirecte dans le capital social au 30 juin 2021 :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75%
Free Float	483 512	3,25%
Total	14 891 262	100%

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2020 :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	14 179 460	95,22%
Free Float	711 802	4,78%
Total	14 891 262	100%

Et au 31 juin 2020, les suivants :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital, S.L.U.	3 723 983	88,51%
Autres <5%	109 907	2,61%
Nextstage À	373 605	8,88%
Total	4 207 495	100%

11.2) Réserves

Le détail des Réserves au 30 juin 2021, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020 est celui ci-dessous :

Réserves	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Réserve légale	46 282	46 282	46 282
Réserves volontaires	5 054 562	12 656 663	12 656 663
Prime d'émission des actions	8 189 787	-	-
Total	13 290 631	12 702 945	12 702 945

a) Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale ayant la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10% de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la réserve légale n'est pas entièrement financée.

Au 30 juin 2020, la réserve légale était entièrement financée

b) Dividendes

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes ».

Au cours de l'exercice 2020, la Société a bénéficié de certaines subventions en raison de la pandémie de covid19 : Les ERTES dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

c) Prime d'émission

Cette réserve a été générée suite à l'augmentation de capital de l'exercice 2007. Elle est soumise aux mêmes plafonds et peut couvrir les mêmes besoins que les réserves volontaires y compris sa conversion en capital social.

Lors de la réunion du conseil d'administration d'Antevenio, S.A. du 27 novembre 2020, il a été décidé de convertir la totalité de la prime d'émission, qui s'élevait à 21 974 180 euros suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, en réserves libres.

NOTE 12. DEVISE ÉTRANGÈRE

Le montant des différences de change reconnues sur le résultat au 30 juin 2021, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020 est le suivant :

Différences de change	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Différences positives de change :			
Réalisées au cours de l'exercice	0	956	133
Différences négatives de change :			
Réalisées au cours de l'exercice	158	(945)	(1 962)
Total	158	11	(1 829)

Les éléments de l'actif et du passif dénommés en monnaie étrangère correspondent à des soldes de débiteurs, de créanciers et de trésorerie, et font tous partie de l'actif et passif circulant.

Les transactions en monnaie étrangère lors des périodes de six mois clos au 30 juin 2021 et 2020, et lors de l'exercice 2020 ne sont pas significatives pour ce qui est des États financiers.

NOTE 13. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

	30/06/2020		31/12/2020		30/06/2021	
	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
Courant :						
Taxe sur la Valeur Ajoutée	-	(63 766)	-	(107 168)	62 224	-
Passif d'impôt différé (*)	-	-	-	-	-	-
Actifs pour impôt différé (*)	-	-	312 191	-	433 324	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	262 418	-	-	-	153	-
Trésor public, débiteur remboursement d'impôts	-	-	-	-	-	-
Trésor public, créances par c/f	-	(5 973)	-	(5 973)	-	(5 973)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(80 194)	-	(45 643)	-	(88 992)
Passif pour impôt courant	-	(28 404)	-	(28 404)	-	(28 404)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(14 832)	-	(15 756)	-	(67 851)
	262 418	(193 169)	312 191	(202 943)	495 701	(191 220)

(*) Classé au Bilan à long terme.

Situation fiscale

Pour les impôts auxquelles la Société est assujettie, les derniers quatre exercices sont ouverts à l'inspection de la part des autorités fiscales.

D'après les dispositions légales en vigueur, les liquidations des impôts ne peuvent pas être

considérées définitives jusqu'à ce qu'elles n'aient pas été inspectées par les autorités fiscales ou jusqu'à ce qu'il se soit écoulé le délai de prescription de quatre ans. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des montants passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par la Société, puissent apparaître. Nonobstant, les Administrateurs considèrent que lesdits passifs, dans le cas où ils auraient lieu, ne serait pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

Impôt sur les bénéfices

Le rapprochement du montant net des recettes et dépenses de l'exercice avec la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

	31/12/2020			30/06/2021		
	Compte de Pertes et Profits			Compte de Pertes et Profits		
Résultat de l'exercice (après impôts)	(5 172 390)			(1 403 499)		
	Augmentations	Baisse	Effet net	Augmentations	Baisse	Effet net
Impôt sur les sociétés		(139 549)	(139 549)	-	-	-
Différences permanentes	5 588 712	(1 084 265)	4 504 448	-	-	-
Différences temporaires	239 090	(40 000)	199 090	-	-	-
Application de bases imposables négatives			-	-	-	-
Base imposable (résultat fiscal)			(608 402)	-	-	(1 403 499)
Montant total			(152 101)			-
Déductions par R&D+i			-	-	-	-
Revenu net imposable			(152 101)	-	-	-
Rétentions et acomptes			-	-	-	-
Comptes avec des sociétés du groupe fiscal				-	-	-
Quota à verser / (remettre) (1)			(152 101)	-	-	-

(1) Depuis 2017 la Société paye l'impôt des sociétés avec le Groupe ISP sous le Régime de consolidation fiscale.

Depuis 2017, la société est imposée sur une base consolidée avec le Groupe ISP, le montant de l'impôt à payer ou à recevoir a été inclus comme une créance ou une dette à court terme avec le groupe.

Le détail des actifs pour impôt différé enregistrés est le suivant :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Les écarts temporels :	10 000	59 772	87 192
Crédits fiscaux	252 418	252 418	346 132
Total actifs pour impôt différé	262 418	312 191	433 324

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans le bilan, car les Administrateurs ont considéré que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs de la Société, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérés.

Revenu Imposable Négatif à Compenser à des Fins Fiscales

Les crédits d'impôt sur le revenu imposable ont été enregistrés puisqu'ils répondent aux exigences établies par la législation en vigueur pour l'enregistrement et qu'il n'y a aucun doute quant à la capacité de la société à générer des revenus imposables futurs pour permettre leur recouvrement. Le détail des bases imposables négatives en instance de compensation dans de futurs exercices liés à ce crédit d'impôt est le suivant :

Année d'origine	Année limite de déduction	Euros	Activée
2013	Sans limite	248	OUI
2015	Sans limite	6 517	OUI
2018	Sans limite	392 571	OUI
2019	Sans limite	609 041	OUI
2020	Sans limite	374 855	OUI
		1 008 377	

NOTE 14. RECETTES ET DÉPENSES

a) Charges sociales

La composition de cette rubrique du Compte de Pertes et Profits est celle ci-dessous :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Soldes et salaires	(378 016)	(825 413)	(729 543)
Sécurité sociale à la charge de la société	(81 543)	(154 550)	(135 736)
Autres coûts sociaux	(10 627)	(11 509)	(5 311)
Charges sociales	(470 186)	(991 471)	(870 590)

b) Résultats financiers

La composition de cette rubrique du Compte de Pertes et Profits est celle ci-dessous :

	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021
Revenus :			
Revenus de participations en instruments de capitaux	-	850 000	-
Revenus correspondant aux crédits avec des entreprises du groupe	14 471	19 826	13 537
Autres produits financiers	-	226 267	5 558
Total revenus	14 471	1 096 093	19 096
Dépenses :			
Frais découlant de dettes envers des sociétés du groupe	(30 256)	(47 528)	(28 491)
Autres charges financières	(905)	(59 250)	(25 107)
Total dépenses	(31 161)	(106 778)	(53 598)

c) Montant net du chiffre d'affaires

La répartition du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires de la Société, par catégories d'activités, est présentée ci-après :

Description de l'activité	30/06/2020		31/12/2020		30/06/2021	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	0	0%	-	0%	-	0%
Prestation de services (Fees)	1 089 551	100%	2 174 020	100%	135 925	100%
Total	1 089 551	100%	2 174 020	100%	135 925	100%

Segmentation géographique	30/06/2020		31/12/2020		30/06/2021	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
National	813 229	75%	1 731 403	80%	95 613	70%
Europe	51 701	5%	118 693	5%	37 198	27%
International non européen	224 620	21%	323 924	15%	3 144	3%
Total	1 089 550	100%	2 174 020	100%	135 925	100

NOTE 15. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société ne possède pas d'actifs et n'a pas subi de dépenses destinées à la réduction de l'impact sur l'environnement et la protection et l'amélioration de l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 16. CAUTIONS ET GARANTIES

Au 30 juin 2021, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020, la Société a prêté des avals auprès d'entités bancaires et d'organismes publics selon le détail suivant :

Cautions	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Location des bureaux principaux	-	44 769	31 870
Clients	10.525.91	-	-
Total	10 525,91	44 769	31 870

REMARQUE 17. FAITS ULTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Ultérieurement à la clôture de la période de 6 mois au 30 juin 2021, les faits significatifs suivants sont survenus :

Le 15 septembre 2021, Antevenio SA a acquis la société technologique américaine Happyfication. Cette société basée à New York aide les spécialistes du marketing à utiliser l'intelligence des données et le marketing cognitif pour mieux comprendre les décisions de leurs clients dans le contexte actuel du marché. À cette fin, Happyfication connecte les canaux on et off pour faciliter la transparence opérationnelle par le biais d'une plateforme unique pour la connexion, l'activation et la mesure.

L'acquisition de Happyfication permettra également au groupe d'offrir aux marques de nouvelles façons de planifier et d'exécuter des expériences en ligne et hors ligne pour se connecter avec les clients.

Cet achat permettra aux entreprises du groupe de renforcer leur capacité d'analyse, de localisation des audiences omnicanales et de compréhension de leur comportement. Grâce à son intégration dans les solutions de marketing, Happyfication peut offrir des avantages différentiels tels que :

- Planification et exécution des médias conçues pour un avenir sans cookies tiers.
- Un ciblage d'audience avancé qui va au-delà des données relatives aux appareils pour inclure les données de recherche et les données contextuelles.
- Des rapports interactifs qui permettent aux utilisateurs de consulter des rapports hebdomadaires sur l'efficacité des campagnes et les modèles d'attribution.

Le 4 juillet 2021, Antevenio SA a acquis 10 % du capital social de la société B2MarketPlace, S.L. pour le prix de 153 224 euros, obtenant ainsi 61 % des actions de la société.

NOTE 18. OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE ET PARTIES LIÉES

18.1) Soldes entre des entreprises du groupe

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 30 juin 2021 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U.	Marketing Manager S.L.U.	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U.	Antevenio France S.R.L.U.	Antevenio México	Antevenio Argentine S.R.L.	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Foreseen	React2Media	Rebold	DGLNT SA DE CV	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total	
A) ACTIF NON COURANT	100 000	-	3 000	-	262 000	-	-	-	-	-	64 499	361 595	-	350 000	450 000	1 591 094	
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000	-	3 000	-	262 000	-	-	-	-	-	64 499	361 595	-	350 000	450 000	1 591 094	
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	-	3 000	-	262 000	-	-	-	-	-	64 499	361 595	-	350 000	450 000	1 591 094	
Total Non courant	100 000	-	3 000	-	262 000	-	-	-	-	-	64 499	361 595	-	350 000	450 000	1 591 094	
B) ACTIF COURANT	17 655	71 867	11 267	6 454	169 723	251 885	320 142	182 964	47 496	11 180	17 536	84 112	457	5 891	42 178	1 241 257	
1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	-	71 867	7 173	6 454	169 723	251 885	320 142	2 964	47 946	11 180	16 845	69 246	457	-	-	975 882	
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	-	71 867	7 173	6 454	169 723	251 885	320 142	2 964	47 946	11 180	16 845	69 246	457	-	-	975 882	
b) Débiteurs entreprises du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	17 655	-	4 094	-	-	-	-	180 000	-	-	691	14 866	-	5 891	42 178	265 375	
Investissements dans des entreprises du groupe	17 655	-	4 094	-	-	-	-	180 000	-	-	691	14 866	-	5 891	42 178	265 375	
C) PASSIF NON COURANT	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)	
1. Dettes envers des sociétés du groupe et associées à long terme.	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)	
D) PASSIF COURANT	(643 027)	(187 937)	337 422	(1 390 629)	57 313	-	-	-	21 043	(78 643)	(2 243)	-	(69 320)	-	(352 261)	(2 308 283)	
1. Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme	(641 248)	(185 621)	339 756	(1 388 824)	57 313	-	-	-	21 043	(77 595)	(247)	-	-	-	(350 473)	(2 225 894)	
2. Créanciers commerciaux et autres comptes à payer	(1 780)	(2 316)	(2 334)	(1 806)	-	-	-	-	-	(1 049)	(1 996)	-	(69 320)	-	(1 788)	(82 388)	
a) Fournisseurs à court terme	(1 780)	(2 316)	(2 334)	(1 806)	-	-	-	-	-	(1 049)	(1 996)	-	(69 320)	-	(1 788)	(82 388)	
Total courant	(625 372)	(116 070)	348 689	(1 384 175)	227 036	251 885	320 142	182 964	68 989	-	67 463	15 293	84 112	(68 863)	5 891	(310 083)	(1 067 026)

États financiers intermédiaires d'Antevenio, S.A. au 30 juin 2021

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 31 décembre 2020 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE	Mamvo Performance S.L.U.	Marketing Manager S.L.U.	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP, S.L.U.	Antevenio France S.R.L.U.	Antevenio México	Antevenio Argentine S.R.L.	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicidad S.A.S.U.	React2Media, L.L.C.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	B2Market Place Ecommerce Consulting Group, S.L.	Foreseen Media SL	DGLNT SA de CV	Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	TOTAL
A) ACTIF NON COURANT	100 000	500 000	3 000	0	262 000	0	0	0	0	361 595	450 000	50 000	64 499	350 000	0	2 141 094
1. Investissements Sociétés du groupe :	100 000	500 000	3 000	0	262 000	0	0	0	0	361 595	450 000	50 000	64 499	350 000	0	2 141 094
a) Crédits aux entreprises	100 000	500 000	3 000	0	262 000	0	0	0	0	361 595	450 000	50 000	64 499	350 000	0	2 141 094
B) ACTIF COURANT	605 209	584 885	124 523	597 391	221 036	248 771	320 142	900 316	35 848	81 922	659 300	3 683	104 229	3 566	0	4 490 823
1. Dettes commerciales et autres comptes	544 138	564 698	122 731	597 391	169 723	248 771	320 142	50 316	14 795	69 246	129 691	577	46 220	0	0	2 878 438
a) Clients des ventes et prestations de services	544 138	564 698	122 731	597 391	169 723	248 771	320 142	50 316	14 795	69 246	129 691	577	46 220	0	0	2 878 438
2. Investissements dans des Entreprises du groupe	61 072	20 187	1 793	0	51 313	0	0	850 000	21 053	12 675	529 610	3 106	58 009	3 566	0	1 612 385
a) Comptes débiteurs	61 072	20 187	1 793	0	51 313	0	0	850 000	21 053	12 675	529 610	3 106	58 009	3 566	0	1 612 385
C) PASSIF NON COURANT	0	0	0	0	0	0	0	(250 000)	0	0	0	0	0	0	0	(250 000)
1. Dettes envers des entreprises du groupe	0	0	0	0	0	0	0	(250 000)	0	0	0	0	0	0	0	(250 000)
D) PASSIF COURANT	1 219 558)	(1 776 463)	(589 725)	(925 489)	0	0	0	(4 037)	0	0	(12 042)	0	(19)	0	(74 701)	(4 602 034)
1. Dettes envers des entreprises du groupe	(1 219 558)	(1 776 463)	(589 725)	(925 489)	0	0	0	0	0	0	(12 042)	0	(19)	0	0	(4 523 296)
2. Créditeurs commerciaux et autres comptes	0	0	0	0	0	0	0	(4 037)	0	0	0	0	0	0	(74 701)	(78 738)
TOTAL COURANT	(514 348)	(691 577)	(462 202)	(328 098)	483 036	248 771	320 142	646 279	35 848	443 517	1 097 259	53 683	168 709	353 566	(74 701)	1 779 883

États financiers intermédiaires d'Antevenio, S.A. au 30 juin 2021

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 30 juin 2020 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentine SR.L	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Foreseen	React2Media	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000	500 000	3 000	0	262 000	0	0	0	0	50 000	64 499	361 595	450 000	1 791 094
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000	500 000	3 000	-	262 000	-	-	-	-	50 000	64 499	361 595	450 000	1 791 094
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	500 000	3 000	-	262 000	-	-	-	-	50 000	64 499	361 595	450 000	1 791 094
Total Non courant	100 000	500 000	3 000	-	262 000	-	-	-	-	50 000	64 499	361 595	450 000	1 791 094
B) ACTIF COURANT	307 287	263 895	64 144	307 000	169 723	172 774	320 142	51 701	1 350	16 315	34 334	56 222	94 855	1 859 742
1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	291 032	252 532	63 664	307 000	169 723	172 774	320 142	51 701	1 350	15 972	33 865	45 940	55 666	1 781 361
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	291 032	252 532	63 664	307 000	169 723	172 774	320 142	51 701	1 350	15 972	33 865	45 940	55 666	1 781 361
b) Débiteurs entreprises du groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	16 254	11 364	480	0	0	0	0	0	0	343	469	10 283	39 189	78 381
Investissements dans des entreprises du groupe	16 254	11 364	480	0	0	0	0	0	0	343	469	10 283	39 189	78 381
C) PASSIF NON COURANT	0	0	0	0	0	0	0	(250 000)	0	0	0	0	0	(250 000)

États financiers intermédiaires d'Antevenio, S.A. au 30 juin 2021

1. Dettes envers des sociétés du groupe et associées à long terme.	0	0	0	0	0	0	0	(250 000)	0	0	0	0	0	(250 000)
D) PASSIF COURANT	(340 201)	(562 002)	27 527	(275 320)	51 314	0	0	(1 871)	(14 996)	2 393	62 209	0	(1 180 972)	(2 231 919)
1. Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme	(340 201)	(562 002)	27 527	(275 320)	51 314	0	0	0	21 053	2393	62 209	0	(1 180 972)	(2 193 999)
2. Créanciers commerciaux et autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	(1 871)	(36 048)	0	0	0	0	(37 920)
a) Fournisseurs à court terme	0			0				(1 871)	(36 049)					(37 920)
b) Créanciers variés	0													0
Total courant	(32 915)	(298 107)	91 671	31 680	221 037	172 774	320 142	49 830	(13 646)	18 709	96 543	56 222	(1 086 117)	(372 177)

18.2) Transactions entre des entreprises du groupe

Le montant des transactions réalisées au long des six premiers mois de l'exercice 2021 compris dans le Compte de pertes et profits intermédiaires est détaillé ci-après, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés
Mamvo Performance, S.L.U.	(1 471)	-	696	(4 980)
Marketing Manager	(1 914)	59 394	2 925	(1 144)
Código barras Networks	(1 929)	5 928	2 301	-
Antevenio ESP, S.L.U.	(1 492)	5 334	-	(9 168)
Antevenio S.R.L. (Italie)	-	2 964	-	(276)
Antevenio Mexique	-	3 114	-	-
Antevenio Publicité	-	34 233	-	-
React2Media	-	-	2 191	-
Antevenio Rich & Reach	(1 477)	-	2 989	(2 239)
B2Market Place	(867)	17 380	110	-
Rebold	5 860	378	-	-
DgInt SA de CV	-	-	2 325	-
Foreseen	(1 650)	7 200	-	(2)
	(4 941)	135 925	13 537	(17 809)

Le montant des transactions réalisées entre les entreprises du groupe pendant l'exercice 2020 incluses dans le Compte de Pertes et Profits joint est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés	Distribution de dividende
Mamvo Performance, S.L.U.		402 538	1 453	(9 179)	
Marketing Manager		468 916	7 268	(12 638)	
Código barras Networks	(4 500)	107 813	1 793	(5 732)	
Antevenio ESP, S.L.U.	(25 453)	532 265		(2 989)	
Antevenio Argentine					
Antevenio S.R.L. (Italie)		105 248		(3 634)	850 000
Antevenio Mexique		294 028			
Antevenio Publicité	(2 200)	13 445			
React2Media		29 896	4 358		
Antevenio Rich & Reach		129 923		(12 042)	
Foreseen		19 811	691	(19)	
B2Market		27 659	696		
Rebold	(86 338)	16 721			
DgInt SA de CV			3 566		
	(118 491)	2 148 263	19 825	(46 233)	850 000

Le montant des transactions réalisées au long des six premiers mois de l'exercice 2020 compris dans le Compte de pertes et profits intermédiaires est détaillé ci-après, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés	Distribution de dividende
Mamvo Performance, S.L.U.		193 360	748	(2 874)	
Marketing Manager		210 927	3 743	(4 243)	
Código barras Networks	(3 000)	52 615	480	(213)	
Antevenio ESP, S.L.U.		258 922		(1 988)	
Antevenio Argentine					
Antevenio S.R.L. (Italie)		51 701		(1 871)	
Antevenio Mexique		218 031			
Antevenio Publicité	(2 200)				
React2Media		6 590	1 965		
Antevenio Rich & Reach		48 847		(8 652)	
B2Market Place		13 200	343		
Foeseen		9 600	469		
	(5 200)	1 063 793	7 748	(19 841)	

Au 30 juin 2021, le détail des soldes avec des parties liées est le suivant :

Société liée (30 juin 2021)	SOLDE DÉBITEUR	Solde créancier
ISP Digital SLU	164 976	(4 714 588)
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)		(397 556)
Total entreprises du groupe	164 976	(5 112 144)

Le détail des soldes avec des parties associées au 31 décembre 2020 est le suivant :

Entreprise associée (31 décembre 2020)	SOLDE DÉBITEUR	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000	(131 465)
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)		(135 648)
Total entreprises du groupe	121 000	(267 113)

Au 30 juin 2020, le détail des soldes avec des parties liées est le suivant :

Société liée (30 juin 2020)	SOLDE DÉBITEUR	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000	130 818
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)		237 749
REBOLD		2 912
Dglnt SA de CV	351 099	
Total entreprises du groupe	472 099	371 479

18.3) Transactions avec des parties associées

Le détail des transactions avec des parties liées réalisées durant les six premiers mois de 2021 et durant l'exercice 2020 est le suivant :

Au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2021, les opérations avec des parties liées sont les suivantes :

Société liée (30 juin 2021)	ISP	ISP Digital SLU
Services reçus	(116 343)	
Frais financiers		(10 682)
Total entreprises du groupe	(116 343)	(10 682)

Au cours de l'exercice 2020, les opérations avec des parties liées ont été celles ci-dessous :

2020	ISP DIGITAL
Ventes	-
Achats	-
Services prêtés	-
Services reçus	-
Recettes financières	-
Dépenses financières	(1 295)
Total	(1 295)

18.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'Administration.

Les montants reçus par le Conseil d'Administration ou par le personnel de la haute direction, sont détaillés ci-après :

	Haute direction		
	30/06/21	31/12/20	30/06/20
Soldes et salaires	787 571	1 340 894	
Total	787 571	1 340 894	

À part ces impôts, il faudrait inclure les rémunérations acquises liées aux paiements basés sur des actions détaillées dans la note 12. Au 30 juin 2021, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020, il n'existe pas d'engagements de compléments aux pensions, avals, ou garanties concédés en faveur de l'Organe d'Administration.

Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte n'ont encouru aucune situation de conflit, conformément aux dispositions de l'article 229.

NOTE 19. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
la valeur des actions sera à titre gratuit : et
le délai maximum dudit plan s'étendra jusqu'à 30 juin 2019.
permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

De même, il a été délégué sur le Conseil d'Administration de la Société le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

En date du 2 juillet 2019, deux bénéficiaires ont sollicité leurs droits vertu du plan de rétribution pour conseillers et cadres approuvé 16 novembre 2016, sollicitant la remise de 50 000 actions de la société (Note 20).

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation lors de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 11) est envisagée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 comme l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions sur le compte des résultats du Plan 2016, comme des frais de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice durant lequel l'accord a été passé, indépendamment de la condition requise de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de ces dépenses est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les Capitaux Propres de la Société.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

NOTE 20. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées est le suivant :

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Direction	8	4	4
Administration	7	5	6
Commercial	0	0	0
Production	1	2	0
Marketing	2	2	2
Techniciens	0	0	0
	18	13	12

Le nombre de membres du Conseil d'Administration et de personnes employées à la clôture des périodes, distribués par catégories professionnelles, est le suivant :

	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	2	3	5	2	2	4	2	2	4
Administration	2	3	5	1	4	5	1	5	6
Commercial	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production	0	2	2	1	1	2	0	0	0
Marketing	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	9	14	5	8	13	4	8	12

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
	Jours	Jours	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	52,06	58,04	56,40
Ratio d'opérations payées	49,96	58,57	50,79
Ratio d'opérations en attente de paiement	59,71	52,61	84,68
	Montant (euros)	Montant (euros)	Montant (euros)
Total paiements effectués	399 583	1 170 496	678 175,32
Total paiements non effectués	109 982	113 510	134 420,21

NOTE 21. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

REACT2MEDIA:

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'intègre à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. est situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2020, 2021 et 2022, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la norme internationale d'information financière n° 3 de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

En date du 21 mai 2019, la première tranche des droits d'option d'achat et des droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49%, restant du capital social de la dite société

établie dans le contrat initial du 22 juin 2017. Le Groupe acquiert 9 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros).

En 2019, compte tenu des informations supplémentaires obtenues par les administrateurs, d'une plus grande expérience et de la mise à jour des estimations comptables des années précédentes en ce qui concerne l'évaluation du passif financier généré par l'option d'achat susmentionnée, sa valeur a été réajustée de manière prospective, et l'effet a été reconnu dans le compte de résultat consolidé de l'exercice comme un produit d'un montant de 1,4 million d'euros enregistré dans la rubrique « Dépréciation d'actifs » (voir note 17.g).

En raison des événements décrits ci-dessus, le montant restant dû au 31 décembre 2019 est un passif financier de 488 257 euros, comptabilisé dans les « Autres passifs non courants » pour un montant de 280 340 euros et dans les « Autres passifs courants » pour un montant de 207 917 euros (voir note 10).

Au 31 décembre 2020, les options d'achat et de vente n'ont pas été exercées, car le Groupe prévoit de liquider la société contrôlée au cours du prochain exercice, bien que certaines options puissent encore être exercées par le vendeur. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce en consolidation apporté par la société contrôlée React2Media, L.L.C., car il prévoit de liquider cette filiale en 2021 compte tenu des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cette dite société au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à la fin de l'année 2020 s'élève à 1 921 952 euros.

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce est le suivant :

	<u>Euros</u>
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Liquide payé	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
Total contreprestation remise	4 071 555
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations intangibles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indentifiables	166 421
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	3 905 134

Pertes de valeur brutes sur le Fonds de commerce (Note 5)	(3 492 092)
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	413 042

Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	(1 993 446)

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	1 198 620	0,00	1 198 620

B2 Marketplace Ecommerce Group S.L.:

Le 07 octobre 2019, la Société mère a acquis 51 % des actions de la société espagnole B2MarketPlace, S.L., pour un prix de 254 240 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société a été entièrement consolidée à partir de cette date.

Le 4 juillet 2021, la Société mère acquiert 10 % supplémentaires du capital social de B2MarketPlace, S.L. pour le prix de 153 224 euros, atteignant ainsi une participation de 61 %.

La société bénéficiaire de l'investissement, B2MarketPlace, S.L., est domiciliée à Apolonio Morales, 13c. La société est spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques

Le Groupe et les partenaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un Prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2021, 2022 et 2023. Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence

d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la IAS 32 Instruments financiers : Présentation qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Sur la base des dispositions de la IFRS 3 (norme internationale d'information financière n° 3) de regroupement d'entreprises, le Groupe peut, durant la période de l'exercice, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. À la suite de cette réévaluation, le montant que le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2020 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant que le Groupe s'attend à payer, la juste valeur de ces passifs financiers s'élevant à 1 549 402 euros (2 021 306 euros en 2019), comptabilisée dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 1 396 181 euros (1 993 489 euros en 2019) et dans la rubrique « Autres passifs courants » pour un montant de 153 221 euros (27 817 euros en 2019) (voir note 10).

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Paiement effectué à la date d'acquisition	254 240
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 993 489
Contreprestation contingente	27 817
Total des contreparties remises au 31 décembre 2019	2 275 546
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	4 170
Immobilisations incorporelles	92
Immobilisations corporelles	4 479
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	43 357
Espèces	-
Dettes envers des établissements de crédit	(69 173)
Autres dettes	-
Créances commerciales et autres comptes à payer	(36 473)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	(53 547)
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	2 329 094
Dépréciation du Fonds de commerce (Note 5)	-
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	2 329 094

Contreprestation remise en espèces	254 240
------------------------------------	---------

Espèces et autres actifs équivalents acquis

Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition

252 240

Le fonds de commerce généré a été affecté à l'Unité de Génération de Trésorerie correspondant à l'activité de la société acquise et est attribué au personnel et aux synergies dérivées de l'activité de la société acquise qui peuvent être offertes au Groupe Antevenio, complétant ainsi les comptes consolidés d'Antevenio, S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2019 77 avec une nouvelle ligne d'activité, étant donné que la société acquise peut être utilisée pour développer les différentes lignes d'activité du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	43 053	-	43 053

FORESEEN MEDIA S.L.:

Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70,40% des actions de la société FORESEEN MEDIA S.L., pour un montant de 67 420 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société a été entièrement consolidée à partir de cette date.

Le 4 février 2021, la Société mère a acquis 29,60 % du capital social de Foreseen Media, S.L. pour un prix fixe de 15 000 euros plus un montant variable correspondant à 15 % de la marge brute générée en 2021 par les clients actuels et nouveaux de la Société pour cette année, estimée à 43 000 euros (voir Note 20).

La société bénéficiaire de l'investissement, FORESEEN MEDIA S.L., est domiciliée à Madrid, Calle Apolonio Morales, 13c. L'activité principale de la société est :

1. Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de parrainage et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.

2. L'obtention de contrats de parrainage publicitaire auprès d'entreprises ayant des agents eSports, qu'il s'agisse de ligues eSports, de clubs, de joueurs ou de tiers qui organisent des événements eSports.

3. La création et la gestion des Clubs eSports, leur marketing et vente et leur exploitation économique.

4. La représentation des joueurs et des clubs eSports, l'achat et la vente des droits d'image des joueurs. Si les dispositions légales exigent, pour l'exercice de certaines des activités incluses dans l'objet

social, un titre professionnel, une autorisation administrative ou une inscription dans les registres publics, ces activités doivent être exercées par une personne titulaire de ce titre et, le cas échéant, ne peuvent être commencées avant que les exigences administratives requises ne soient remplies. Les activités connexes peuvent également être exercées par la société en tout ou en partie indirectement, par le biais de participations dans d'autres sociétés ayant des objets identiques ou similaires à ceux exprimés aux paragraphes précédents, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Compte tenu du caractère non significatif des chiffres relatifs à l'acquisition de cette société dans l'ensemble des comptes consolidés, les administrateurs n'estiment pas nécessaire de fournir d'autres informations à cet égard.

REBOLD MARKETING ET COMMUNICATION, S.L.U. :

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 de la Société mère, l'augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessous) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020 :

Société	Part en pourcentage
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%
Acceso Mexico	100%
Acceso Colombia	100%
Digilant Colombia	100%
Digilant INC	100%
Digilant Perú	100%
Digilant SA de CV	100%
Filipides	100%
Digilant Services	100%
Blue Digital	65%
Digilant Chile	100%
Acceso Panamá(1)	0%
Blue Media	100%

(1) **Perte du contrôle de Acceso Panama**

Les détails des différentes sociétés composant ce nouveau sous-groupe sont fournis dans la note 1 des présents états financiers consolidés.

Les détails de la contrepartie donnée, de la juste valeur des actifs nets acquis à la date du regroupement d'entreprises sont les suivants :

	<u>Euros</u>
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Contrepartie payée (actions de la Société Mère)	14 372 080
Contrepartie totale donnée à la date du regroupement d'entreprises	14 372 080
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	3 685 591
Immobilisations incorporelles	923 740
Immobilisations corporelles	420 147
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	26 570 007
Espèces	1 323 576
Dettes envers des établissements de crédit	(21 209 894)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(25 612 684)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	(13 899 517)

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

<u>Euros</u>	<u>Montant brut contractuel</u>	<u>Correction par dépréciation</u>	<u>Valeur raisonnable</u>
Débiteurs et comptes à recevoir	26 570 007	-	26 570 007